



**Direction des inventaires forestiers**

---

## **Norme de stratification écoforestière**

Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional

---



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Secteur des forêts  
Octobre 2008, réédition - Septembre 2015

*Forêts, Faune  
et Parcs*

**Québec** 

## RÉDACTION

Ce document a été rédigé sous la supervision du comité permanent de la stratification forestière (CPSF) de la Direction des inventaires forestiers (DIF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Les codes et les processus décrits dans ce document sont supervisés par le CPSF de la DIF. Toute demande d'ajouts ou de modifications doit y être acheminée pour acceptation.

## COORDINATION

Jean-Pierre Berger, technicien forestier  
Antoine Leboeuf, ing.f.Ph. D.  
Isabelle Pomerleau, ing. f.

## COLLABORATION À LA COORDINATION

Anne Morissette, géom. M.Sc.

## COLLABORATION À LA RÉDACTION

Jean-Pierre Berger, tech. f.  
Daniel Duval, tech. f.  
André Faucher, tech. f.  
Jean-Yves Faucher, tech. f.  
Jacques Lambert, tech. f.  
Antoine Leboeuf, ing.f. Ph.D.  
Carl Bergeron, ing. f. M. Sc.  
Isabelle Pomerleau, ing. f.

Louis Lemieux, tech.f.  
Pierre Lebœuf, tech. f.  
Yves Philibert, ing. f.  
Isabelle Pomerleau, ing. f.  
Denis Robert, ing. f.  
David Salmon, ing. f.  
Jean-Pierre Saucier, ing. f. Dr.Sc.  
Patrick Vaillancourt, tech. f.

## SAISIE DE TEXTE ET MISE EN PAGE

Berthe Daviault, agente de secrétariat  
Marie-France Arsenault, agente de secrétariat  
Magdalena Jacques, agente de secrétariat

Johanne Morin, agente de secrétariat  
Jocelyne Gagnon, agente de secrétariat

## ILLUSTRATION ET CARTE

Marie-Andrée Garceau, t.a.a.g.  
Geneviève Auclair, t.a.a.g.

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Hélène D'Avignon, ing. f., rédactrice professionnelle

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le MFFP du Québec :

### Direction des inventaires forestiers

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, local A-108  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-8669  
Sans frais : 1 877 936-7387  
[inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca](mailto:inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca)  
[www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire)

### Service à la clientèle

Téléphone : 418 627-8600  
Sans frais : 1 866 CITOYEN (248 6936)  
Télécopieur : 418 643-0720  
[service.citoyens@mffp.gouv.qc.ca](mailto:service.citoyens@mffp.gouv.qc.ca)

## AVANT-PROPOS

Si la cartographie forestière demeure le principal domaine d'application de la stratification forestière, d'autres domaines de la foresterie québécoise y ont eu de plus en plus recours avec les années. C'est pourquoi il devenait justifié de faire une publication qui porterait uniquement sur elle au quatrième inventaire.

L'avènement de cette publication se trouve aussi justifié par le fait que des changements ont été apportés dans la stratification écoforestière présentement appliquée dans le quatrième inventaire. Ces changements résultent des recommandations qui ont été émises de la part de la clientèle du MFFP au cours des consultations qui ont eu lieu à cette fin<sup>1</sup>.

Ces changements dans la stratification écoforestière s'inscrivent dans le contexte plus large de la révision de tout le processus de l'inventaire forestier au Québec, révision à la suite de laquelle on a produit le rapport intitulé « *Orientations et recommandations touchant le processus d'inventaire forestier québécois* ». L'ensemble des nouveautés qu'a amené l'application des recommandations est tel que l'on parle de nouvelle approche d'inventaire forestier par peuplement pour désigner la stratification écoforestière, familièrement appelée la « NAIPF ».

Ce document de présentation de la stratification écoforestière constitue un document de référence en la matière. En ce sens, il s'adresse principalement aux personnes qui travaillent de près ou de loin à la production des cartes écoforestières, à la collecte des données sur le terrain de même qu'à tout ce qui se rapporte à leur gestion.

---

<sup>1</sup> On trouve le détail de ces recommandations dans le document intitulé : *Les orientations générales du prochain programme d'inventaire écoforestier*, août 2001.



## TABLE DES MATIÈRES

|   |          |
|---|----------|
| <b>CHAPITRE 1 LA STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE INITIALE .....</b>  | <b>3</b> |
| 1.1 Territoire d'application de la stratification écoforestière initiale.....                               | 3        |
| 1.2 Aires minimales .....   | 5        |
| 1.3 Catégories de terrain .....   | 6        |
| 1.3.1 Étendue d'eau .....   | 6        |
| 1.3.2 Terrains à vocation non forestière.....   | 7        |
| 1.3.2.1 Terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique .....                            | 7        |
| 1.3.2.2 Terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique .....                            | 7        |
| 1.3.3 Terrains forestiers improductifs .....  | 8        |
| 1.3.4 Terrains forestiers productifs .....  | 8        |
| 1.4 Paramètres de stratification des terrains forestiers productifs.....                                    | 9        |
| 1.5 Type de couvert.....  | 11       |
| 1.6 Groupement d'essences.....  | 12       |
| 1.6.1 Essence, combinaison d'essences, association d'essences et essence indéterminée.....                  | 12       |
| 1.6.2 Pourcentage d'occupation en surface terrière .....  | 12       |
| 1.6.3 Orientations générales dans l'attribution des codes d'essences des peuplements naturels et plantés .. | 12       |
| 1.6.4 Groupements d'essences des peuplements naturels, éduqués ou non .....                                 | 13       |
| 1.6.5 Codes des essences des plantations .....  | 13       |
| 1.6.6 Groupements d'essences des plantations .....  | 17       |
| 1.6.7 Détermination des groupements d'essences .....  | 18       |
| 1.6.7.1 Règles sur la détermination des pourcentages de surface terrière .....                              | 18       |
| 1.6.7.2 Règles particulières sur la détermination des groupes d'essences.....                               | 19       |
| 1.6.7.3 Ordre de priorité de classement des logigrammes des peuplements naturels .....                      | 19       |
| 1.6.7.4 Ordre de priorité de classement des logigrammes des plantations .....                               | 19       |
| 1.7 Particularité du peuplement.....  | 25       |
| 1.8 Classe de densité .....   | 25       |
| 1.9 Classe de hauteur.....  | 26       |
| 1.10 Perturbations et interventions d'origine .....   | 29       |
| 1.11 Année de la perturbation ou de l'intervention d'origine.....   | 30       |
| 1.12 Classe d'âge et structure du peuplement.....   | 31       |
| 1.12.1 Classe d'âge.....  | 31       |
| 1.12.2 Structure du peuplement.....   | 32       |
| 1.12.2.1 Peuplement équié de structure régulière .....  | 32       |
| 1.12.2.2 Peuplement inéquié de structure régulière .....  | 32       |
| 1.12.2.3 Peuplement de structure irrégulière .....  | 32       |
| 1.12.2.4 Peuplement de structure étagée .....   | 32       |
| 1.13 Perturbation moyenne ou intervention partielle.....  | 33       |
| 1.14 Année de la perturbation moyenne ou de l'intervention partielle.....                                   | 34       |
| 1.15 Classe de pente .....  | 34       |
| 1.16 Dépôt de surface et son épaisseur .....  | 35       |
| 1.17 Classe de drainage.....  | 37       |
| 1.18 Type écologique .....  | 38       |

|  |           |
|--|-----------|
| 1.18.1 La végétation potentielle .....   | 40        |
| 1.18.2 Caractéristiques physiques du milieu .....                                | 42        |
| <b>CHAPITRE 2 LA STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE NAIPF .....</b>                    | <b>45</b> |
| 2.1 Territoire d'application de la stratification écoforestière NAIPF .....      | 45        |
| 2.2 Aires minimales .....  | 47        |
| 2.3 Catégories de terrain .....  | 48        |
| 2.3.1 Étendue d'eau .....  | 48        |
| 2.3.2 Terrains à vocation non forestière.....                                    | 49        |
| 2.3.2.1 Terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique ..... | 49        |
| 2.3.2.2 Terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique ..... | 49        |
| 2.3.3 Terrains forestiers improductifs .....                                     | 50        |
| 2.3.4 Terrains forestiers productifs .....                                       | 50        |
| 2.4 Paramètres de stratification NAIPF .....                                     | 50        |
| 2.5 Perturbations et interventions d'origine.....                                | 51        |
| 2.6 Année de la perturbation ou de l'intervention d'origine.....                 | 52        |
| 2.7 Perturbation ou intervention partielle.....                                  | 53        |
| 2.8 Année de la perturbation ou de l'intervention partielle .....                | 53        |
| 2.9 Type de couvert.....   | 53        |
| 2.10 Les essences du peuplement.....   | 55        |
| 2.10.1 Comment les identifier .....  | 55        |
| 2.10.2 Comment évaluer leur surface terrière.....                                | 56        |
| 2.10.3 Les essences du peuplement en fonction de leur hauteur .....              | 60        |
| 2.10.3.1 Les essences des peuplements de 7 m et plus de hauteur .....            | 60        |
| 2.10.3.2 Les essences des peuplements de 4, 5 et 6 m de hauteur .....            | 60        |
| 2.10.3.3 Les essences des peuplements de 2 et 3 m de hauteur .....               | 60        |
| 2.10.3.4 Les essences des peuplements de 1 m de hauteur .....                    | 60        |
| 2.10.3.5 Les essences des peuplements de hauteur 0 m .....                       | 60        |
| 2.11 Densité du peuplement.....  | 61        |
| 2.12 Hauteur du peuplement .....   | 62        |
| 2.13 Classe d'âge et structure du peuplement.....                                | 65        |
| 2.13.1 Classe d'âge .....  | 65        |
| 2.13.2 Structure d'âge .....   | 66        |
| 2.13.2.1 Peuplement équié de structure régulière .....                           | 66        |
| 2.13.2.2 Peuplement inéquié de structure régulière .....                         | 66        |
| 2.13.2.3 Peuplement de structure irrégulière .....                               | 66        |
| 2.13.2.4 Peuplement de structure étagée .....                                    | 66        |
| 2.13.2.5 Étage dominant .....  | 67        |
| 2.14 Présence de l'essence ou des essences reboisée(s) .....                     | 67        |
| 2.15 Particularité du peuplement.....  | 67        |
| 2.16 Classe de pente.....  | 69        |
| 2.17 Dépôt de surface et son épaisseur .....                                     | 70        |
| 2.18 Classe de drainage.....   | 72        |
| 2.19 Type écologique .....   | 73        |
| 2.19.1 Végétation potentielle .....  | 75        |
| 2.19.2 Caractéristiques physiques du milieu .....                                | 77        |

## LISTE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 Aires minimales d'interprétation des photographies numériques .....                 | 5  |
| Tableau 2 Codes des étendues d'eau.....   | 6  |
| Tableau 3 Codes des terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique .....  | 7  |
| Tableau 4 Codes des terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique.....   | 8  |
| Tableau 5 Codes des terrains forestiers improductifs .....                                    | 8  |
| Tableau 6 Paramètres de la stratification écoforestière initiale .....                        | 9  |
| Tableau 7 Catégorisation des terrains forestiers en fonction de paramètres déterminés.....    | 10 |
| Tableau 8 Codes des essences en plantation.....   | 14 |
| Tableau 9 Codes des essences, des combinaisons d'essences et des associations d'essences..... | 15 |
| Tableau 10 Codes des groupes d'essences envahissantes en plantation .....                     | 18 |
| Tableau 11 Codes des particularités du peuplement.....  | 25 |
| Tableau 12 Classes de densité.....  | 25 |
| Tableau 13 Tiges considérées dans l'évaluation de la densité de couvert .....                 | 26 |
| Tableau 14 Classes de hauteur .....   | 27 |
| Tableau 15 Indices densité-hauteur.....   | 29 |
| Tableau 16 Codes des perturbations et interventions d'origine .....                           | 30 |
| Tableau 17 Codes des classes d'âge selon la structure des peuplements.....                    | 31 |
| Tableau 18 Codes des perturbations moyennes et des interventions partielles.....              | 33 |
| Tableau 19 Codes des classes de pente .....   | 35 |
| Tableau 20 Principaux types de dépôts de surface.....   | 36 |
| Tableau 21 Codes d'épaisseur des dépôts.....  | 37 |
| Tableau 22 Codes des classes de drainage.....   | 38 |
| Tableau 23 Codes des modificateurs de drainage .....  | 38 |
| Tableau 24 Codes des végétations potentielles des milieux forestiers.....                     | 40 |
| Tableau 25 Codes des végétations potentielles des milieux non forestiers.....                 | 42 |
| Tableau 26 Premier caractère du code du milieu physique.....                                  | 43 |
| Tableau 27 Second caractère du code du milieu physique .....                                  | 43 |
| Tableau 28 Aires minimales d'interprétation pour les photographies numériques.....            | 47 |
| Tableau 29 Codes des étendues d'eau.....  | 48 |
| Tableau 30 Codes des terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique ..... | 49 |
| Tableau 31 Codes des terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique.....  | 50 |
| Tableau 32 Codes des terrains forestiers improductifs .....                                   | 50 |

|   |    |
|---|----|
| Tableau 33 Les paramètres de la stratification écoforestière NAIPF.....                       | 51 |
| Tableau 34 Codes des perturbations et interventions d'origine .....                           | 52 |
| Tableau 35 Code des perturbations et des interventions partielles .....                       | 53 |
| Tableau 36 Codes des essences, des combinaisons et des associations.....                      | 57 |
| Tableau 37 Codes des classes de surface terrière des essences du peuplement.....              | 59 |
| Tableau 38 Codes des classes de densité du peuplement.....                                    | 61 |
| Tableau 39 Tiges considérées dans l'évaluation de la densité de couvert d'un peuplement ..... | 62 |
| Tableau 40 Classes de hauteur (au mètre près).....  | 63 |
| Tableau 41 Codes des classes d'âge selon la structure des peuplements.....                    | 65 |
| Tableau 42 Codes des étages dominants des peuplements .....                                   | 67 |
| Tableau 43 Codes des particularités du peuplement.....  | 68 |
| Tableau 44 Codes des classes de pente.....  | 69 |
| Tableau 45 Principaux types de dépôts de surface.....   | 71 |
| Tableau 46 Codes d'épaisseur des dépôts.....  | 72 |
| Tableau 47 Codes des classes de drainage.....   | 73 |
| Tableau 48 Codes des modificateurs de drainage .....  | 73 |
| Tableau 49 Codes des végétations potentielles des milieux forestiers.....                     | 75 |
| Tableau 50 Codes des végétations potentielles des milieux non forestiers.....                 | 77 |
| Tableau 51 Premier caractère du code du milieu physique.....                                  | 78 |
| Tableau 52 Second caractère du code du milieu physique .....                                  | 79 |

## LISTE DES SCHÉMAS

|  |    |
|--|----|
| Schéma 1 Catégories de terrain établies en stratification écoforestière .....                      | 6  |
| Schéma 2 Détermination du type de couvert forestier .....  | 11 |
| Schéma 3 Détermination des groupements d'essences des peuplements naturels et des plantations..... | 20 |
| Schéma 4 Groupements d'essences des peuplements résineux .....                                     | 21 |
| Schéma 5 Groupements d'essences des peuplements feuillus .....                                     | 22 |
| Schéma 6 Groupements d'essences des peuplements mélangés.....                                      | 23 |
| Schéma 7 Groupements d'essences des plantations.....   | 24 |
| Schéma 8 Étagement d'un peuplement.....  | 28 |
| Schéma 9 Logique de codification du type écologique .....  | 39 |
| Schéma 10 Catégories de terrain établies en stratification écoforestière .....                     | 48 |
| Schéma 11 Détermination du type de couvert .....   | 55 |
| Schéma 12 Étagement d'un peuplement.....   | 64 |
| Schéma 13 Logique de codification du type écologique .....   | 74 |

## LISTE DES FIGURES

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 Territoire d'application de la stratification écoforestière initiale ..... | 4  |
| Figure 2 Territoire d'application de la stratification écoforestière NAIPF.....     | 46 |

## LISTE DES ANNEXES

|   |    |
|---|----|
| Annexe 1 Positions des codes des groupements d'essences en plantation dans la stratification<br>écoforestière initiale..... | 81 |
| Annexe 2 Légende des dépôts de surface .....  | 83 |
| Annexe 3 Légende des classes et des modificateurs de drainage .....   | 98 |

Pour obtenir la liste complète des codes, veuillez contacter la Direction des inventaires forestiers à l'adresse suivante : [Inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca)



## INTRODUCTION

L'objectif général du quatrième inventaire ne diffère pas des trois précédents. L'inventaire forestier au Québec a consisté et consiste toujours à identifier les peuplements forestiers à partir de certaines de leurs caractéristiques. Au Québec, le système de division des peuplements forestiers utilisé porte le nom de « stratification forestière ». Au cours des années, on a ajouté d'autres caractéristiques pour différencier les peuplements forestiers. Au troisième inventaire, on s'est mis à les différencier non plus seulement en fonction de caractéristiques de peuplement (composition en essences, densité, hauteur, âge, etc.), mais aussi en fonction des caractéristiques écologiques du territoire (dépôt, drainage, pente, végétation potentielle, etc.). On est passé de l'appellation « strate forestière » pour désigner chaque unité de la stratification à l'appellation « strate écoforestière ». Au quatrième inventaire, des précisions ont été apportées dans l'identification des caractéristiques des peuplements, particulièrement celles portant sur leur composition en essences, leur hauteur et leur densité.

La Direction des inventaires forestiers (DIF) a senti le besoin de nommer la stratification écoforestière élaborée pour le quatrième inventaire de « nouvelle approche d'inventaire par peuplement forestier (NAIPF) », pour souligner l'impact que ces précisions viendraient apporter dans l'estimation des volumes de bois des écosystèmes forestiers du Québec. Comme ce nouveau nom l'indique, le volume de bois sera désormais estimé par peuplements forestiers et non plus par strates regroupées, comme c'était le cas dans les trois inventaires précédents. La stratification forestière des premier, deuxième et troisième inventaires a du coup été désignée « d'approche par strates regroupées ». Cependant il est d'usage courant d'appeler cette approche « stratification écoforestière initiale ». L'important est de retenir que les deux appellations renvoient à l'approche d'estimation du volume de bois.

Le passage d'une approche à l'autre s'est effectué après le début du quatrième inventaire. C'est pourquoi les deux approches de stratification ont été utilisées dans le cours du quatrième inventaire. L'objectif du présent document est de présenter les deux approches de stratification écoforestière. **En premier lieu, le chapitre 1 détaille l'approche de stratification dite initiale, qui a été utilisée de 2002 à 2008, tandis que le chapitre 2 présente la NAIPF qui est utilisée depuis 2009.** Comme il existe beaucoup d'éléments de cette nouvelle approche de stratification écoforestière qui sont en tout point semblables à l'approche décrite au chapitre 1, le chapitre 2 s'apparente beaucoup au chapitre 1.



## **CHAPITRE 1**

### **LA STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE INITIALE**

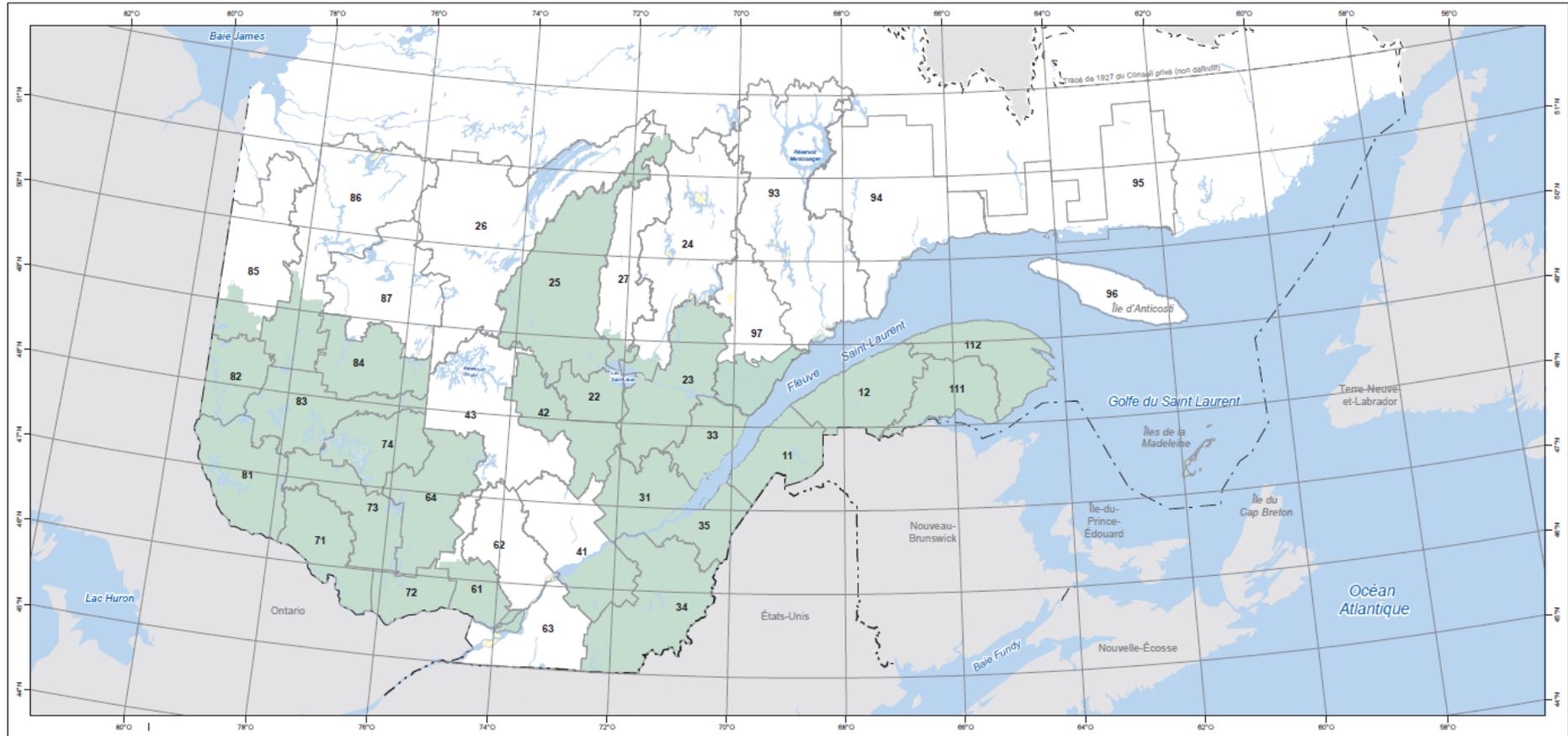
Depuis sa mise sur pied au début des années 1970, la stratification forestière a bénéficié d'améliorations qui ont été réalisées suivant un processus continu. Elle s'est entre autres enrichie de paramètres de nature écologique, ce qui lui valut sa nouvelle appellation en 1993 de stratification écoforestière. En 2002, des précisions ont été apportées dans l'identification de quelques groupements d'essences.

Ce chapitre présente cette stratification écoforestière qui est désormais désignée « d'initiale ». Elle est appelée ainsi depuis qu'on lui a apporté des améliorations encore plus importantes au point tel qu'on lui a donné le nom de nouvelle approche d'inventaire par peuplement – familièrement appelée la NAIPF.

#### **1.1 Territoire d'application de la stratification écoforestière initiale**

La nouvelle approche d'inventaire par peuplement (NAIPF) n'a été appliquée qu'après le début du quatrième inventaire. Il y a donc des territoires qui ont été inventoriés avec l'approche précédente, c'est-à-dire avec la stratification écoforestière initiale. La figure 1 (p. 4) présente en vert les territoires qui ont été inventoriés suivant la stratification initiale.

**Figure 1**  
**Territoire d'application de la stratification écoforestière initiale**



#### Types de stratification

■ Initiale

#### Frontières

--- Frontière Internationale  
 --- Frontière Interprovinciale  
 - - - Frontière Québec—Terre-Neuve- et-Labrador  
 (cette frontière n'est pas définitive)

#### Limite

— Limite des unités de gestion  
 du MRN, Forêt Québec

#### Métadonnées

Surface de référence géodésique  
 Ellipsoïde GRS80

Système de référence géodésique  
 NAD 83 compatible avec le système  
 mondial WGS84

Projection cartographique  
 Conique de Lambert avec deux  
 parallèles d'échelle conservée  
 (46° et 60°)

0 100 km  
 1/5 000 000

#### Sources

Données  
 Frontières, hydrographie, et  
 autres subdivisions territoriales

Nomenclature géographique

Organisme  
 Ministère des Ressources naturelles,  
 et de la Faune  
 Commission de toponymie du Québec

Année  
 2004  
 2004

#### Réalisation et diffusion

Ministère des Ressources naturelles  
 Direction des inventaires forestiers

Note : Le présent document  
 n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> trimestre 2013

## 1.2 Aires minimales

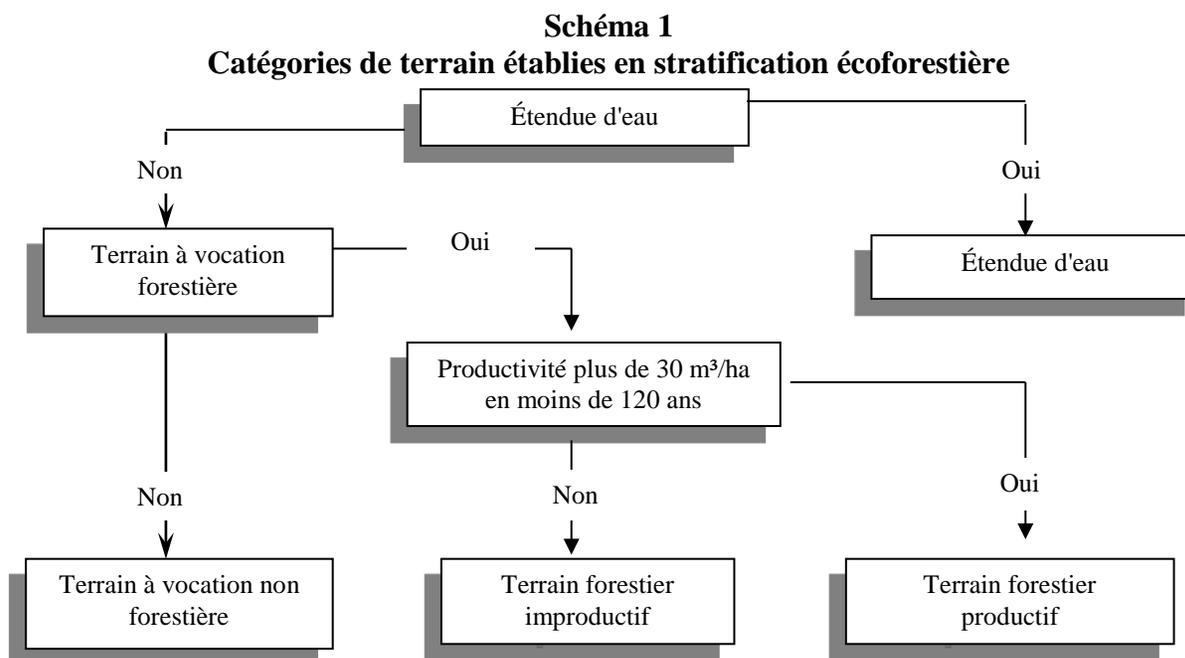
Des aires minimales spécifiques sont définies suivant différentes situations (tableau 1, ci-dessous). Les aires minimales sont établies dans le but de donner un standard minimum d'interprétation en deçà duquel l'interprète ne doit plus découper l'unité homogène forestière (polygone). Ceci permet également d'uniformiser la photo-interprétation entre les différents interprètes.

**Tableau 1**  
**Aires minimales d'interprétation des photographies numériques**

| Aire minimale | Éléments à délimiter  |
|---------------|---|
| <b>0,1 ha</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention importante et évidente provenant de la mise à jour forestière (MAJF). Ex : plantation dans une aire d'empilement</li> <li>• Toutes les îles et eaux surfaciques visibles sur photo et présentes sur la carte du 3<sup>e</sup> inventaire. Pour les îles dans le même cas, il faut reconduire aussi celles &lt; que 0,1 ha.</li> </ul>   |
| <b>0,5 ha</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisières boisées (bandes riveraines ou de protection)</li> <li>• Séparateurs de coupes</li> <li>• Corridor routier</li> </ul>  |
| <b>1 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragment (polygone résultant d'un découpage de deux fichiers de formes (SHP))</li> <li>• Île à photo-interpréter</li> <li>• Eau surfacique à photo-interpréter</li> <li>• Terrain à vocation non forestière entouré de terrains forestiers productifs</li> <li>• Terrain forestier improductif entouré de terrains forestiers productifs et l'inverse</li> <li>• Étendue d'eau formée par un barrage de castors (site inondé ou exondé) ou une correction hydrographique surfacique</li> <li>• Plantation visible dont l'information ne provient pas de la MAJF</li> </ul>   |
| <b>2 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Îlot d'un peuplement de 7 m et plus de hauteur inclus dans une perturbation ou intervention d'origine (BR, CHT, ES, CPR, etc.) régénéré ou non régénéré, avec une différence de <math>\geq 5</math> m entre les deux stations</li> <li>• Îlot d'une perturbation ou intervention d'origine (BR, CHT, ES, CPR, etc.) régénéré ou non régénéré, inclus dans un peuplement de 7 m et plus, avec une différence de <math>\geq 5</math> m entre les deux stations</li> <li>• Emprise de chemin (50 m et plus de largeur)</li> <li>• Terrain forestier productif entouré de terrains à vocation non forestière</li> <li>• Terrain improductif juxtaposé à d'autres types de terrains improductifs</li> <li>• Plus d'un type écologique dans une ligne de transport d'énergie (40 mètres et plus de largeur)</li> </ul> |
| <b>4 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuplement forestier productif qui se distingue par le type de couvert, les essences forestières, la densité, la hauteur, la structure l'âge ou le type écologique ainsi qu'une différence de deux classes de pente (ex. : classe C et E)</li> </ul>   |
| <b>8 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Différence d'une classe de pente</li> <li>• Plus d'un type écologique dans un terrain forestier improductif</li> </ul>   |

### 1.3 Catégories de terrain

La stratification écoforestière au Québec est plus détaillée sur les terrains forestiers productifs, c'est-à-dire les terrains à vocation forestière capables de produire un volume de bois donné. Les terrains forestiers productifs sont l'une des quatre grandes catégories de terrain que l'on distingue en stratification écoforestière. Les trois autres comptent les étendues d'eau, les terrains à vocation non forestière et les terrains forestiers improductifs. Le schéma 1 ci-dessous présente les catégories de terrain.



#### 1.3.1 Étendue d'eau

Cette catégorie groupe les lacs, les cours d'eau dotés d'une surface et les sites inondés comme il est indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2**  
**Codes des étendues d'eau**

| Désignation                | Code |
|----------------------------|------|
| Étendue d'eau, cours d'eau | EAU  |
| Site inondé                | INO  |

### 1.3.2 Terrains à vocation non forestière

Cette catégorie groupe les terrains où la production de matière ligneuse est obligatoirement ou provisoirement exclue. Ces terrains, dont la densité de couvert a moins de 25 %, sont généralement affectés à d'autres fins, par exemple, les zones urbaines, les activités industrielles, minières, agricoles, touristiques ou de villégiature. De plus, ces terrains sont dits agricoles, non forestiers ou anthropiques suivant le degré de perturbation (de peu à très perturbé) qui les caractérise. Dans ces cas-ci, la notion de perturbation est liée à une activité humaine qui modifie les caractéristiques physiques du milieu (dépôt, épaisseur du dépôt, drainage, pente) et, par le fait même, de la résilience de la forêt.

#### 1.3.2.1 Terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique

La majorité des milieux très perturbés par les activités humaines (ex. : la création d'un stationnement sur un terrain de camping) doivent être qualifiés d'anthropiques, sauf dans le cas des terrains agricoles, des gravières, des petites îles (< 1 ha) et des routes. En effet, ces terrains disposent de leurs propres appellations. En ce qui a trait à cette catégorie de terrain présentée dans le tableau 3 ci-dessous, les paramètres écologiques ne sont pas notés.

**Tableau 3**  
**Codes des terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Milieu fortement perturbé par l'activité humaine (milieu physique très perturbé) | ANT  |
| Terre agricole   | A    |
| Gravière   | GR   |
| Île, superficie <1 ha  | ILE  |
| Route et autoroute (emprise)   | RO   |

#### 1.3.2.2 Terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique

Dans cette catégorie présentée dans le tableau 4 (p. 8), on trouve les terrains non forestiers peu perturbés, par exemple, les emplacements légèrement boisés d'un terrain de camping, les terrains agricoles localisés dans les secteurs à vocation forestière, les lignes de transport d'énergie ainsi que les inclusions non exploitables. Dans le but de ne pas livrer de l'information morcelée sur le milieu physique (classe de pente, dépôt de surface, classe de drainage et type écologique) d'un territoire à vocation forestière, il a été convenu de noter les caractéristiques écologiques des territoires occupés par les lignes de transport d'énergie et des terres agricoles. Dans cette dernière situation, des terres agricoles sont désignées « terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière ».

**Tableau 4**  
**Codes des terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière                | AF   |
| Ligne de transport d'énergie   | LTE  |
| Milieu faiblement perturbé par l'activité humaine (milieu physique peu perturbé) | NF   |
| Inclusion non exploitable à l'intérieur d'un traitement sylvicole*               | NX   |

\* Ce code peut être attribué à un terrain dont la densité du couvert forestier est supérieure à 25 % et dont la forêt est productive, mais qui a été caractérisé de non exploitable dans le rapport annuel technique et financier (RATF).

### 1.3.3 Terrains forestiers improductifs

Cette catégorie présentée dans le tableau 5 ci-dessous englobe tous les terrains incapables de produire 30 m<sup>3</sup> ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans. Concrètement, cette catégorie englobe tous les terrains dont la densité est inférieure à 25 % et dont la hauteur n'excède pas 10 m à maturité (120 ans). Dans ce sens, un peuplement de moins de 120 ans peut être considéré comme peuplement forestier improductif si on juge que la densité est inférieure à 25 % et qu'il n'y a pas de signe de densification du couvert. Dans le cas d'une perturbation majeure ayant affecté un peuplement forestier productif, le peuplement doit avoir au moins 40 ans avant d'être considéré comme terrain forestier improductif. En somme, les données de densité et de hauteur sont des points de repères, mais il faut toujours se référer au 30 m<sup>3</sup>/ha minimum à 120 ans pour déterminer si le terrain est improductif.

**Tableau 5**  
**Codes des terrains forestiers improductifs**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Aulnaie domine en recouvrement (plus de 50 % d'aulnes) | AL   |
| Dénudé et semi-dénudé humide                           | DH   |
| Dénudé et semi-dénudé sec                              | DS   |

### 1.3.4 Terrains forestiers productifs

Cette catégorie englobe les terrains capables de produire 30 m<sup>3</sup> ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans.

Ces terrains sont dits à vocation forestière parce qu'ils sont occupés par des peuplements forestiers (forêt naturelle, éduquée ou plantation). La stratification écoforestière détaille principalement ces terrains forestiers afin de décrire leur composition.

#### 1.4 Paramètres de stratification des terrains forestiers productifs

Les quatorze paramètres de stratification utilisés dans l'identification des peuplements écoforestiers sont énumérés au tableau 6 ci-dessous. Ils sont ordonnés de la même façon qu'ils apparaissent dans les principales couvertures et dans la base de données en usage à la DIF. Il est à noter que dans la démarche d'identification d'un peuplement écoforestier, l'ordre d'identification des paramètres peut varier. Ces derniers sont décrits un à un dans les sections suivantes. Le tableau 7 (p. 10) présente les paramètres de la stratification par catégories de terrain.

**Tableau 6**  
**Paramètres de la stratification écoforestière initiale**

| <b>Paramètres de stratification</b>   | <b>Code</b> |
|---|-------------|
| Type de couvert   | TYPE_COUV   |
| Groupement d'essences   | GR_ESS      |
| Particularité du peuplement   | PART_STR    |
| Classe de densité   | CL_DENS     |
| Classe de hauteur   | CL_HAUT     |
| Perturbation ou intervention d'origine  | ORIGINE     |
| Année de perturbation ou d'intervention d'origine   | AN_ORIGINE  |
| Classe d'âge  | CL_AGE      |
| Année de la perturbation partielle ou de l'intervention partielle                         | AN_PERTURB  |
| Classe de pente   | CL_PENT     |
| Dépôt de surface  | DEP_SUR     |
| Classe de drainage  | CL_DRAI     |
| Type écologique   | TYPE_ECO    |
| Code de terrain (les catégories de terrain autres que les terrains forestiers productifs) | CO_TER      |

**Tableau 7**  
**Catégorisation des terrains forestiers en fonction de paramètres déterminés**

| Catégorie de terrain  | Hauteur du couvert   | Type de couvert | Groupement d'essences | Particularité du peuplement | Classe de densité | Classe de hauteur | Perturbation ou intervention d'origine | Année | Classe d'âge | Perturbation moyenne ou intervention partielle |                      | Classe de pente | Dépôt de surface | Classe de drainage | Type écologique | Code du terrain |   |  |
|---|----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|--|-------|--------------|--|----------------------|-----------------|------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---|--|
|   |                      |                 |                       |                             |                   |                   |  |       |              | Nom de la dernière                             | Année de la dernière |                 |                  |                    |                 |                 |   |  |
| Terrain forestier productif                                       | Peuplements naturels | 0 m à 2 m       | o                     | o                           | o                 | o                 | o                                      | ●     | o            | o  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   |                      | 2 m à 4 m       | ●                     | o                           | o                 | o                 | ●                                      | ●     | o            | ●  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   |                      | 4 m à 7 m       | ●                     | o                           | o                 | ●                 | ●                                      | ●     | *            | ●  | *                    | o               | o                | ●                  | ●               | ●               | ● |  |
|   |                      | 7 m et plus     | ●                     | ●                           | o                 | ●                 | ●                                      | o     | o            | ●  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   | Plantations          | 0 m à 2 m       | o                     | o                           | o                 | o                 | o                                      | ●     | o            | o  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   |                      | 2 m à 4 m       | ●                     | o                           | o                 | o                 | ●                                      | ●     | o            | ●  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   |                      | 4 m à 7 m       | ●                     | o                           | o                 | ●                 | ●                                      | ●     | o            | ●  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
|   |                      | 7 m et plus     | ●                     | ●                           | o                 | ●                 | ●                                      | ●     | o            | ●  | o                    | o               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
| Terrain forestier improductif                                     |                      |                 |                       |                             |                   |                   |  |       |              |  |                      | ●               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
| Terrain à vocation non forestière avec caractérisation écologique |                      |                 |                       |                             |                   |                   |  |       |              |  |                      | ●               | ●                | ●                  | ●               | ●               |   |  |
| Terrain à vocation non forestière sans caractérisation écologique |                      |                 |                       |                             |                   |                   |  |       |              |  |                      |                 |                  |                    |                 | ●               |   |  |
| Étendue d'eau   |                      |                 |                       |                             |                   |                   |  |       |              |  |                      |                 |                  |                    |                 | ●               |   |  |

o Permise ou facultative

● Obligatoire

 Aucune information

## 1.5 Type de couvert

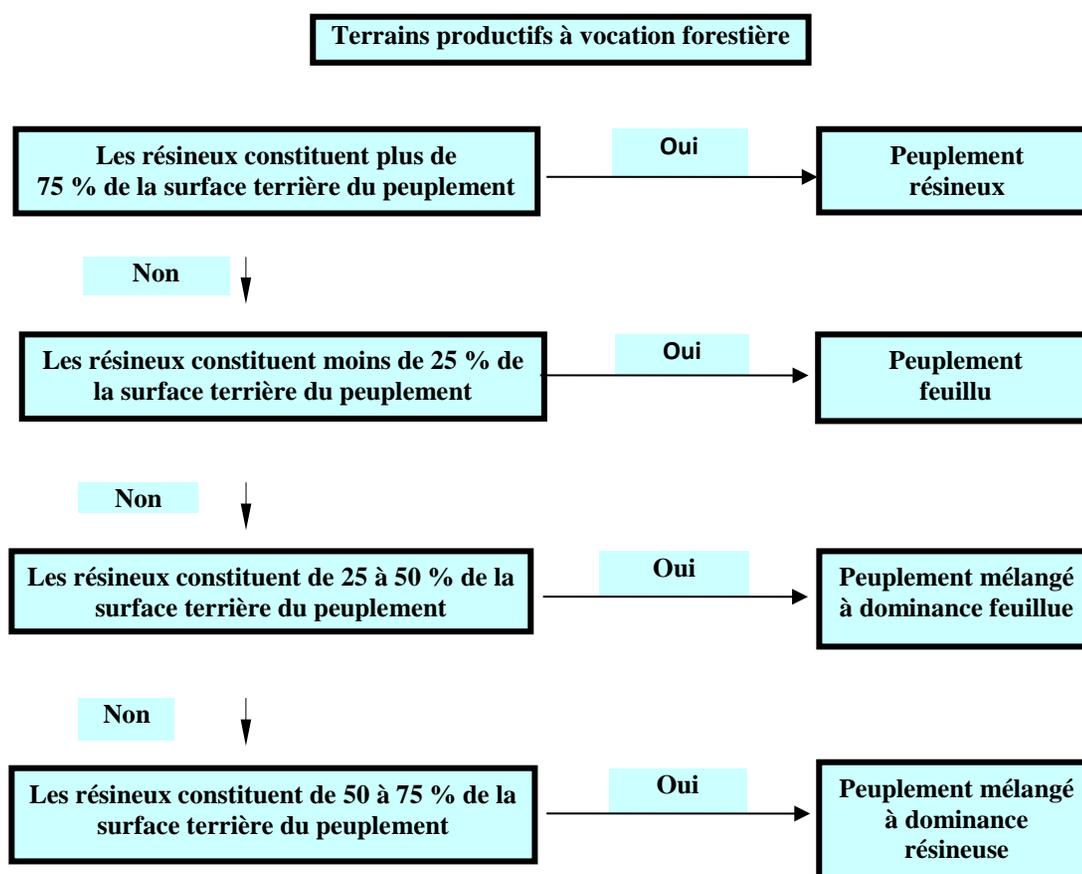
On distingue trois grands types de couverts forestiers : le feuillu, le résineux et le mélangé. On distingue le type de couvert mélangé suivant qu'il est dominé par les résineux ou les feuillus.

Le type de couvert est défini au schéma 2 ci-dessous en fonction du pourcentage de surface terrière du peuplement qui est occupé par les essences résineuses.

Pour la détermination du type de couvert dans les peuplements (incluant les plantations) où la majorité des tiges est inférieure à 4 m, on peut substituer, pour évaluer l'importance des résineux, le pourcentage de la surface terrière par celui du nombre de tiges ou du coefficient de distribution.

Le type de couvert n'est pas évalué dans les stations non régénérées. Notons que les stations sont dites régénérées si le nombre de tiges est suffisant pour l'obtention d'une densité de couvert de 25 % et plus.

**Schéma 2**  
**Détermination du type de couvert forestier**



## **1.6 Groupement d'essences**

Le groupement d'essences décrit la composition du couvert forestier (la canopée). Ce dernier est déterminé par le pourcentage d'occupation en surface terrière de chacune des essences ou des groupes d'essences les plus importants du peuplement. Dans les peuplements (incluant les plantations) où la majorité des tiges est inférieure à 4 m, on peut substituer, pour évaluer l'importance des essences, le pourcentage de la surface terrière par celui du nombre de tiges.

### **1.6.1 Essence, combinaison d'essences, association d'essences et essence indéterminée**

Les codes employés pour désigner le groupement d'essences servent à définir soit une essence, soit plusieurs d'entre elles comprises dans un groupe d'essences. Le groupe d'essences est détaillé au tableau 9 (p. 15) en combinaison d'essences, association d'essences et essence indéterminée. Il faut savoir distinguer ces dernières appellations dans l'identification des essences du peuplement :

*Essence* : espèce unique (ex. : érable à sucre = ES) ;

*Combinaison d'essences* : espèces du même genre (ex. : érables = ER) ;

*Association d'essences* : espèces apparentées par des caractéristiques communes (ex. : feuillus tolérants = FT) ;

*Essence indéterminée* : espèces variées ou indistinctes (ex. : feuillus indéterminés = FX).

### **1.6.2 Pourcentage d'occupation en surface terrière**

Tous les types de couvert sont évalués par classes de 25 % d'occupation. Ainsi, les seuils d'occupation des essences et des groupes d'essences pouvant nommer un peuplement sont toujours 25, 50 et 75 % (sauf dans les plantations).

### **1.6.3 Orientations générales dans l'attribution des codes d'essences des peuplements naturels et plantés**

Des changements importants au début du quatrième inventaire par rapport au troisième ont été apportés dans l'attribution et dans la signification des codes d'essences et dans des groupements d'essences dans les peuplements naturels ou les plantations. Les points suivants en rappellent l'essentiel.

- a) On code toutes les espèces arborescentes et commerciales du Québec pour qu'elles soient utilisées dans la stratification. Ce changement a pour but d'améliorer la cartographie.
- b) Chaque espèce comprise dans un regroupement d'espèces peut constituer un code la représentant spécifiquement. Chaque espèce peut être isolée d'un sous-groupe comme espèce individuelle. Par extension, plus d'un code peut signifier une même espèce lorsque cette dernière est comprise dans un code de combinaison ou d'association d'essences existantes (ex. : « SE » pour sapin baumier et épinette blanche et « SB » pour sapin baumier).
- c) Les espèces rares pouvant constituer un groupement au sens de la logique de stratification révisée, ou pouvant être plantées, peuvent être codées comme espèce individuelle pour être utilisées dans la stratification. Si elles ne peuvent pas être

codées, elles appartiennent alors à une combinaison d'essences ou à une association d'essences. Les espèces bimodales (espèces ayant deux modes de distribution écologique) peuvent appartenir à deux associations d'essences en fonction de la station. Par exemple, le bouleau jaune peut appartenir à l'association des feuillus tolérants à l'ombre « FT » ou à l'association des feuillus sur stations humides « FH ».

- d) Tous les codes d'essences uniques sont constitués de deux caractères et sont formés autant que possible de la première lettre du genre et de la première lettre de l'espèce. Dans le cas des codes de combinaison d'essences (CH, EP, ER, OR, PE et PI), ils sont formés des deux premières lettres du genre. Dans le cas des codes d'associations d'essences (FH, FI, FN, FT, et SE), ils sont formés de la première lettre de leur type de couvert et d'une deuxième, qui réfère à leurs caractéristiques écologiques – sauf en ce qui a trait au code SE. Enfin, dans le cas des codes d'essences indéterminées (FX, FZ, RX et RZ), ils sont formés de la première lettre de leur type de couvert et d'une deuxième lettre choisie arbitrairement.
- e) Un code actuellement valide ne peut changer de signification. Ainsi, une espèce ne pourra être recodée suivant le principe énoncé au point D, si ce nouveau code d'essences correspond au code du groupe d'espèces auquel cette espèce appartient (ex. : érable rouge ne peut devenir ER, ce code désignant déjà les érables).
- f) Un même code ne peut signifier deux espèces ou groupe d'espèces différentes.
- g) Les codes actuels ne répondant pas au principe énoncé au point D seront remplacés pour lui être conformes.
- h) Lorsque le principe énoncé au point D ne pourra être respecté, en particulier dans le cas de la deuxième lettre, on utilisera la première lettre non encore en usage du terme désignant l'espèce.
- i) Dans le cas d'un code existant, si on doit faire un trop grand compromis pour respecter les principes précédents, le code utilisé au troisième inventaire demeure, à condition qu'il présente deux caractères.

#### **1.6.4 Groupements d'essences des peuplements naturels, éduqués ou non**

Les groupements des types de couverts résineux ou feuillu sont toujours représentés par deux codes (4 caractères), même si une seule espèce représente le groupement. Par conséquent, dans le cas d'un peuplement pur, le code d'essences est doublé.

*Exemple* : pessière à épinettes noires = ENEN

Les groupements des types de couvert mélangé sont toujours représentés par trois codes d'essences (6 caractères). La règle précédente, soit l'usage de deux codes de deux caractères, s'applique dans le cas de la ou des essences déterminant la dominance (feuillue ou résineuse). Le troisième code représente l'essence du couvert non dominant.

*Exemple* : pessière à épinettes noires et pins gris avec bouleaux à papier = ENPGBP

#### **1.6.5 Codes des essences des plantations**

À l'instar des codes d'essences des peuplements naturels, les codes d'essences plantées sont en concordance avec les codes d'essences régénérées naturellement. Les codes d'essences des plantations à deux caractères sont en usage dans les opérations de mise à

jour forestière et d'acquisition des données du quatrième inventaire. Cette façon de faire permet de décrire jusqu'à trois essences plantées ou deux essences plantées en présence de végétation naturelle plus ou moins envahissante.

En ce qui a trait à l'attribution des codes présentés au tableau 8 ci-dessous les codes d'essences des peuplements naturels (espèces indigènes<sup>2</sup>) sont utilisés soit dans les groupements d'essences naturelles, soit dans les groupements d'essences des plantations. Cependant, certaines espèces indigènes qui pour l'instant ne sont pas disponibles pour être plantées ne peuvent être utilisées en tant que code d'essences des plantations. L'introduction ou l'usage de nouvelles essences de plantation proposées au comité permanent de la stratification forestière sera ajouté dans le tableau des codes d'essences des plantations. Dans le cas des espèces non indigènes<sup>3</sup>, l'application des codes respecte les mêmes règles que celles décrites à la section 1.6.3. Enfin, dans le cas des espèces hybridées<sup>4</sup>, le premier caractère du code est formé de la première lettre du genre et le second caractère est formé de la lettre « H » en priorité.

**Tableau 8**  
**Codes des essences en plantation**

| Essence résineuse           | Code | Essence feuillue              | Code |
|-----------------------------|------|-------------------------------|------|
| Épinette blanche            | Eb   | Bouleau jaune                 | Bj   |
| Épinette de Norvège         | Ev   | Cerisier tardif               | Ct   |
| Épinette noire              | En   | Chêne blanc                   | Cb   |
| Épinette rouge              | Eu   | Chêne rouge                   | Cr   |
| Mélèze européen             | Me   | Érable à sucre                | Es   |
| Mélèze japonais             | Mj   | Feuillu planté indéterminé    | Fz   |
| Mélèze hybride              | Mh   | Frêne d'Amérique              | Fa   |
| Mélèze laricin              | Ml   | Frêne de Pennsylvanie         | Fp   |
| Pin blanc                   | Pb   | Frêne noir                    | Fo   |
| Pin gris                    | Pg   | Peuplier à feuilles deltoïdes | Pl   |
| Pin rouge                   | Pr   | Peuplier européen             | Po   |
| Pin sylvestre               | Ps   | Peuplier hybride              | Ph   |
| Résineux planté indéterminé | Rz   |                               |      |
| Sapin baumier               | Sb   |                               |      |
| Thuja occidental            | To   |                               |      |

**Note :** Pour obtenir la liste complète des groupements d'essences, veuillez consulter l'annexe X du [Guide d'utilisation des produits intégrés de l'inventaire écoforestier du Québec méridional](#).

<sup>2</sup> Espèce indigène : espèce dont l'aire de distribution est incluse dans le Québec

<sup>3</sup> Espèce non indigène : espèce exotique introduite au Québec qui peut se reproduire naturellement

<sup>4</sup> Espèce hybridée : espèce issue de croisements génétiques dans le but d'en améliorer la croissance ou d'autres caractéristiques forestières

**Tableau 9**  
**Codes des essences, des combinaisons d'essences et des associations d'essences**

|  | Essence  | Code de l'essence | Code de combinaison d'essences | Code d'association d'essences | Code d'essences en plantation | Code d'essences indéterminées |
|--|--|-------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>FEUILLUS</b>                                  | <b>Bouleau à papier</b>                            | Bp                | ---                            | Fi                            | N.D. <sup>5</sup>             | Fx                            |
|  | <b>Bouleau gris</b>                                | Bg                | ---                            | Fi                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Bouleau jaune</b>                               | Bj                | ---                            | Ft ou Fh                      | Bj                            | Fx                            |
|  | <b>Caryer à fruits doux</b>                        | Cf                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Caryer cordiforme</b>                           | Cc                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Cerisier tardif</b>                             | Ct                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Chêne à gros fruits</b>                         | Cg                | Ch <sup>6</sup>                | Ft                            | Cg                            | Fx                            |
|  | <b>Chêne bicolore</b>                              | Ci                | Ch                             | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Chêne blanc</b>                                 | Cb                | Ch                             | Ft                            | Cb                            | Fx                            |
|  | <b>Chêne rouge</b>                                 | Cr                | Ch                             | Ft                            | Cr                            | Fx                            |
|  | <b>Érable argenté</b>                              | Ea                | ---                            | Fh                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Érable noir</b>                                 | Ei                | Er <sup>7</sup>                | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Érable à sucre</b>                              | Es                | Er                             | Ft                            | Es                            | Fx                            |
|  | <b>Érable rouge</b>                                | Eo                | Er                             | Ft ou Fh                      | N.D.                          | Fx                            |
|  | <b>Feuillus indéterminés<sup>8</sup></b>           | ---               | ---                            | ---                           | ---                           | Fx                            |
|  | <b>Feuillu planté indéterminé</b>                  | ---               | ---                            | ---                           | Fz                            | Fx                            |
|  | <b>Feuillus sur station humide<sup>9</sup></b>     | ---               | ---                            | Fh                            | ---                           | Fx                            |
|  | <b>Feuillus intolérants à l'ombre<sup>10</sup></b> | ---               | ---                            | Fi                            | ---                           | Fx                            |
|  | <b>Feuillus non commerciaux<sup>11</sup></b>       | ---               | ---                            | Fn                            | ---                           | Fx                            |
| <b>Feuillus tolérants à l'ombre<sup>12</sup></b> | ---  | ---               | Ft                             | ---                           | Fx                            |                               |

<sup>5</sup> Non déterminé ou non disponible en tant que code d'essences de plantation.

<sup>6</sup> Les chênes « CH » : regroupent le chêne bicolore, le chêne blanc, le chêne à gros fruit et le chêne rouge.

<sup>7</sup> Les érables « ER ». Peuplements composés généralement de l'érable à sucre et de l'érable rouge ainsi que très rarement de l'érable noir.

<sup>8</sup> Feuillus indéterminés « FX » : utilisés quand aucune essence, aucune combinaison ou association ne domine (seuil d'occupation moins de 10 %) ou lorsque les essences feuillues sont non identifiables par photo-interprétation.

<sup>9</sup> Feuillus sur station humide « FH » : peuplements établis sur des stations subhydriques à hydriques composés d'un mélange variable d'ormes, de frênes noirs ou de Pennsylvanie (rouges), d'érables argentés, de bouleaux jaunes, d'érables rouges et de peupliers baumiers.

<sup>10</sup> Feuillus intolérants à l'ombre « FI » : regroupent les bouleaux à papier et gris ainsi que les peupliers.

<sup>11</sup> Feuillus non commerciaux « FN » : peuplements composés de feuillus autres que ceux cités dans le tableau tels les amélanchiers, les aulnes, les autres érables (à Giguère, de Pennsylvanie et à épis), les cerisiers (de Pennsylvanie et de Virginie), les sorbiers et les saules.

<sup>12</sup> Feuillus tolérants à l'ombre « FT ». Peuplements établis sur des stations xériques à subhydriques composés d'un mélange variable de hêtres, de chênes, de noyers, de caryers, de frênes d'Amérique (blancs) ou de Pennsylvanie (rouges), de tilleuls, d'ostryers, d'ormes, de bouleaux jaunes, d'érables à sucre et rouges. Ces feuillus ne sont pas tous tolérants à l'ombre, mais on les groupe tout de même sous cette appellation pour les besoins de la présente norme.

|                    | Essence                       | Code de l'essence | Code de combinaison d'essences | Code d'association d'essences | Code d'essences en plantation | Code d'essences indéterminées |
|--------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                    | Frêne d'Amérique (blanc)      | Fa                | ---                            | Ft                            | Fa                            | Fx                            |
|                    | Frêne de Pennsylvanie (rouge) | Fp                | ---                            | Ft ou Fh                      | Fp                            | Fx                            |
|                    | Frêne noir                    | Fo                | ---                            | Fh                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Hêtre à grandes feuilles      | Hg                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Noyer cendré                  | Nc                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Noyer noir                    | Nn                | ---                            | Ft                            | Nn                            | Fx                            |
|                    | Orme d'Amérique               | Oa                | Or <sup>13</sup>               | Ft ou Fh                      | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Orme de Thomas                | Ot                | Or                             | Ft ou Fh                      | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Orme rouge                    | Oo                | Or                             | Ft ou Fh                      | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Ostryer de Virginie           | Ov                | ---                            | Ft                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Peuplier à feuilles deltoïdes | Pl                | Pe <sup>14</sup>               | Fi                            | Pl                            | Fx                            |
|                    | Peuplier à grandes dents      | Pd                | Pe                             | Fi                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Peuplier baumier              | Pa                | Pe                             | Fi ou Fh                      | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Peuplier européen             | ---               | ---                            | ---                           | Po                            | Fx                            |
|                    | Peuplier faux-tremble         | Pt                | Pe                             | Fi                            | N.D.                          | Fx                            |
|                    | Peuplier hybride              | ---               | ---                            | ---                           | Ph                            | Fx                            |
| Tilleul d'Amérique | Ta                            | ---               | Ft                             | N.D.                          | Fx                            |                               |
| <b>RÉSINEUX</b>    | Épinette blanche              | Eb                |                                | Se <sup>15</sup>              | Eb                            | Rx                            |
|                    | Épinette noire                | En                | Ep <sup>16</sup>               | ---                           | En                            | Rx                            |
|                    | Épinette rouge                | Eu                | Ep                             | ---                           | Eu                            | Rx                            |
|                    | Mélèze européen               | ---               | ---                            | ---                           | Me                            | Rx                            |
|                    | Mélèze hybride                | ---               | ---                            | ---                           | Mh                            | Rx                            |
|                    | Mélèze laricin                | Ml                | ---                            | ---                           | Ml                            | Rx                            |
|                    | Mélèze japonais               | ---               | ---                            | ---                           | Mj                            | Rx                            |
|                    | Pin blanc                     | Pb                | Pi <sup>17</sup>               | ---                           | Pb                            | Rx                            |
|                    | Pin gris                      | Pg                | Pi                             | ---                           | Pg                            | Rx                            |
|                    | Pin rigide (pin des corbeaux) | Pc                | Pi                             | ---                           | N.D.                          | Rx                            |
|                    | Pin rouge                     | Pr                | Pi                             | ---                           | Pr                            | Rx                            |
|                    | Pin sylvestre                 | ---               | ---                            | ---                           | Ps                            | Rx                            |
|                    | Pruche de l'Est               | Pu                | ---                            | ---                           | N.D.                          | Rx                            |

<sup>13</sup> Les ormes « OR » : regroupent l'orme d'Amérique, l'orme rouge et l'orme de Thomas.

<sup>14</sup> Les peupliers « PE » : regroupent le peuplier baumier, le peuplier deltoïde, le peuplier à grandes dents et le peuplier faux-tremble.

<sup>15</sup> Sapin baumier et épinette blanche « SE » : peuplements composés de sapins baumiers et d'épinettes blanches.

<sup>16</sup> Les épinettes « EP » : regroupent l'épinette noire et l'épinette rouge.

<sup>17</sup> Les pins « PI » : regroupent le pin blanc, le pin gris, le pin rigide (pin des corbeaux) et le pin rouge.

|  | Essence                     | Code de l'essence | Code de combinaison d'essences | Code d'association d'essences | Code d'essences en plantation | Code d'essences indéterminées |
|--|-----------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|  | Résineux indéterminés       | ---               | ---                            | ---                           | ---                           | Rx <sup>18</sup>              |
|  | Résineux planté indéterminé | ---               | ---                            | ---                           | Rz                            | Rx                            |
|  | Sapin baumier               | Sb                | ---                            | Se                            | Sb                            | Rx                            |
|  | Thuya occidental            | To                | ---                            | ---                           | To                            | Rx                            |

**Note :** Pour obtenir la liste complète des groupements d'essences, veuillez consulter l'annexe X du [Guide d'utilisation des produits intégrés de l'inventaire écoforestier du Québec méridional](#).

### 1.6.6 Groupements d'essences des plantations

Les plantations sont représentées par les espèces plantées seules ou accompagnées de végétation naturelle plus ou moins envahissante. Pour être considérée, la végétation envahissante doit être égale ou supérieure à la hauteur des espèces plantées. Lorsque la plantation n'est pas accompagnée de végétation arborescente envahissante, le groupement d'essences représente les essences plantées que l'on note dans l'ordre décroissant de leur surface terrière. Le code peut donc comporter jusqu'à trois essences plantées, de feuillus ou de résineux. Les codes ne sont jamais doublés.

*Exemple :* plantation d'épinette noire = En

- plantation d'épinette noire (essence principale) et de pin gris (seconde essence) = EnPg ;
- plantation d'épinette noire (essence principale), de pin gris (seconde essence) et de pin rouge (essence tertiaire) = EnPgPr.

Dans le cas de végétation envahissante, lorsque l'espèce ou les espèces régénérée (s) naturellement constituent de 25 à 50 % de la densité de couvert de la plantation, le code du groupe d'essences envahissantes apparaît à la suite du ou des codes des espèces plantées. Le tableau 10 (p. 18), présente les codes utilisés à cette fin.

*Exemple :* plantation d'épinette noire (essence principale) et de pin gris (seconde essence) envahie par des feuillus indéterminés = EnPgFx

Enfin, lorsque l'espèce ou les espèces régénérée(s) naturellement occupent plus de 50 % de la densité de couvert, le code du groupe d'essences envahissantes précède celui de l'espèce ou des espèces plantée(s).

*Exemple :* plantation d'épinette noire (essence principale) et de pin gris (seconde essence) envahie par des feuillus indéterminés = FxEnPg

<sup>18</sup> Résineux indéterminés « RX »: utilisés quand aucune essence, aucune combinaison ou association ne domine (seuil d'occupation moins de 10 %) ou lorsque les essences résineuses sont non identifiables par photo-interprétation.

**Tableau 10**  
**Codes des groupes d'essences envahissantes en plantation**

| Groupe d'essences résineuses <sup>1</sup> | Code | Groupe d'essences feuillues <sup>1</sup> | Code |
|---|------|--|------|
| Les <b>épinettes</b>                      | Ep   | Les <b>chênes</b>                        | Ch   |
| <b>Résineux</b> indéterminés              | Rx   | Les <b>érables</b>                       | Er   |
| <b>Sapin</b> et <b>épinette</b> blanche   | Se   | <b>Feuillus humides</b>                  | Fh   |
| Les <b>pins</b>                           | Pi   | <b>Feuillus</b> indéterminés             | Fx   |
|   |      | <b>Feuillus intolérants</b>              | Fi   |
|   |      | <b>Feuillus non commerciaux</b>          | Fn   |
|   |      | <b>Feuillus tolérants</b> à l'ombre      | Ft   |
|   |      | Les <b>ormes</b>                         | Or   |
|   |      | Les <b>peupliers</b>                     | Pe   |

(1) Se référer au tableau 8 (p. 14) pour avoir la description détaillée de ces groupes d'essences.

### 1.6.7 Détermination des groupements d'essences

Pour déterminer les groupements d'essences, on utilise cinq logigrammes (schéma logique) dichotomiques (qui signifient division en deux) qui respectent des règles et des algorithmes suivant un certain ordre de priorité. Trois logigrammes servent à identifier les groupements d'essences des peuplements naturels selon leur type de couvert et un logigramme sert à identifier les essences d'une plantation en présence ou non d'essences envahissantes. On doit d'abord passer par le logigramme général du schéma 3 (p. 20), pour déterminer les groupements d'essences puis choisir le logigramme approprié (schéma 4 (p. 21), schéma 5 (p. 22), schéma 6 ou 7 (p. 23, 24).

#### 1.6.7.1 Règles sur la détermination des pourcentages de surface terrière

1. Les seuils exprimés en pourcentage servant à définir la proportion de la surface terrière des essences et des groupes d'essences sont : 75 %, 50 % et 25 %. L'expression « 75 % et plus » signifie que la surface terrière est  $\geq 75$  %. Par conséquent, si une essence constitue plus de 75 % de la surface terrière du peuplement, les autres en constituent moins de 25 %. L'expression « moins de 25 % » signifie que la surface terrière est  $< 25$  %.
2. Pour être comprise dans le premier membre de l'appellation, une essence ou un groupe d'essences doit constituer plus de 50 % (51 % et plus) de la surface terrière de la partie résineuse ou feuillue suivant le logigramme utilisé.
3. De même, pour être comprise dans le deuxième membre de l'appellation, une essence ou un groupe d'essences doit constituer plus de 25 % (26 % et plus) de la surface terrière de la partie résineuse ou feuillue suivant le logigramme utilisé.

#### **Exemple :**

Un peuplement constitué en surface terrière des essences suivantes :

|                  |      |
|------------------|------|
| Sapin baumier    | 30 % |
| Épinette blanche | 25 % |
| Épinette noire   | 20 % |
| Bouleau à papier | 25 % |

Ce peuplement est considéré mélangé à dominance résineuse (75 % résineux, 25 % feuillu).

### **1.6.7.2 Règles particulières sur la détermination des groupes d'essences**

Pour alléger et simplifier les logigrammes, on a décidé d'inclure les combinaisons d'essences et les associations d'essences dans l'appellation du groupe d'essences. Donc, lorsqu'une condition renvoie au pourcentage d'un groupe d'essences, on analyse les combinaisons d'essences (CH, EP, ER, OR, PE et PI) en premier, et si ces dernières ne satisfont pas aux pourcentages désirés, on évalue alors les associations d'essences (FH, FI, FN, FT et SE) pour déterminer le code du groupement d'essences. Cependant, dans quelques algorithmes du logigramme des groupements d'essences des peuplements feuillus, il a fallu renoncer à cette règle et distinguer les combinaisons d'essences des associations d'essences.

### **1.6.7.3 Ordre de priorité de classement des logigrammes des peuplements naturels**

Dans les peuplements naturels des types de couvert résineux ou feuillu, l'analyse de la surface terrière du peuplement pour la détermination des deux membres de l'appellation du groupement d'essences s'effectue dans l'ordre suivant : en premier, on évalue le pourcentage de surface terrière des essences individuelles et, si le pourcentage exigé est insuffisant, on évalue alors les groupes d'essences en donnant la priorité aux combinaisons d'essences avant les associations d'essences. Enfin, si aucune essence individuelle ou aucun groupe d'essences ne satisfait aux pourcentages exigés, les essences indéterminées (FX ou RX) se révèlent le dernier choix.

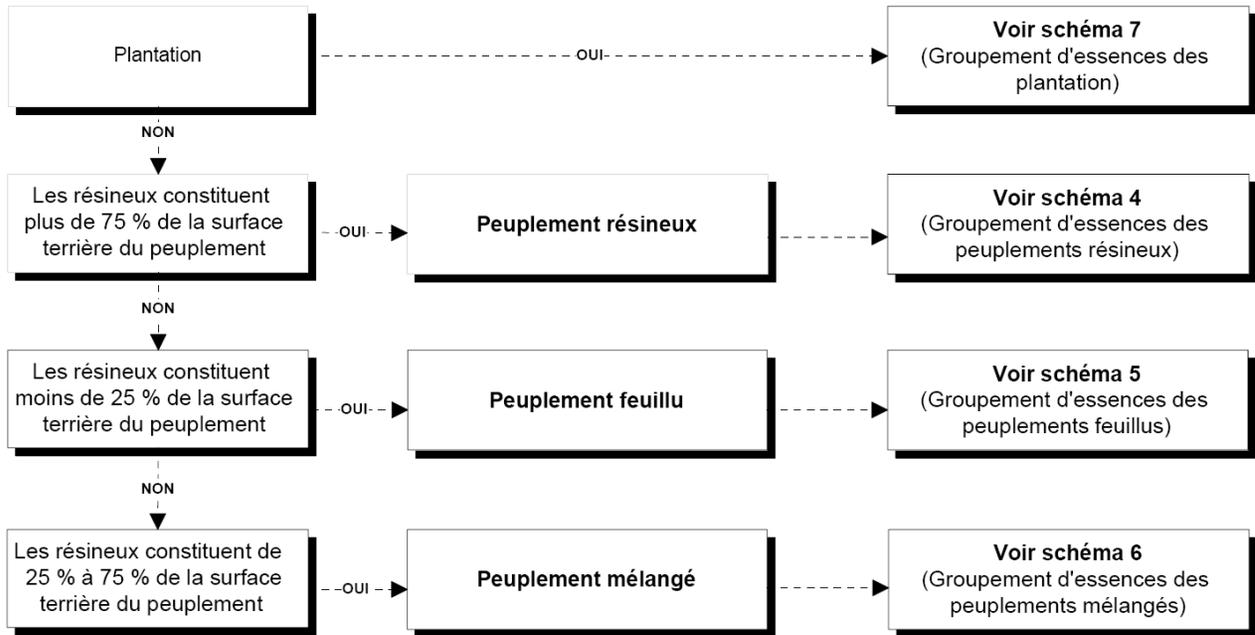
Dans les peuplements naturels de type de couvert mélangé à dominance résineuse ou à dominance feuillue, l'analyse de la surface terrière du peuplement pour la détermination des trois membres de l'appellation du groupement d'essences s'effectue dans le même ordre que dans le cas des peuplements résineux ou feuillus. Cependant, l'analyse de la surface terrière des deux premiers membres s'effectue dans la partie du couvert dominant (résineux ou feuillu suivant le cas), et celle du troisième membre, dans la partie du couvert inférieur.

### **1.6.7.4 Ordre de priorité de classement des logigrammes des plantations**

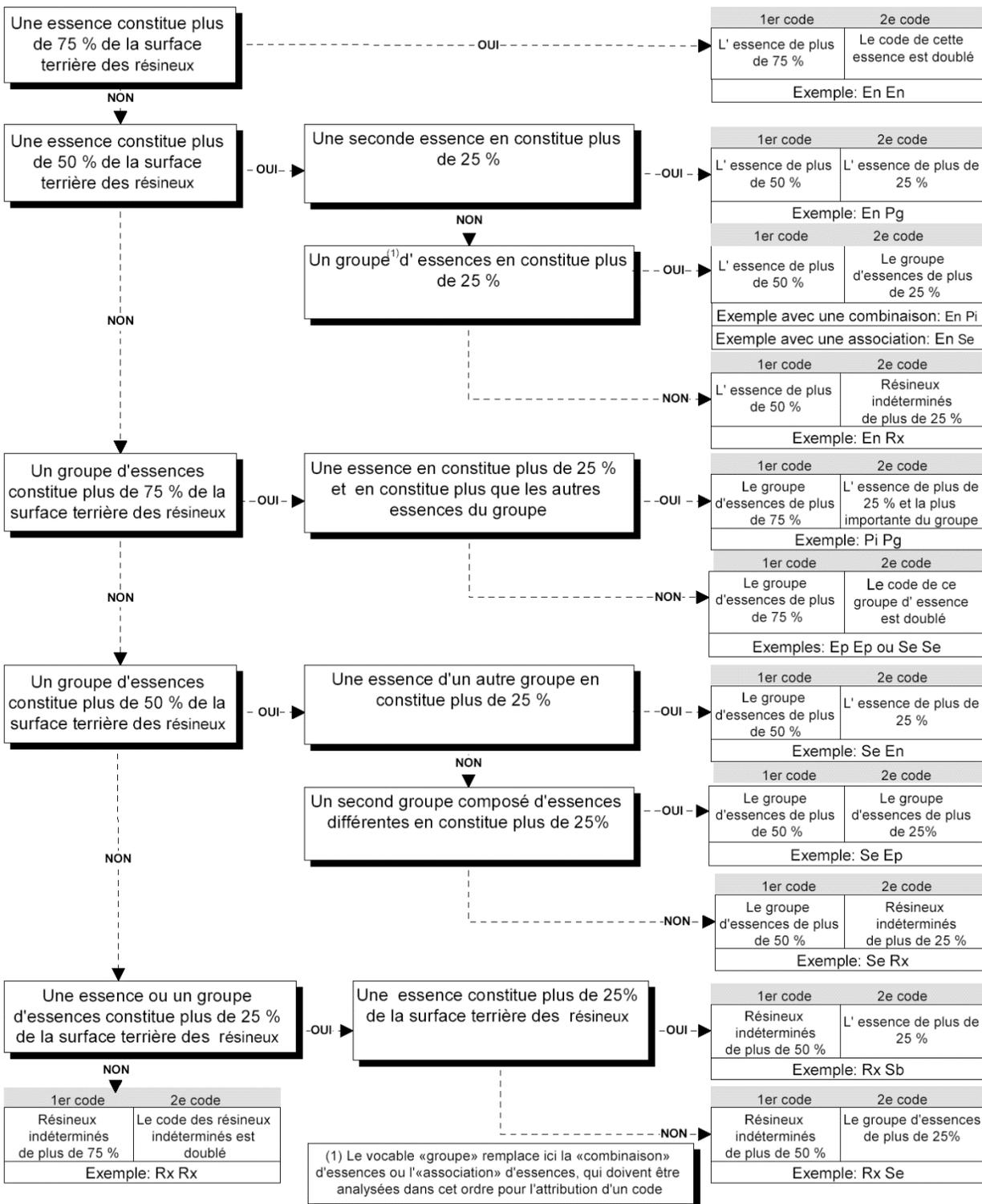
À l'inverse des peuplements naturels, dans les logigrammes des plantations, on n'utilise pas de seuils pour définir la proportion de la surface terrière ou le nombre de tiges des essences plantées. À la place, on définit la proportion des essences plantées dans l'ordre d'importance suivante de surface terrière ou de pourcentage du nombre de tiges : essence principale, essence secondaire ou essence tertiaire sauf dans le cas des essences envahissantes, qui sont évaluées en pourcentage de couvert. De plus, le code des groupes d'essences envahissantes occupe le début ou la fin de l'appellation suivant leur pourcentage de couvert, mais jamais le centre de cette dernière. À l'annexe 1 (p. 81), on trouve toutes les combinaisons qui respectent les règles de stratification des plantations.

### Schéma 3

## Détermination des groupements d'essences des peuplements naturels et des plantations

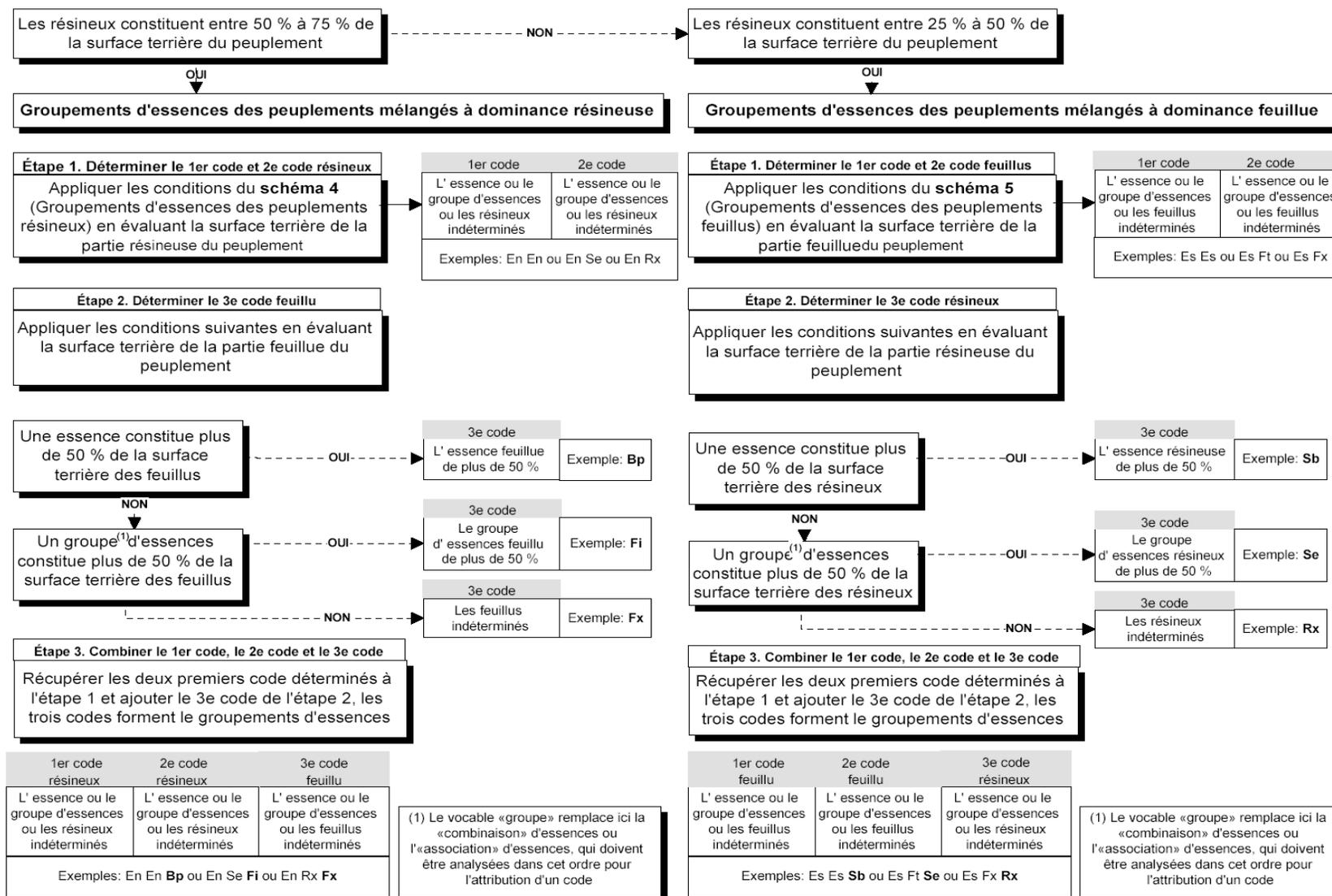


## Schéma 4 Groupements d'essences des peuplements résineux

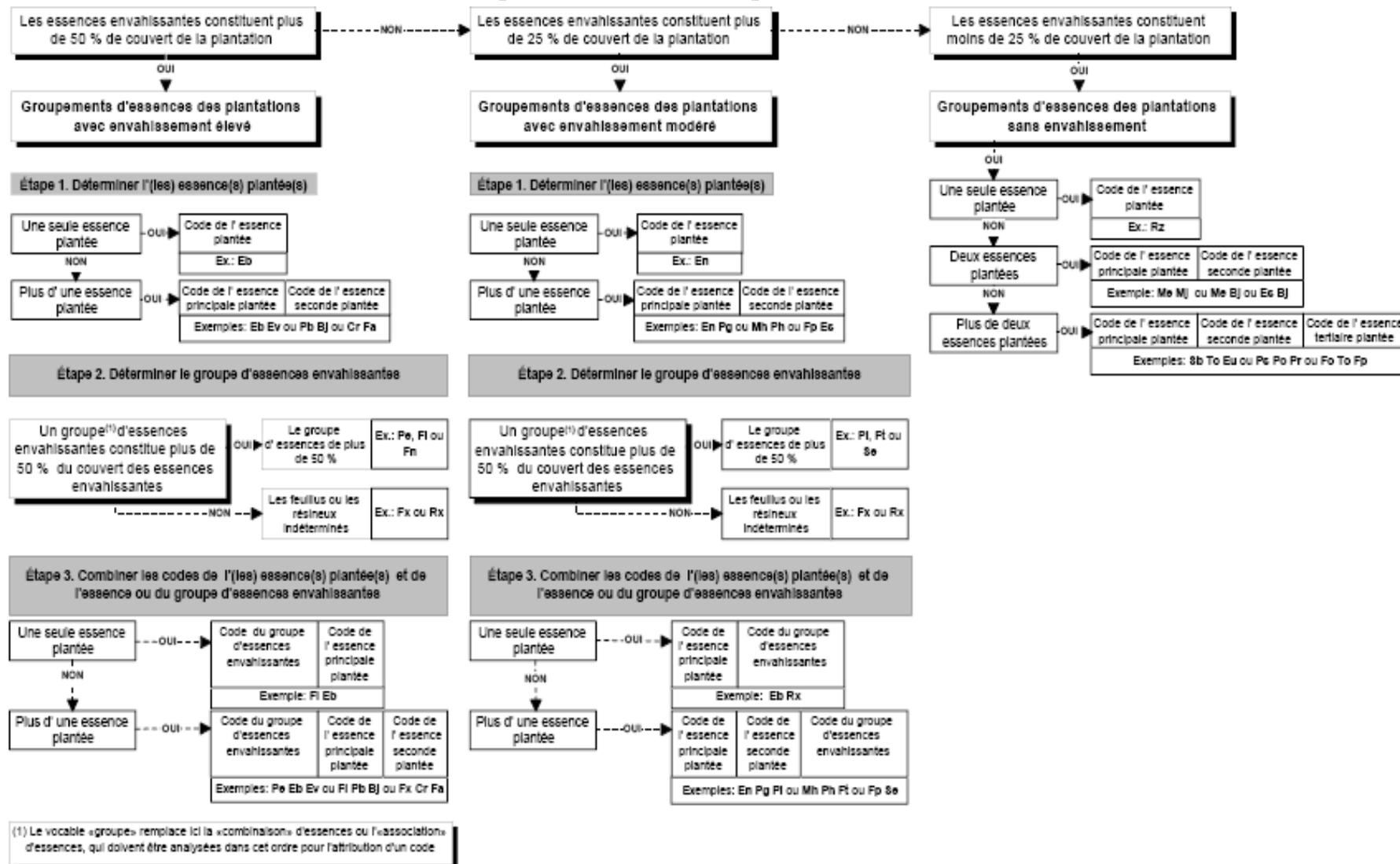




## Schéma 6 Groupements d'essences des peuplements mélangés



**Schéma 7**  
**Groupements d'essences des plantations**



### 1.7 Particularité du peuplement

Ce paramètre permet de signaler une caractéristique ou d'émettre un commentaire spécifique à un peuplement, pour ainsi les distinguer des autres de même appellation. On trouve les codes correspondants au tableau 11 ci-dessous.

**Tableau 11**  
**Codes des particularités du peuplement**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Interbande : bande résiduelle de végétation forestière, laissée intacte lors de la réalisation d'un chantier de coupe par bandes | IB   |
| Lisières boisées (bandes riveraines ou de protection)  | LB   |
| Interventions non conformes aux critères du manuel d'aménagement   | NC   |
| Intervention non exploitée à l'intérieur d'un traitement sylvicole   | NE   |
| Plantation sous couvert forestier  | P    |
| Perturbation naturelle produite dans des superficies improductives DS, DH ou AL  | PN   |
| Séparateur de coupes   | SC   |
| Tiges marchandes résiduelles après une intervention d'origine « CDV, CPH, CPT, CPR, CRR, CT ou ETR »                             | TM   |

### 1.8 Classe de densité

La classe de densité (exprimée en pourcentage) est déterminée par la projection au sol des cimes des arbres formant la canopée (tableau 12 ci-dessous). Les tiges de toutes les essences sont considérées dans l'évaluation du pourcentage de couvert, suivant la classe de hauteur du peuplement et de sa structure (tableau 13, p. 26).

**Tableau 12**  
**Classes de densité**

| Densité de couvert (en %)                        | Classe |
|--|--------|
| Plus grand ou égal à 80 %                        | A      |
| Plus grand ou égal à 60 % et plus petit que 80 % | B      |
| Plus grand ou égal à 40 % et plus petit que 60 % | C      |
| Plus grand ou égal à 25 % et plus petit que 40 % | D      |

**Tableau 13**  
**Tiges considérées dans l'évaluation de la densité de couvert**

| <b>Structure du peuplement</b>  | <b>Classe de hauteur du peuplement</b> | <b>Tiges considérées dans les placettes-échantillons de l'inventaire écoforestier</b> | <b>Tiges considérées dans la photo-interprétation écoforestière</b>           |
|---------------------------------|--|---|---|
| Régulière (peuplement équien)   | 1, 2, 3 et 4                           | Dominantes et codominantes  | Vétérantes, dominantes et codominantes  |
|                                 | 5                                      | de 2 à 7 m de hauteur   | de 2 à 7 m de hauteur (vétérans exclu)  |
|                                 | 6                                      | de 2 à 7 m de hauteur   | sans objet*   |
|                                 | 7                                      | sans objet*   | sans objet*   |
| Régulière (peuplement inéquien) | 1, 2, 3 et 4                           | 7 m et plus de hauteur  | 7 m et plus de hauteur  |
| Irrégulière                     | 1, 2, 3 et 4                           | 7 m et plus de hauteur  | 7 m et plus de hauteur  |
| Étagée                          | 1, 2, 3 et 4                           | Tiges de l'étage qui occupent le plus fort pourcentage de la surface terrière         | Tiges de l'étage qui occupent le plus fort pourcentage de la surface terrière |

\* Dans les peuplements photo-interprétés des classes de hauteur « 6 » et « 7 », la classe de densité n'est pas évaluée. De même, dans les peuplements inventoriés de classe de hauteur « 7 », la classe de densité n'est pas évaluée.

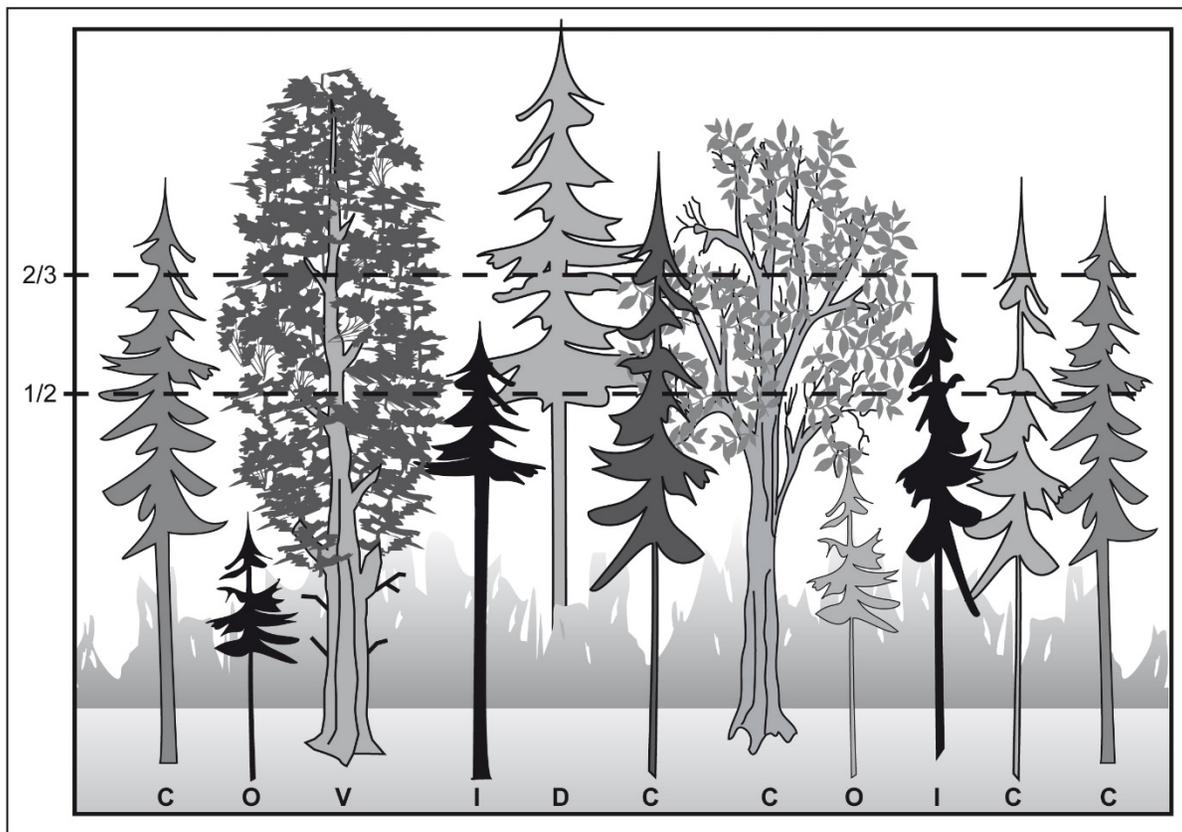
### **1.9 Classe de hauteur**

Pour établir la classe de hauteur, on doit tenir compte de l'étagement du peuplement. Les arbres appartenant aux différents étages que l'on peut observer sont décrits au schéma 8 (p. 28). Par ailleurs, la classe de hauteur d'un peuplement de structure régulière ou de structure irrégulière est déterminée en fonction de la hauteur moyenne de la majorité des tiges dominantes et codominantes qui le composent. La description des classes de hauteur est présentée au tableau 14 (p. 27). Dans un peuplement de structure étagée, la hauteur sera celle de l'étage dans lequel les tiges occupent le plus fort pourcentage de surface terrière.

**Tableau 14**  
**Classes de hauteur**

| <b>Hauteur moyenne (m) des tiges dominantes et codominantes</b> | <b>Code</b> |
|---|-------------|
| Plus grande ou égale à 22 m                                     | 1           |
| Plus grande ou égale à 17 m et plus petite que 22 m             | 2           |
| Plus grande ou égale à 12 m et plus petite que 17 m             | 3           |
| Plus grande ou égale à 7 m et plus petite que 12 m              | 4           |
| Plus grande ou égale à 4 m et plus petite que 7 m               | 5           |
| Plus grande ou égale à 2 m et plus petite que 4 m               | 6           |
| Plus petite que 2 m   | 7           |

**Schéma 8**  
**Étagement d'un peuplement**



**Vétéran** : arbre survivant d'un peuplement disparu (peuplement précédent), dont l'âge est nettement supérieur à celui du peuplement actuel. Il cohabite avec les codominants et les dominants de ce peuplement ou il surplombe un jeune peuplement issu d'une perturbation d'origine naturelle ou humaine.

**Dominant** : arbre dont la hauteur dépasse **visiblement** l'espace occupé par les codominants. Sa cime s'étend par-dessus l'étage général du couvert principal. Généralement, il n'y en a pas beaucoup.

**Codominant** : arbre dont la cime occupe l'espace où se situe généralement la majorité des cimes de tiges formant un peuplement, soit approximativement supérieur au 2/3 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime contribue à former l'étage général du couvert du peuplement.

**Intermédiaire** : arbre qui occupe l'espace médian de la majorité des hauteurs de tiges d'un peuplement, soit approximativement entre la 1/2 et les 2/3 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime s'étend dans la partie inférieure du couvert.

**Opprimé** : arbre qui occupe l'espace sous-jacent de la majorité des tiges d'un peuplement, soit approximativement l'espace plus bas que la 1/2 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime est entièrement au-dessous de l'étage général du couvert.

Les classes de densité et de hauteur font partie des éléments qui servent à décrire la structure d'un peuplement. Par conséquent, ces deux critères de la stratification sont liés par un indice, formulé dans la grille suivante (tableau 15 ci-dessous).

**Tableau 15**  
**Indices densité-hauteur**

|                   |       | CLASSE DE HAUTEUR |      |      |     |     |     |     |   |
|-------------------|-------|-------------------|------|------|-----|-----|-----|-----|---|
|                   |       | 22 m              | 17 m | 12 m | 7 m | 4 m | 2 m | 0 m |   |
|                   |       | 1                 | 2    | 3    | 4   | 5   | 6   | 7   |   |
| CLASSE DE DENSITÉ | 100 % | A                 | A1   | A2   | A3  | A4  | A5  | *   | * |
|                   | 80 %  | B                 | B1   | B2   | B3  | B4  | B5  | *   | * |
|                   | 60 %  | C                 | C1   | C2   | C3  | C4  | C5  | *   | * |
|                   | 40 %  | D                 | D1   | D2   | D3  | D4  | D5  | *   | * |
|                   | 25 %  |                   |      |      |     |     |     |     |   |

\*Dans les peuplements des classes de hauteur « 6 » et « 7 », la classe de densité n'est pas évaluée.

### 1.10 Perturbations et interventions d'origine

En stratification écoforestière, on déduit l'origine du peuplement en place par des observations caractéristiques (ex. : présence de souches, indice d'une coupe passée). Deux événements peuvent avoir contribué à éliminer plus de 75 % de la surface terrière du peuplement passé : une perturbation naturelle ou humaine. Si l'événement est naturel, on parle d'origine naturelle ; si l'événement est d'origine humaine, le terme « intervention » remplace le terme « origine ». Les codes correspondant aux origines et interventions possibles sont indiqués au tableau 16 (p. 30)

**Tableau 16**  
**Codes des perturbations et interventions d'origine**

| <b>Perturbations d'origine</b>  | <b>Code</b> |
|---|-------------|
| Brûlis total  | BR          |
| Chablis total   | CHT         |
| Dépérissement total   | DT          |
| Épidémie grave  | ES          |
| Friche  | FR*         |
| Verglas grave   | VER         |
| <b>Interventions d'origine</b>  | <b>Code</b> |
| Coupe par bande   | CBA         |
| Coupe avec protection des tiges à diamètre variable                   | CDV         |
| Coupe d'ensemencement finale  | CEF         |
| Coupe avec protection des hautes tiges marchandes et des sols         | CPH         |
| Coupe avec protection de la régénération                              | CPR         |
| Coupe avec protection des petites tiges marchandes et des sols        | CPT         |
| Coupe de récupération dans un brûlis                                  | CRB         |
| Récolte des tiges résiduelles et des rebuts                           | CRR         |
| Coupe avec réserve de semenciers                                      | CRS         |
| Coupe totale  | CT          |
| Ensemencement   | ENS         |
| Élimination des tiges résiduelles                                     | ETR         |
| Plantation  | P           |
| Regarni de régénération pour constituer l'équivalent d'une plantation | PRR         |
| Régénération d'une aire d'ébranchage                                  | REA         |
| Régénération de site d'infrastructure abandonnée                      | RIA         |
| Récupération en vertu d'un plan spécial d'aménagement                 | RPS         |

\* Inclut les terres agricoles abandonnées partiellement couvertes de végétation pionnière

### **1.11 Année de la perturbation ou de l'intervention d'origine**

Il s'agit ici de l'année où la perturbation a pris fin. On trouve cette information dans le rapport annuel d'intervention forestière (R.A.I.F.). Lorsque plusieurs perturbations ou interventions se superposent, l'année à déterminer est celle où l'origine est la plus récente.

## 1.12 Classe d'âge et structure du peuplement

Le paramètre « classe d'âge » informe à la fois sur la structure du peuplement et sur l'âge des tiges qui le composent (tableau 17 ci-dessous). En effet, les structures régulière, irrégulière ou étagée du peuplement aident à déterminer si les tiges qui le composent sont dans la même classe d'âge (équien) ou dans des classes d'âge différentes (inéquien).

### 1.12.1 Classe d'âge

Les tiges sélectionnées dans l'estimation de l'âge d'un peuplement de structure régulière ou irrégulière sont fonction de la classe de hauteur du peuplement :

- 7 m et plus de hauteur : tiges dominantes et codominantes ;
- moins de 7 m de hauteur : tiges qui forment le peuplement d'avenir.

**Tableau 17**  
**Codes des classes d'âge selon la structure des peuplements**

| Structure du peuplement         | Classe d'âge                    |       |                |       |                |       |                |       |                                    |       |                 |  |
|---------------------------------|---------------------------------|-------|----------------|-------|----------------|-------|----------------|-------|------------------------------------|-------|-----------------|--|
|                                 | de 0 à 20 ans                   |       | de 21 à 40 ans |       | de 41 à 60 ans |       | de 61 à 80 ans |       | de 81 à 100 ans                    |       | 101 ans et plus |  |
| Régulière (peuplement équien)   | 10                              |       | 30             |       | 50             |       | 70             |       | 90                                 |       | 120             |  |
|                                 | <b>Jeune (origine ≤ 80 ans)</b> |       |                |       |                |       |                |       | <b>Vieux (origine &gt; 80 ans)</b> |       |                 |  |
| Régulière (peuplement inéquien) | JIN                             |       |                |       |                |       |                |       | VIN                                |       |                 |  |
| Irrégulière                     | JIR                             |       |                |       |                |       |                |       | VIR                                |       |                 |  |
| Étagée                          | 1010                            | --    | --             | --    | --             | --    | --             | --    | --                                 | --    | --              |  |
|                                 | 1030                            | 3010  | 3030           | --    | 5050           | --    | 7070           | --    | 9090                               | --    | 12012*          |  |
|                                 | 1050                            | 5010  | 3050           | 5030  | 5070           | 7050  | 7090           | 9070  | 90120                              | 12090 | --              |  |
|                                 | 1070                            | 7010  | 3070           | 7030  | 5090           | 9050  | 70120          | 12070 | --                                 | --    | --              |  |
|                                 | 1090                            | 9010  | 3090           | 9030  | 50120          | 12050 | --             | --    | --                                 | --    | --              |  |
|                                 | 10120                           | 12010 | 30120          | 12030 | --             | --    | --             | --    | --                                 | --    | --              |  |

\*Comme le champ prévu est de 5 caractères, il faut omettre le dernier « 0 » dans l'étagement 120-120.

## **1.12.2 Structure du peuplement**

### **1.12.2.1 Peuplement équié de structure régulière**

Un peuplement équié est de structure régulière lorsque la majeure partie de sa surface terrière est constituée de tiges dominantes et codominantes appartenant à un seul étage et à une seule classe d'âge.

### **1.12.2.2 Peuplement inéquié de structure régulière**

Un peuplement inéquié de 7 m et plus de hauteur est de structure régulière lorsque la majeure partie de sa surface terrière est constituée de tiges dominantes et codominantes, appartenant à un seul étage, mais à au moins trois classes d'âge. On distingue les jeunes et les vieux peuplements inéquiés.

Les jeunes peuplements inéquiés de structure régulière « JIN » sont ceux âgés de moins de 80 ans. Ils sont composés de tiges de tous âges dont les plus vieilles sont âgées d'au plus 80 ans (en excluant les vétérans).

Les vieux peuplements inéquiés de structure régulière « VIN » sont ceux âgés de plus de 80 ans. Ils sont composés de tiges de tous âges et les tiges de plus de 80 ans font 25 % et plus de la surface terrière.

### **1.12.2.3 Peuplement de structure irrégulière**

Un peuplement est de structure irrégulière lorsque la hauteur des tiges qui le composent se situe dans une amplitude de 8 m et plus. De même, un peuplement est de structure irrégulière si l'amplitude équivaut à plus de la moitié de la hauteur des tiges dominantes (de 12 m ou plus) qui le compose. Dans les deux cas, il y a une bonne répartition de la hauteur des tiges qui composent le peuplement.

On distingue les jeunes et les vieux peuplements irréguliers.

Les jeunes peuplements de structure irrégulière « JIR » sont ceux âgés de moins de 80 ans. Ils sont composés de tiges de tous âges (plusieurs classes d'âge), dont les plus vieilles sont âgées d'au plus 80 ans (en excluant les vétérans).

Les vieux peuplements de structure irrégulière « VIR » sont ceux âgés de plus de 80 ans. Ils sont composés de tiges de plusieurs classes d'âges et les tiges de plus de 80 ans font 25 % et plus de la surface terrière du peuplement.

### **1.12.2.4 Peuplement de structure étagée**

Un peuplement est de structure étagée lorsque les tiges qui le composent forment deux étages distincts, leur hauteur respective diffère d'au moins cinq mètres, et lorsque chaque étage est constitué d'au moins 25 % de couvert. Lorsqu'un peuplement est étagé, on doit indiquer la classe d'âge des tiges composant chaque étage. La classe d'âge est alors formée de deux classes d'âge, la première nommée étant celle dont l'étage présente la surface terrière la plus importante. Ces deux classes d'âge qui peuvent être identiques, consécutives ou non sont présentées au tableau 17 (p. 31).

*Exemple :*

- étage principal de 50 ans et étage secondaire de 50 ans = « 5050 » ;
- étage principal de 50 ans et étage secondaire de 70 ans = « 5070 » ;
- étage principal de 50 ans et étage secondaire de 90 ans = « 5090 ».

### 1.13 Perturbation moyenne ou intervention partielle

La perturbation moyenne consiste au phénomène naturel qui a éliminé de 25 à 75 % de la surface terrière du peuplement. L'intervention partielle, qui résulte toujours de l'activité humaine, consiste en l'une des opérations suivantes :

- une récolte qui a éliminé entre 25 et 75 % de la surface terrière du peuplement, ou
- une opération sylvicole qui vise à améliorer la structure du peuplement, comme l'éclaircie précommerciale « EPC ».

Une perturbation moyenne ou une intervention partielle n'est pas considérée si la surface terrière s'est reconstituée (en tout ou en partie) depuis l'avènement de l'une ou de l'autre. Donc, avec les années, la perturbation ou l'intervention n'affecte plus 25 % ou plus de surface terrière du peuplement. Néanmoins, si dans la banque de données de la MAJF (Mise à jour forestière), on a indiqué l'année de la perturbation moyenne ou de l'intervention partielle, c'est cette information qui doit être reportée sur la carte écoforestière et cela, même si la surface terrière s'est reconstituée. Les codes correspondant aux possibilités de perturbations et d'interventions sont présentés au tableau 18 ci-dessous.

**Tableau 18**  
**Codes des perturbations moyennes et des interventions partielles**

| <b>Perturbation moyenne</b>                            | <b>Code</b> |
|--|-------------|
| Brûlis partiel   | BRP         |
| Chablis partiel  | CHP         |
| Dépérissement partiel                                  | DP          |
| Épidémie légère  | EL          |
| Verglas partiel  | VEP         |
| <b>Intervention partielle</b>                          | <b>Code</b> |
| Coupe d'assainissement                                 | CA          |
| Coupe d'amélioration                                   | CAM         |
| Coupe en damier  | CD          |
| Coupe à diamètre limite                                | CDL         |
| Coupe partielle et épidémie légère                     | CE          |
| Coupe de préjardinage                                  | CEA         |
| Coupe de jardinage                                     | CJ          |
| Coupe de jardinage par pied d'arbre ou groupe d'arbres | CJG         |
| Coupe de jardinage avec régénération par parquets      | CJP         |

| <b>Intervention partielle</b>                               | <b>Code</b> |
|---|-------------|
| Coupe de jardinage avec trouées                             | CJT         |
| Conversion de peuplement                                    | CON         |
| Coupe partielle   | CP          |
| Coupe progressive d'ensemencement (résineux)                | CPC         |
| Coupe progressive d'ensemencement (feuillu)                 | CPF         |
| Coupe partielle photo-interprétée                           | CPI         |
| Coupe progressive d'ensemencement (mélangé)                 | CPM         |
| Coupe progressive d'ensemencement                           | CPS         |
| Coupe par trouées   | CTR         |
| Dégagement de la régénération naturelle ou de plantation    | DEG         |
| Coupe à diamètre limite avec dégagement des arbres d'avenir | DLD         |
| Éclaircie commerciale                                       | EC          |
| Éclaircie commerciale d'étalement                           | ECE         |
| Récolte dans les lisières boisées                           | ECL         |
| Enrichissement  | ENR         |
| Ensemencement partiel                                       | ENP         |
| Éclaircie précommerciale                                    | EPC         |
| Éclaircie sélective individuelle                            | ESI         |
| Récolte dans les bandes vertes                              | RBV         |
| Regarni de régénération                                     | RR          |

#### **1.14 Année de la perturbation moyenne ou de l'intervention partielle**

Il s'agit de l'année de la dernière perturbation moyenne ou de l'intervention partielle dont résulte le peuplement en place.

#### **1.15 Classe de pente**

La classe de pente exprime l'inclinaison de terrain où est située la majeure partie du peuplement. Sur le terrain, on la mesure à l'aide d'un clinomètre ; on l'exprime en pourcentage. Sur une carte, on l'identifie à l'aide d'un modèle numérique de terrain ; on l'exprime en classe de pente. Le tableau 19 (p. 35) détaille l'information sur les classes de pente.

**Tableau 19**  
**Codes des classes de pente**

| Désignation | Inclinaison (en %)                              | Classe |
|-------------|---|--------|
| Nulle       | de 0 à 3 %                                      | A      |
| Faible      | de 4 à 8 %                                      | B      |
| Douce       | de 9 à 15 %                                     | C      |
| Modérée     | de 16 à 30 %                                    | D      |
| Forte       | de 31 à 40 %                                    | E      |
| Abrupte     | 41 et plus                                      | F      |
| Sommet      | Superficies entourées de pentes de 41 % et plus | S      |

### 1.16 Dépôt de surface et son épaisseur

Le dépôt est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Il est habituellement composé d'une couche organique superficielle (un humus ou une tourbe) et d'une couche minérale sous-jacente. La couche minérale est constituée de particules et de fragments minéraux meubles, dont la taille va de celle de l'argile (< 0,002 mm) à celle de blocs (> 60 cm). Le dépôt peut avoir été mis en place lors du retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les codes désignant les principaux dépôts de surface sont présentés au tableau 20 (p. 36).

La description des divers types de dépôts de surface ainsi que tous les renseignements requis pour la codification suivant leur nature, leur genèse et leur morphologie sont présentés à l'annexe 2 (p. 83).

L'épaisseur du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente ou d'autres indices. Sur le terrain, on l'évalue en creusant le sol avec une pelle ou une sonde pédologique jusqu'à une profondeur d'au moins 1 m, sinon jusqu'au roc. En photo-interprétation, l'épaisseur du dépôt est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente ainsi que de la présence d'affleurements ou d'escarpements rocheux. Si l'épaisseur est inférieure à 1 m, le code de dépôt est précédé ou suivi d'un des codes qui figurent au tableau 21 (p. 37).

**Tableau 20**  
**Principaux types de dépôts de surface**

| Désignation   | Code | Désignation  | Code |
|---|------|--|------|
| <b>DÉPÔTS GLACIAIRES</b>                            |      | <b>DÉPÔTS LACUSTRES</b>                                |      |
| Dépôts glaciaires sans morphologie particulière     | 1A   | Plaine lacustre  | 4A   |
| Till indifférencié                                  | 1A   | Glaciolacustre (faciès d'eau profonde)                 | 4GA  |
| Till à matrice argileuse                            | 1AA  | Glaciolacustre (faciès d'eau peu profonde)             | 4GS  |
| Till dérivé de roches cristallines                  | 1AC  | Delta glaciolacustre                                   | 4GD  |
| Till dérivé de roches sédimentaires                 | 1AS  | Plage  | 4P   |
| Till délavé   | 1AD  | <b>DÉPÔTS MARINS</b>                                   |      |
| Champ de blocs glaciaires                           | 1AB  | Marin (faciès d'eau profonde)                          | 5A   |
| Dépôts glaciaires caractérisés par leur morphologie | 1B   | Marin (faciès d'eau peu profonde)                      | 5S   |
| Drumlins et drumlinoïdes                            | 1BD  | Marin (faciès d'eau peu profonde à matrice limoneuse)  | 5L   |
| Buttes à traînée de débris                          | 1BT  | Glaciomarin  | 5G   |
| Moraine de décrépitude                              | 1BP  | <b>DÉPÔTS LITTORAUX MARINS</b>                         |      |
| Moraine côtelée (de Rogen)                          | 1BC  | Plage soulevée   | 6S   |
| Moraine ondulée                                     | 1BN  | Place actuelle, haut de plage, cordon, flèche, tombolo | 6A   |
| Moraine de De Geer                                  | 1BG  | Champ de blocs glaciels soulevé                        | 6G   |
| Moraine frontale                                    | 1BF  | <b>DÉPÔTS ORGANIQUES</b>                               |      |
| <b>DÉPÔTS FLUVIOGLACIAIRES</b>                      |      | Organique épais  | 7E   |
| Dépôts juxtaglaciaires                              | 2A   | Organique mince  | 7T   |
| Esker   | 2AE  | <b>DÉPÔTS DE PENTES ET D'ALTÉRATIONS</b>               |      |
| Kame  | 2AK  | Éboulis rocheux (talus)                                | 8E   |
| Terrasse de kame                                    | 2AT  | Colluvions   | 8C   |
| Dépôts proglaciaires                                | 2B   | Matériaux d'altération                                 | 8A   |
| Delta fluvioglaciaire                               | 2BD  | Glissement de terrain                                  | 8G   |
| Delta d'esker                                       | 2BP  | Glissement pelliculaire                                | 8P   |
| Épandage  | 2BE  | <b>DÉPÔTS ÉOLIENS</b>                                  |      |
| <b>DÉPÔTS FLUVIATILES</b>                           |      | Dune active  | 9A   |
| Dépôts alluviaux                                    | 3A   | Dune stabilisée  | 9S   |
| Actuel  | 3AC  | <b>SUBSTRAT ROCHEUX</b>                                |      |
| Récant  | 3AE  | Roc  | R    |
| Ancien  | 3AN  | Roc sédimentaire                                       | RS   |
| Dépôts deltaïques                                   | 3D   | Roc cristallin   | RC   |
| Delta   | 3DD  |  |      |
| Cône alluvial                                       | 3DA  |  |      |
| Cône de déjection                                   | 3DE  |  |      |

**Tableau 21**  
**Codes d'épaisseur des dépôts**

| <b>Code</b> | <b>Exemple avec un dépôt 1A (till indifférencié)</b> | <b>Description de la classe</b>   |
|-------------|--|---|
| X*          | 1A   | Dépôt épais : épaisseur modale supérieure à 1 m. Les affleurements rocheux sont nuls ou très rares.                       |
| XY          | 1AY  | Dépôt d'épaisseur moyenne : épaisseur modale de 50 cm à 1 m. Les affleurements rocheux sont très rares ou rares.          |
| XM          | 1AM  | Dépôt mince : épaisseur modale de 25 cm à 50 cm. Les affleurements rocheux sont rares ou peu abondants.                   |
| MX          | M1A  | Dépôt très mince : épaisseur modale inférieure à 25 cm. Les affleurements rocheux sont peu abondants.                     |
| RX          | R1A  | Dépôt de mince à très mince : épaisseur modale inférieure à 50 cm. Les affleurements rocheux sont abondants.              |
| R           | R  | Dépôt très mince ou absent : les affleurements rocheux, qui sont très abondants, représentent plus de 50 % de la surface. |

\*« X » représente le type de dépôt

### 1.17 Classe de drainage

Le drainage d'une station correspond à la vitesse à laquelle le surplus d'eau s'évacue dans le sol. Tout comme le dépôt de surface, le drainage peut notamment influencer la productivité d'un peuplement. Il s'agit d'une donnée importante.

Le drainage est conditionné par la position topographique (inclinaison de la pente, forme du terrain et position sur le versant), la perméabilité du sol (texture, pierrosité, etc.) et l'assise rocheuse (géologie, structure, etc.), l'épaisseur du dépôt de surface, l'abondance et la régularité des apports d'eau (pluviométrie et écoulement), ainsi que par les niveaux atteints par la nappe phréatique.

On distingue huit classes de drainage (tableau 22, p. 38) auxquelles on peut, s'il y a lieu, ajouter un modificateur (tableau 23, p. 38) pour préciser une particularité, sauf s'il s'agit du drainage complexe.

La description des différentes classes de drainage est présentée à l'annexe 3 (p.98).

**Tableau 22**  
**Codes des classes de drainage**

| Désignation       | Code |
|-------------------|------|
| Excessif          | 0    |
| Rapide            | 1    |
| Bon               | 2    |
| Modéré            | 3    |
| Imparfait         | 4    |
| Mauvais           | 5    |
| Très mauvais      | 6    |
| Drainage complexe | 16   |

**Tableau 23**  
**Codes des modificateurs de drainage**

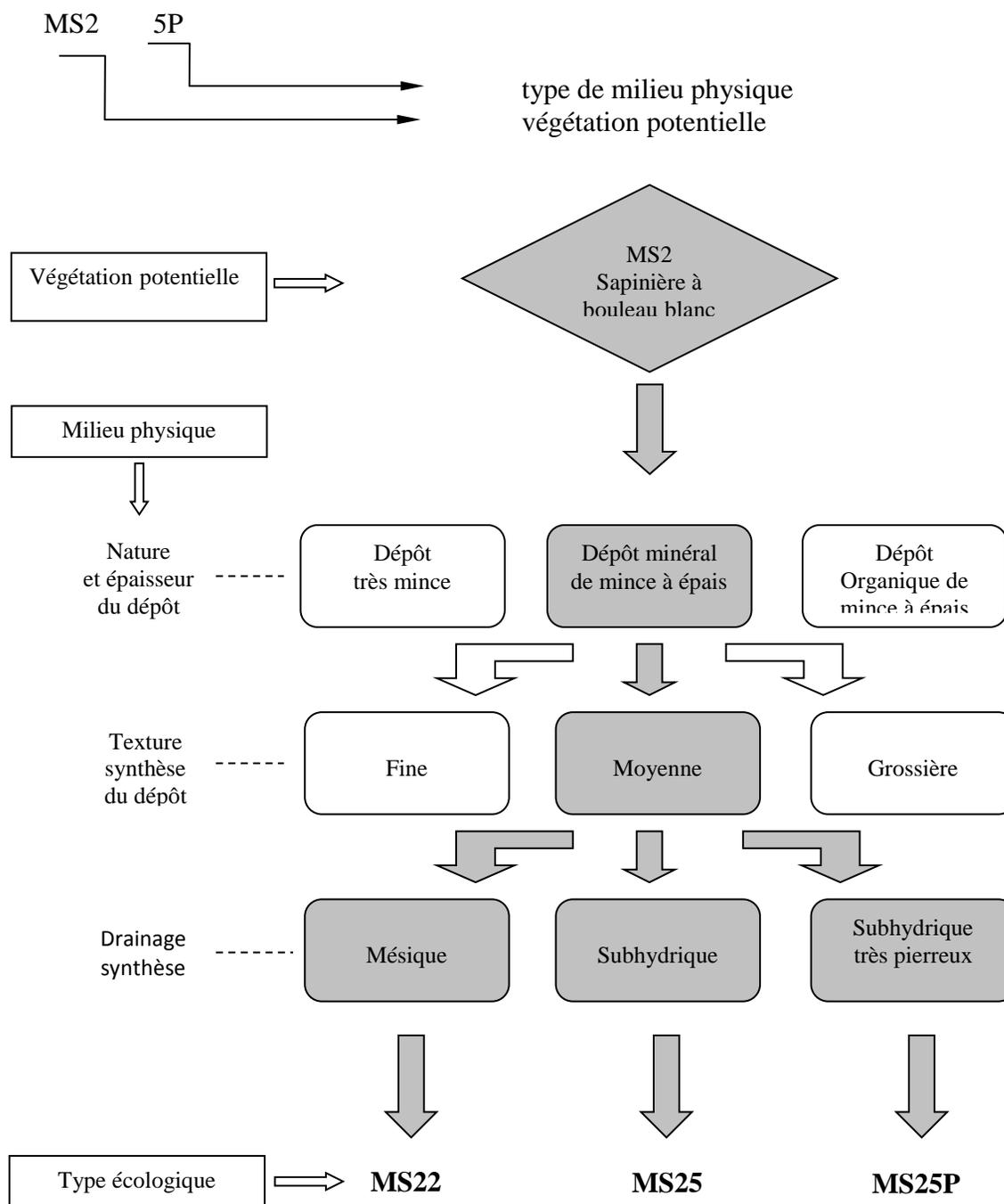
| Désignation                          | Code |
|--------------------------------------|------|
| Aucun modificateur                   | 0    |
| Drainage latéral                     | 1    |
| Horizon gelé                         | 2    |
| Amélioration d'origine anthropique   | 3    |
| Ralentissement d'origine anthropique | 4    |

### 1.18 Type écologique

Le type écologique est l'unité de classification définie en fonction de la végétation – actuelle ou potentielle – et des caractéristiques physiques du milieu. On le détermine à l'aide de clés qui font suivre un cheminement de cinq étapes. L'étape 1, qui consiste à localiser la station sur le territoire, s'avère très importante puisqu'elle permet de choisir le guide de reconnaissance des types écologiques qui lui est associé. Les étapes intermédiaires servent à identifier le milieu physique et la végétation. À l'étape 5, on regroupe les codes relatifs à la végétation et au milieu physique pour obtenir le code du type écologique. Le cheminement des étapes est présenté au schéma 9 (p. 39).

Le code du type écologique comporte quatre ou cinq caractères. Les trois premiers caractères correspondent respectivement à la composition, à la structure et au caractère dynamique de la végétation (végétation potentielle) et les deux derniers, aux caractéristiques physiques du milieu (type de milieux physiques). Dans certains cas, un seul caractère suffit pour exprimer les caractéristiques du milieu, et le code du type écologique ne compte alors que quatre caractères.

### Schéma 9 Logique de codification du type écologique



### 1.18.1 La végétation potentielle

La végétation potentielle est l'unité de classification écologique qui regroupe les différents types de végétation d'un site donné. Ces types peuvent se reconstituer à la suite d'une perturbation ou se succéder jusqu'à atteindre un stade de fin de succession. Chaque végétation potentielle est définie par son propre assemblage d'espèces végétales, son régime de perturbation et sa dynamique.

#### *Végétation potentielle des milieux forestiers et des milieux non forestiers*

Dans la classification écologique du MFFP, un milieu est dit « non forestier » si, de manière naturelle, la végétation n'est pas en mesure d'y former un couvert arborescent supérieur ou égal à 10 % de couvert. Les milieux non forestiers correspondent à des stations naturellement non favorables au développement d'une forêt. À l'opposé, un milieu est dit « forestier » (tableau 24 ci-dessous), s'il possède un couvert arborescent supérieur ou égal à 10 % de couvert ou, dans le cas où il a subi une perturbation (coupe, feu, chablis, etc.), s'il peut posséder un couvert arborescent ayant un tel pourcentage (10 %) de couvert à un moment donné au cours de la succession végétale. Les milieux forestiers correspondent aux stations naturellement favorables au développement d'une forêt. La physionomie est qualifiée de « forêt claire » lorsque le couvert arborescent forme entre 10 et 25 % de couvert (généralement un terrain forestier improductif) et de « forêt » lorsqu'il a 25 % ou plus de couvert (généralement un terrain forestier productif).

**Tableau 24**  
**Codes des végétations potentielles des milieux forestiers**

| Désignation                                      | Code |
|--|------|
| <b>Végétation potentielle – essence feuillue</b> |      |
| Chênaie rouge                                    | FC1  |
| Érablière à caryer cordiforme                    | FE1  |
| Érablière à tilleul                              | FE2  |
| Érablière à bouleau jaune                        | FE3  |
| Érablière à bouleau jaune et hêtre               | FE4  |
| Érablière à ostryer                              | FE5  |
| Érablière à chêne rouge                          | FE6  |
| Ormaie à frêne noir                              | FO1  |
| <b>Végétation potentielle – essence mélangée</b> |      |
| Pessière noire à peuplier faux-tremble           | ME1  |
| Frênaie noire à sapin                            | MF1  |
| Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre         | MJ1  |
| Bétulaie jaune à sapin                           | MJ2  |

| <b>Désignation</b>   | <b>Code</b> |
|--|-------------|
| <b>Végétation potentielle – essence mélangée</b>                             |             |
| Sapinière à bouleau jaune  | MS1         |
| Sapinière à bouleau blanc  | MS2         |
| Sapinière à bouleau blanc montagnarde  | MS4         |
| Sapinière à érable rouge   | MS6         |
| Sapinière à bouleau blanc maritime   | MS7         |
| <b>Végétation potentielle – essence résineuse</b>                            |             |
| Pessière blanche ou cédrière issue d’agriculture                             | RB1         |
| Pessière blanche maritime  | RB2         |
| Pessière blanche issue de broutage par le cerf de Virginie (Île-d’Anticosti) | RB5         |
| Cédrière tourbeuse à sapins  | RC3         |
| Pessière noire à lichens   | RE1         |
| Pessière noire à mousses ou à éricacées                                      | RE2         |
| Pessière noire à sphaignes   | RE3         |
| Pessière noire à mousses ou à éricacées montagnarde                          | RE4         |
| Pessière noire maritime  | RE7         |
| Pinède blanche ou pinède rouge   | RP1         |
| Sapinière à thuya  | RS1         |
| Sapinière à épinette noire   | RS2         |
| Sapinière à épinette noire et sphaignes                                      | RS3         |
| Sapinière à épinette noire montagnarde                                       | RS4         |
| Sapinière à épinette rouge   | RS5         |
| Sapinière à épinette noire maritime  | RS7         |
| Prucheraie   | RT1         |

Les milieux non forestiers (tableau 25, p. 42) regroupent les végétations potentielles de landes, de tourbières, de marais, de marécages, de rives, de littoraux, ainsi que de sable mobile.

**Tableau 25**  
**Codes des végétations potentielles des milieux non forestiers**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Lande à lichens (boisée ou non boisée)                     | LA1  |
| Lande à éricacées (boisée, arbustive ou herbacée)          | LA2  |
| Lande maritime (boisée, arbustive, herbacée ou lichénique) | LA3  |
| Marais ou marécage d'eau douce                             | MA1  |
| Marais ou marécage d'eau saumâtre                          | MA2  |
| Marais ou marécage d'eau salée                             | MA3  |
| Toundra alpine à lichens                                   | TA1  |
| Toundra alpine (arbustive ou herbacée)                     | TA2  |
| Tourbière ombrotrophe (Bog)                                | TOB  |
| Tourbière minérotrophe (Fen)                               | TOF  |

### 1.18.2 Caractéristiques physiques du milieu

Les caractéristiques physiques du milieu sont exprimées au moyen d'un code (à un ou à deux caractères suivant le cas) qui synthétise l'ensemble des variables physiques du milieu, notamment le drainage, le dépôt (nature, épaisseur et texture) et la position topographique. Le premier caractère (obligatoire) exprime une combinaison de la nature, de l'épaisseur et de la texture du dépôt de surface, ainsi que du drainage (tableau 26, p. 43). Le second sert à indiquer certaines particularités du site, principalement sur le dépôt, le drainage et la position topographique (tableau 27, p. 43). Dans les milieux sans particularité à signaler, ce caractère reste en blanc.

**Tableau 26**  
**Premier caractère du code du milieu physique**

|          |   |
|----------|---|
| <b>0</b> | station au dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique ;                       |
| <b>1</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique ;         |
| <b>2</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique ;                      |
| <b>3</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture fine, de drainage mésique ;                         |
| <b>4</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage subhydrique ;                |
| <b>5</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique ;                  |
| <b>6</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture fine, de drainage subhydrique ;                     |
| <b>7</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe <sup>1</sup> ;               |
| <b>8</b> | station au dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe <sup>2</sup> ; |
| <b>9</b> | station au dépôt organique de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe.                           |

**Tableau 27**  
**Second caractère du code du milieu physique**

|          |   |
|----------|---|
| <b>A</b> | aulnaie   |
| <b>B</b> | situation topographique de bas de pente   |
| <b>F</b> | vallée froide   |
| <b>H</b> | situation topographique de haut de pente ou de sommet arrondi                           |
| <b>K</b> | arbres rampants ou rabougris (krummholz)  |
| <b>L</b> | structure de lanières ou de mares que l'on observe dans les tourbières                  |
| <b>M</b> | situation topographique de mi-pente   |
| <b>O</b> | situation topographique de terrain plat ou légèrement ondulé                            |
| <b>P</b> | terrain très pierreux (plus de 80 % de pierrosité)                                      |
| <b>S</b> | situation topographique favorisant la présence de drainage latéral ( <i>seepage</i> )   |
| <b>U</b> | surface uniforme (absence de lanières et de mares) que l'on observe dans les tourbières |

<sup>1</sup> Ombrotrophe : se dit d'un milieu dont l'alimentation en eau résulte entièrement des précipitations. Ces milieux sont généralement acides et pauvres en éléments nutritifs.

<sup>2</sup> Minérotrophe : se dit d'un milieu alimenté en minéraux par l'eau. Les groupes d'espèces à aulne rugueux, ainsi que les espèces comme les saules et le thuya, en sont des indicateurs.



## **CHAPITRE 2**

### **LA STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE NAIPF**

La nouveauté dans cette approche de stratification dite par peuplement forestier – plus familièrement appelée NAIPF – réside dans les précisions qui ont été apportées dans l'identification du paramètre « groupement d'essences » et dans l'estimation des paramètres « densité » et « hauteur » du peuplement.

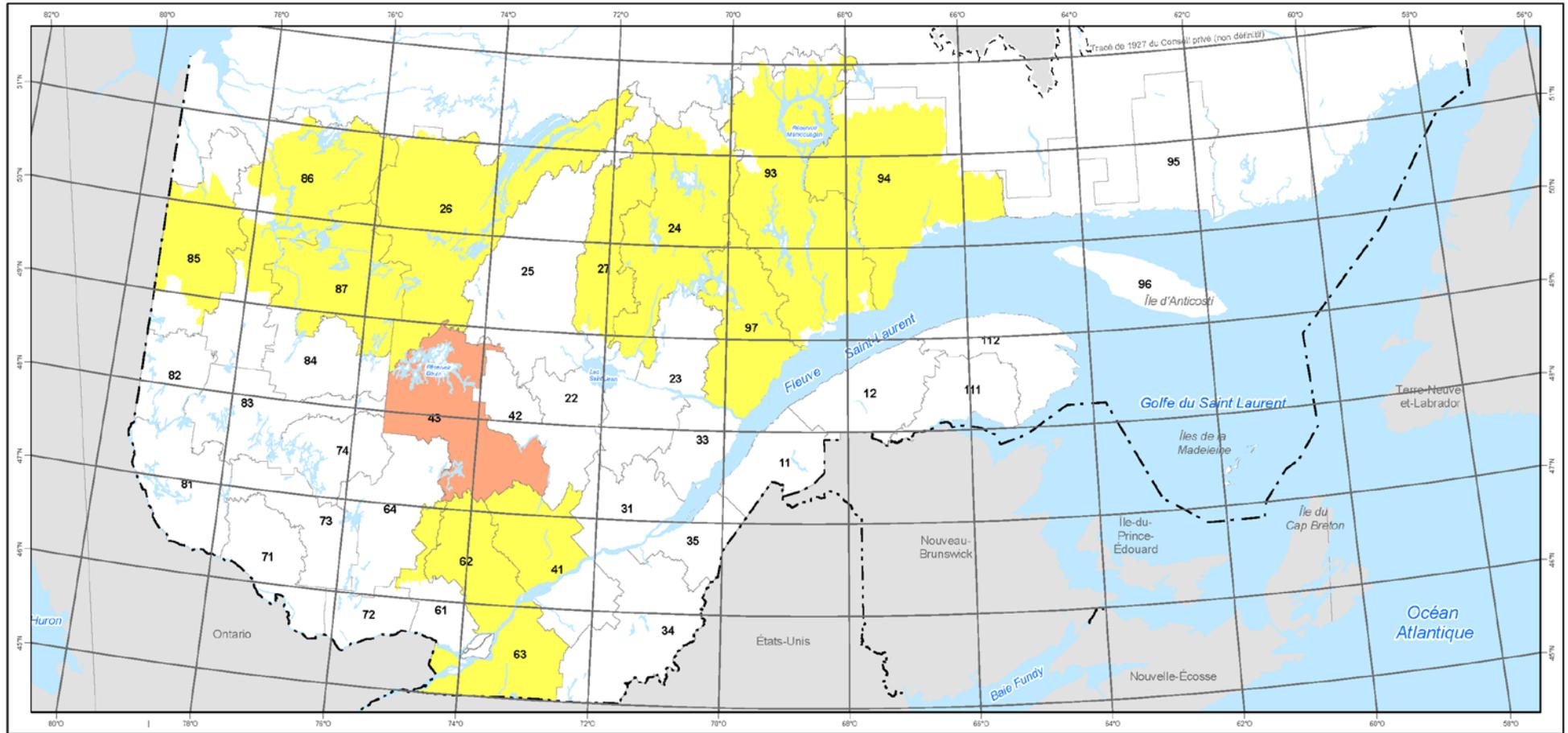
L'appellation « groupement d'essences » est remplacée par l'appellation « les essences du peuplement ». Les essences sont maintenant identifiées comme telles par classes de 10 % de surface terrière. Le paramètre « densité » porte la même appellation, mais est estimé par classes de 10 % de couvert. Par ailleurs, on estime désormais la hauteur du peuplement au mètre près.

Dans le cas d'un peuplement structuré en deux étages, on doit identifier les essences, estimer la densité, la hauteur et la classe d'âge des deux étages, soit le supérieur et l'inférieur. On doit également noter l'étage dominant en surface terrière.

#### **2.1 Territoire d'application de la stratification écoforestière NAIPF**

Dans le cours du quatrième inventaire en 2009, on s'est mis à appliquer la nouvelle approche de stratification écoforestière. La figure 2 (p. 46) présente les unités de gestion dans lesquelles la NAIPF a été utilisée.

**Figure 2**  
**Territoire d'application de la stratification écoforestière NAIPF**  
**Stratification écoforestière**



**Types de stratification**

- NAIPF
- Mixte (Groupement d'essences initial, densité NAIPF et hauteur NAIPF)

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

**Limite**

- Limite des unités de gestion du MRN, Forêt Québec

**Métadonnées**

- Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GR80
- Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
- Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



**Sources**

- Données** : Frontières, hydrographie, et autres subdivisions territoriales
- Nomenclature géographique** : Nomenclature géographique

**Organisme** : Ministère des Ressources naturelles, et de la Faune  
 Commission de toponymie du Québec

**Année**

2004  
2004

**Réalisation et diffusion**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Direction des inventaires forestiers

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 3<sup>e</sup> trimestre 2015

## 2.2 Aires minimales

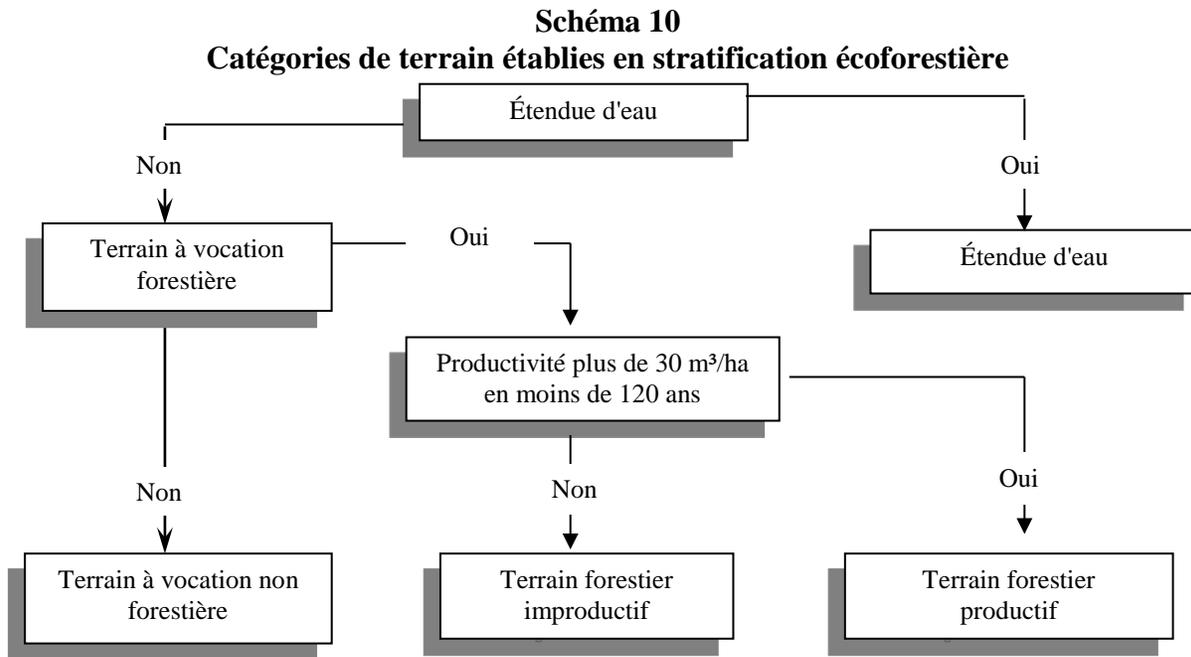
Des aires minimales spécifiques sont définies suivant différentes situations (tableau 28, ci-dessous). Les aires minimales sont établies dans le but de donner un standard minimum d'interprétation en deçà duquel le photo-interprète ne doit plus découper l'unité homogène forestière (polygone). Ceci permet également d'uniformiser le travail de photo-interprétation entre les différents interprètes.

**Tableau 28**  
**Aires minimales d'interprétation pour les photographies numériques**

| Aire minimale | Élément à délimiter  |
|---------------|--|
| <b>0,1 ha</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention importante et évidente provenant de la mise à jour forestière (MAJF). Ex : plantation dans une aire d'empilement</li> <li>• Toutes les îles et eaux surfaciques visibles sur photo et présentes sur la carte du 3<sup>e</sup> inventaire. Pour les îles dans le même cas, il faut reconduire aussi celles &lt; que 0,1 ha.</li> </ul>  |
| <b>0,5 ha</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisières boisées (bandes riveraines ou de protection)</li> <li>• Séparateurs de coupes</li> <li>• Corridor routier</li> </ul>   |
| <b>1 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragment (polygone résultant d'un découpage de deux fichiers de forme (SHP))</li> <li>• Île à photo-interpréter</li> <li>• Eau surfacique à photo-interpréter</li> <li>• Terrain à vocation non forestière entouré de terrains forestiers productifs</li> <li>• Terrain forestier improductif entouré de terrains forestiers productifs et l'inverse</li> <li>• Étendue d'eau formée par un barrage de castors (site inondé ou exondé) ou une correction hydrographique surfacique</li> <li>• Plantation visible dont l'information ne provient pas de la MAJF</li> </ul>   |
| <b>2 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Îlot d'un peuplement de 7 m et plus de hauteur inclus dans une perturbation ou intervention d'origine (BR, CHT, ES, CPR, etc.) régénéré ou non régénéré, avec une différence de <math>\geq 5</math> m entre les deux stations</li> <li>• Îlot d'une perturbation ou intervention d'origine (BR, CHT, ES, CPR, etc.) régénéré ou non régénéré, inclus dans un peuplement de 7 m et plus, avec une différence de <math>\geq 5</math> m entre les deux stations</li> <li>• Emprise de chemin (50 mètres et plus de largeur)</li> <li>• Terrain forestier productif entouré de terrains à vocation non forestière</li> <li>• Terrain improductif juxtaposé à d'autres types de terrains improductifs</li> <li>• Plus d'un type écologique dans une ligne de transport d'énergie (40 mètres et plus de largeur)</li> </ul> |
| <b>4 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuplement forestier productif qui se distingue par le type de couvert, les essences forestières, la densité, la hauteur, la structure l'âge ou le type écologique ainsi qu'une différence de deux classes de pente (ex. : classe C et E)</li> </ul>  |
| <b>8 ha</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Différence d'une classe de pente</li> <li>• Plus d'un type écologique dans un terrain forestier improductif</li> </ul>  |

## 2.3 Catégories de terrain

La stratification écoforestière au Québec est plus détaillée sur les terrains forestiers productifs, c'est-à-dire les terrains à vocation forestière capables de produire un volume de bois donné. Les terrains forestiers productifs sont l'une des quatre grandes catégories de terrain que l'on distingue en stratification écoforestière. Les trois autres comptent les étendues d'eau, les terrains à vocation non forestière et les terrains forestiers improductifs. Le schéma 10 ci-dessous présente les catégories de terrain.



### 2.3.1 Étendue d'eau

Cette catégorie groupe les lacs, les cours d'eau dotés d'une surface et les sites inondés comme il est indiqué dans le tableau 29 ci-dessous.

**Tableau 29**  
**Codes des étendues d'eau**

| Désignation                           | Code |
|---------------------------------------|------|
| Étendue d'eau, cours d'eau            | EAU  |
| Site inondé, site exondé non régénéré | INO  |

## 2.3.2 Terrains à vocation non forestière

Cette catégorie groupe les terrains où la production de matière ligneuse est obligatoirement ou provisoirement exclue. Ces terrains, dont la densité de couvert a moins de 25 %, sont généralement affectés à d'autres fins, par exemple, les zones urbaines, les activités industrielles, minières, agricoles, touristiques ou de villégiature. De plus, ces terrains sont dits agricoles, non forestiers ou anthropiques suivant le degré de perturbation (de peu à très perturbé) qui les caractérise. Dans ces cas-ci, la notion de perturbation est liée à une activité humaine qui modifie les caractéristiques physiques du milieu (dépôt, épaisseur du dépôt, drainage, pente) et, par le fait même, de la résilience de la forêt.

### 2.3.2.1 Terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique

La majorité des milieux très perturbés par les activités humaines (ex. : la création d'un stationnement sur un terrain de camping) doivent être qualifiés d'anthropiques, sauf dans le cas des terrains agricoles, des gravières, des petites îles (< 1 ha) et des routes. En effet, ces terrains disposent de leurs propres appellations. En ce qui a trait à cette catégorie de terrain présentée dans le tableau 30 ci-dessous, les paramètres écologiques ne sont pas notés.

**Tableau 30**  
**Codes des terrains à vocation non forestière sans caractérisation écologique**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Milieu fortement perturbé par l'activité humaine (milieu physique très perturbé) | ANT  |
| Terre agricole   | A    |
| Gravière   | GR   |
| Île, superficie < 1 ha   | ILE  |
| Route et autoroute (emprise)   | RO   |

### 2.3.2.2 Terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique

Dans cette catégorie présentée dans le tableau 31 (p. 50), on trouve les terrains non forestiers peu perturbés, par exemple, les emplacements légèrement boisés d'un terrain de camping, les terrains agricoles localisés dans les secteurs à vocation forestière, les lignes de transport d'énergie ainsi que les inclusions non exploitables. Dans le but de ne pas livrer de l'information morcelée sur le milieu physique (classe de pente, dépôt de surface, classe de drainage et type écologique) d'un territoire à vocation forestière, il a été convenu de noter les caractéristiques écologiques des territoires occupés par les lignes de transport d'énergie et des terres agricoles. Dans cette dernière situation, des terres agricoles sont désignées « terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière ».

**Tableau 31**  
**Codes des terrains à vocation non forestière avec caractérisation écologique**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière                | AF   |
| Ligne de transport d'énergie   | LTE  |
| Milieu faiblement perturbé par l'activité humaine (milieu physique peu perturbé) | NF   |
| Inclusion non exploitable à l'intérieur d'un traitement sylvicole                | NX*  |

\*Ce code peut être attribué à un terrain dont la densité du couvert forestier est supérieure à 25 % et dont la forêt est productive, mais qui a été caractérisé de non exploitable dans le rapport annuel technique et financier (RATF).

### 2.3.3 Terrains forestiers improductifs

Cette catégorie présentée dans le tableau 32 ci-dessous englobe tous les terrains incapables de produire 30 m<sup>3</sup> ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans. Concrètement, cette catégorie englobe tous les terrains dont la densité est inférieure à 25 % et dont la hauteur n'excède pas 10 m à maturité (120 ans). Dans ce sens, un peuplement de moins de 120 ans peut être considéré comme peuplement forestier improductif si on juge que la densité est inférieure à 25 % et qu'il n'y a pas de signe de densification du couvert. Dans le cas d'une perturbation majeure ayant affecté un peuplement forestier productif, le peuplement doit avoir au moins 60 ans avant d'être considéré comme terrain forestier improductif. En somme, les données de densité et de hauteur sont des points de repères, mais il faut toujours se référer au 30 m<sup>3</sup>/ha minimum à 120 ans pour déterminer si le terrain est improductif.

**Tableau 32**  
**Codes des terrains forestiers improductifs**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Aulnaie domine en recouvrement (plus de 50 % d'aulnes) | AL   |
| Dénudé et semi-dénudé humide                           | DH   |
| Dénudé et semi-dénudé sec                              | DS   |

### 2.3.4 Terrains forestiers productifs

Cette catégorie englobe les terrains capables de produire 30 m<sup>3</sup> ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans.

Ces terrains sont dits à vocation forestière parce qu'ils sont occupés par des peuplements forestiers (forêt naturelle, éduquée ou plantation). La stratification écoforestière détaille principalement ces terrains forestiers afin de décrire leur composition.

## 2.4 Paramètres de stratification NAIPF

Les paramètres de stratification qui définissent la nouvelle approche de stratification par peuplement écoforestier (NAIPF) sont énumérés au tableau 33. Les noms de champs

indiqués sont ceux des produits de diffusion de la carte écoforestière et des placettes-échantillons temporaires. Pour plus d'information sur l'organisation des données dans les classes d'entités et les tables, veuillez consulter le [Guide d'utilisation des produits intégrés de l'inventaire écoforestier du Québec méridional](#).

**Tableau 33**  
**Les paramètres de la stratification écoforestière NAIPF**

| Paramètre de stratification  | Nom du champ |
|--|--------------|
| <i>Paramètres caractérisant l'ensemble du peuplement</i>   |              |
| Catégorie et code de terrain   | CO_TER       |
| Perturbation ou intervention d'origine   | ORIGINE      |
| Année de la perturbation ou de l'intervention d'origine  | AN_ORIGINE   |
| Perturbation ou intervention partielle   | PERTURB      |
| Année de la perturbation ou de l'intervention partielle  | AN_PERTURB   |
| Type de couvert  | TYPE_COUV *  |
| Étage dominant en surface terrière   | ET_DOMI      |
| Essences reboisées   | REB_ESS1     |
|  | REB_ESS2     |
|  | REB_ESS3     |
| Particularité du peuplement ou de la strate  | PART_STR     |
| Classe de pente  | CL_PENT      |
| Dépôt de surface et son épaisseur  | DEP_SUR      |
| Classe de drainage   | CL_DRAI      |
| Type écologique  | TYPE_ECO     |
| <i>Paramètres caractérisant un étage des peuplements de structure régulière et irrégulière ou chacun des deux étages des peuplements de structure étagée</i> |              |
| Étage caractérisé  | ETAGE        |
| Type de couvert  | TYPE_COUV *  |
| Densité du couvert forestier (%)   | DENSITE      |
| Hauteur modale des arbres dominants et codominants ou de l'étage caractérisée (m)  | HAUTEUR      |
| Classe d'âge et structure  | CL_AGE       |
| Essence individuelle ou groupe d'essences  | ESSENCE      |
| Surface terrière relative (%) occupée par chacune des essences   | ST_ESS_PC    |

\* Le type de couvert n'est pas défini par le photo-interprète ou le technicien sur le terrain. Il est plutôt généré automatiquement en fonction de la surface terrière relative occupée par les essences résineuses. Lorsque le peuplement est de structure étagée, le type de couvert de l'ensemble du peuplement est estimé par pondération de chaque étage avec l'attribut qui décrit l'étage dominant en surface terrière.

## 2.5 Perturbations et interventions d'origine

En stratification écoforestière, on déduit l'origine du peuplement en place par des observations caractéristiques (ex. : par la présence de souches, indice d'une coupe passée).

Les perturbations d'origine naturelle ou anthropique (humaine) sont des phénomènes qui éliminent plus de 75 % de la surface terrière d'un peuplement ou qui ont permis la mise en place du peuplement actuel (ex. : plantation). Si l'événement est naturel, on parle d'origine naturelle. Si l'événement est d'origine humaine, le terme « intervention » remplace le terme « origine ». Le tableau 34 ci-dessous indique les codes correspondant aux origines et interventions possibles.

**Tableau 34**  
**Codes des perturbations et interventions d'origine**

| Perturbation d'origine  | Code |
|---|------|
| Brûlis total  | BR   |
| Chablis total   | CHT  |
| Dépérissement total (peuplement feuillu, mélangé ou résineux)         | DT   |
| Épidémie grave  | ES   |
| Verglas grave   | VER  |
| Intervention d'origine  | Code |
| Friche  | FR   |
| Coupe par bande   | CBA  |
| Coupe avec protection des tiges à diamètre variable                   | CDV  |
| Coupe d'ensemencement finale  | CEF  |
| Coupe avec protection des hautes tiges marchandes et des sols         | CPH  |
| Coupe avec protection de la régénération                              | CPR  |
| Coupe avec protection des petites tiges marchandes et des sols        | CPT  |
| Coupe de récupération dans un brûlis                                  | CRB  |
| Récolte des tiges résiduelles et des rebuts                           | CRR  |
| Coupe avec réserve de semenciers                                      | CRS  |
| Coupe totale  | CT   |
| Ensemencement   | ENS  |
| Élimination des tiges résiduelles                                     | ETR  |
| Plantation  | P    |
| Regarni de régénération pour constituer l'équivalent d'une plantation | PRR  |
| Régénération d'une aire d'ébranchage                                  | REA  |
| Régénération de site d'infrastructure abandonnée                      | RIA  |
| Récupération en vertu d'un plan spécial d'aménagement                 | RPS  |

## 2.6 Année de la perturbation ou de l'intervention d'origine

Il s'agit de l'année où la perturbation ou l'intervention a pris fin. On trouve cette information dans le rapport annuel technique et financier (R.A.T.F.). Lorsque plusieurs perturbations ou interventions se superposent, l'année à déterminer est celle où l'origine est la plus récente.

## 2.7 Perturbation ou intervention partielles

La perturbation partielle consiste au phénomène naturel qui a éliminé de 25 à 75 % de la surface terrière du peuplement. L'intervention partielle, qui résulte toujours de l'activité humaine, consiste en l'une ou l'autre des opérations suivantes :

- une récolte qui a éliminé entre 25 et 75 % de la surface terrière du peuplement, ou
- une opération sylvicole qui vise à améliorer la structure du peuplement, comme l'éclaircie précommerciale « EPC ».

Une perturbation ou une intervention partielle n'est pas considérée si la surface terrière du peuplement s'est reconstituée (en tout ou en partie) depuis l'avènement de la perturbation ou l'intervention. Donc si un peuplement s'est reconstitué à plus de 75 % de sa surface terrière initiale, le code de perturbation d'origine ne doit plus apparaître. Néanmoins, si on indique l'année de la perturbation partielle ou de l'intervention partielle, l'information doit être reportée sur la carte écoforestière et cela, même si la surface terrière s'est reconstituée. Les codes correspondant aux possibilités de perturbations et d'interventions sont présentés au tableau 35 (p. 53).

## 2.8 Année de la perturbation ou de l'intervention partielle

Il s'agit de l'année de la dernière perturbation ou intervention partielle dont résulte le peuplement en place.

## 2.9 Type de couvert

On distingue trois grands types de couverts forestiers : le feuillu, le résineux et le mélangé. On distingue le type de couvert mélangé suivant qu'il est dominé par les résineux ou les feuillus.

Le type de couvert est défini tel qu'il est indiqué au schéma 11 (p. 55), en fonction du pourcentage de surface terrière du peuplement qui est occupé par les essences résineuses.

Pour la détermination du type de couvert dans les peuplements (incluant les plantations) où la majorité des tiges est inférieure à 4 m, on peut substituer le pourcentage de la surface terrière par celui du nombre de tiges ou de la densité.

Le type de couvert (codes R, M et F) est attribué de façon automatisée (selon le pourcentage d'occupation des essences) dans tous les peuplements.

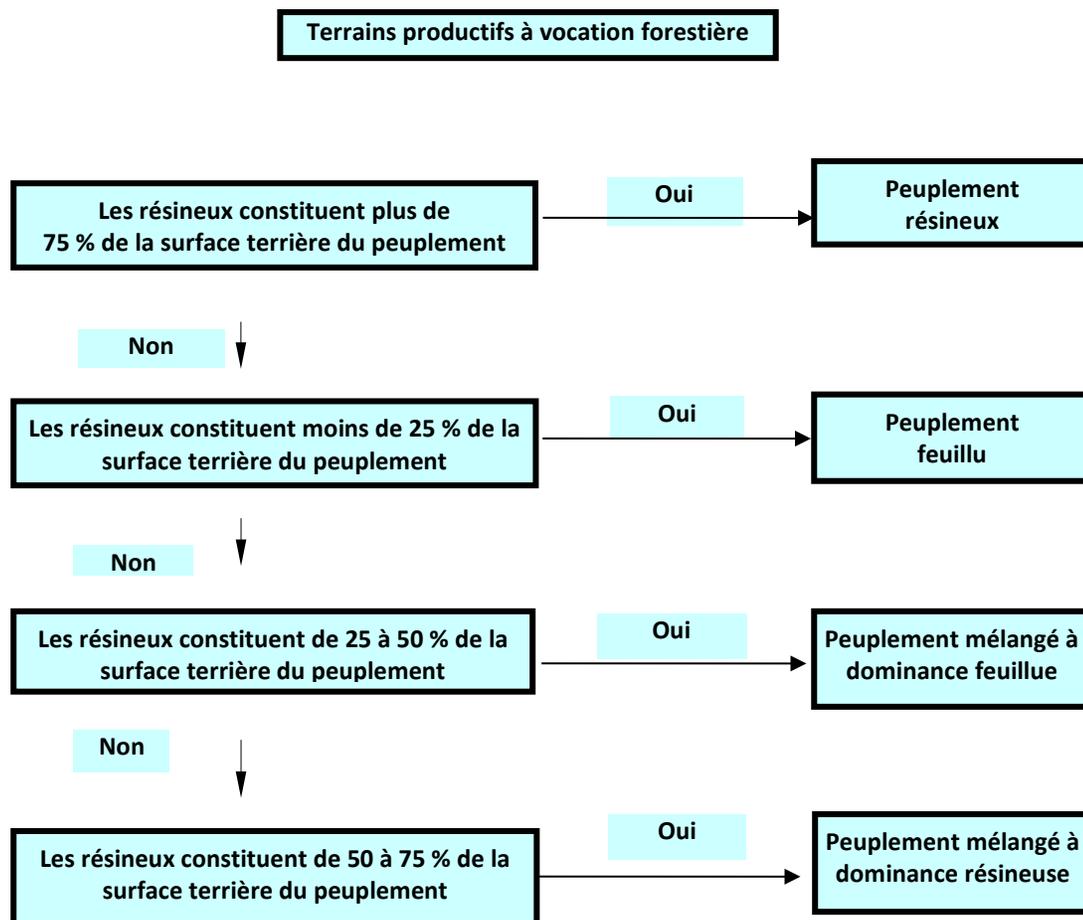
Le type de couvert n'est pas évalué dans les stations non régénérées. Notons que les stations sont dites régénérées si le nombre de tiges est suffisant pour l'obtention d'une densité de couvert de 25 % et plus.

**Tableau 35**  
**Code des perturbations et des interventions partielles**

| Perturbation partielle  | Code |
|---|------|
| Brûlis partiel  | BRP  |
| Chablis partiel   | CHP  |
| Dépérissement partiel (peuplement feuillu, mélangé ou résineux) | DP   |
| Épidémie légère   | EL   |

|  |             |
|--|-------------|
| Verglas partiel  | VEP         |
| <b>Intervention partielle</b>  | <b>Code</b> |
| Coupe d'assainissement   | CA          |
| Coupe d'amélioration   | CAM         |
| Coupe en damier  | CD          |
| Coupe à diamètre limite  | CDL         |
| Coupe de préjardinage  | CEA         |
| Coupe de jardinage   | CJ          |
| Coupe de jardinage par pied d'arbre ou groupe d'arbres                         | CJG         |
| Coupe de jardinage avec régénération par parquets                              | CJP         |
| Coupe de jardinage avec trouées  | CJT         |
| Conversion de peuplement   | CON         |
| Coupe partielle  | CP          |
| Coupe progressive d'ensemencement (résineux)                                   | CPC         |
| Coupe progressive d'ensemencement (feuillu)                                    | CPF         |
| Coupe progressive d'ensemencement (mêlé)                                       | CPM         |
| Coupe progressive d'ensemencement  | CPS         |
| Coupe par trouées  | CTR         |
| Dégagement mécanique ou chimique de la régénération naturelle ou de plantation | DEG         |
| Coupe à diamètre limite avec dégagement des arbres d'avenir                    | DLD         |
| Éclaircie commerciale  | EC          |
| Éclaircie commerciale d'étalement  | ECE         |
| Récolte dans les lisières boisées  | ECL         |
| Enrichissement   | ENR         |
| Ensemencement partiel  | ENP         |
| Éclaircie précommerciale   | EPC         |
| Éclaircie sélective individuelle   | ESI         |
| Regarni de régénération  | RR          |

## Schéma 11 Détermination du type de couvert



## 2.10 Les essences du peuplement

### 2.10.1 Comment les identifier

L'expression « les essences du peuplement » est l'appellation qui sert à décrire la composition du couvert forestier (la canopée). Le paramètre peut non seulement renvoyer à une essence individuelle, mais aussi à plusieurs essences ou à plusieurs essences comprises dans un groupe. Ce groupe d'essences est détaillé en combinaison d'essences, en association d'essences et en essence indéterminée.

Ainsi distingue-t-on ces dernières appellations dans l'identification des essences du peuplement :

*Essence* : espèce unique (ex. : érable à sucre = ES) ;

*Combinaison d'essences* : espèces du même genre (ex. : érables = ER) ;

*Association d'essences* : espèces apparentées par des caractéristiques communes ; (ex. : feuillus tolérants = FT) ;

*Essence indéterminée* : espèces variées ou indistinctes (ex. : feuillus indéterminés = FX).

Le tableau 36 (p. 57) présente les codes correspondant à chacune de ces appellations. On utilise les mêmes codes pour décrire les essences des peuplements naturels, éduqués ou plantés (contrairement à ce que l'on fait en stratification écoforestière initiale).

La sélection des codes d'essences ou des groupes d'essences des peuplements dépend de l'échelle à laquelle on les identifie. Sur une photographie aérienne, le photo-interprète ne pourra guère qu'identifier le groupe d'essences et non les essences individuelles, notamment s'il s'agit de peuplements de moins de 7 m de hauteur (pionniers), alors que le forestier de terrain pourra aisément le faire.

### **2.10.2 Comment évaluer leur surface terrière**

On estime en dizaine de pourcentage la surface terrière relative de chacune des essences ou des groupes d'essences les plus importants du peuplement. Dans les peuplements (incluant les plantations) où la majorité des tiges est inférieure à 4 m, on peut, pour évaluer l'importance des essences, substituer le pourcentage de la surface terrière par celui du nombre de tiges. Le tableau 37 (p. 59) présente les intervalles précis que couvrent les valeurs évaluées par le photo-interprète ou le technicien sur le terrain. On y remarque que les valeurs possibles sont à  $\pm 5\%$  à l'exception de la valeur 100 % qui ne couvre que les valeurs égales ou supérieures à 95%.

*Exemples :*

EN100 : peuplement constitué de 95 à 100 % de surface terrière en épinettes noires ;

EN70 PG30 : peuplement constitué de 65 à 74 % de surface terrière en épinettes noires ainsi que de 25 à 34 % de surface terrière en pins gris.

Dans l'estimation de la surface terrière totale du peuplement, il faut tenir compte de la structure de ce dernier. Dans le cas d'un peuplement de structure régulière ou irrégulière, l'observateur estime seulement la classe de pourcentage des essences de l'étage supérieur. Dans le cas d'un peuplement de structure étagée, l'observateur distingue les essences à classer suivant l'étage auquel les tiges appartiennent, soit les étages supérieur et inférieur.

Dans le cas de l'évaluation de la composition en essences de la station représentative observée dans les placettes-échantillons, un attribut supplémentaire est évalué, soit un indicateur de présence des essences qui représentent moins de 5 % de la surface terrière totale. L'observation d'une seule tige de l'essence dans la station représentative qui participe à la canopée suffit à indiquer sa présence.

**Tableau 36**  
**Codes des essences, des combinaisons et des associations**

|                               | Essence                                      | Essence individuelle |                    | Groupe d'essence               |                               |                               |           |
|-------------------------------|--|----------------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------|
|                               |  | Code de l'essence    |                    | Code de combinaison d'essences | Code d'association d'essences | Code d'essences indéterminées |           |
|                               |  | Naturelle            | En plantation      |                                |                               | En plantation                 | Naturelle |
| <b>FEUILLUS</b>               | Bouleau à papier                             | BP                   | N.D. <sup>21</sup> | ---                            | FI                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Bouleau gris                                 | BG                   | N.D.               | ---                            | FI                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Bouleau jaune                                | BJ                   | BJ                 | ---                            | FT ou FH                      | FZ                            | FX        |
|                               | Caryer à fruits doux                         | CF                   | N.D.               | ---                            | FT                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Caryer cordiforme                            | CC                   | N.D.               | ---                            | FT                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Cerisier tardif                              | CT                   | N.D.               | ---                            | FT                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Chêne à gros fruits                          | CG                   | CG                 | CH <sup>22</sup>               | FT                            | FZ                            | FX        |
|                               | Chêne bicoloré                               | CI                   | N.D.               | CH                             | FT                            | N.D.                          | FX        |
|                               | Chêne blanc                                  | CB                   | CB                 | CH                             | FT                            | FZ                            | FX        |
|                               | Chêne rouge                                  | CR                   | CR                 | CH                             | FT                            | FZ                            | FX        |
|                               | Érable argenté                               | EA                   | EA                 | ---                            | FH                            | FZ                            | FX        |
|                               | Érable noir                                  | EI                   | EI                 | ER <sup>23</sup>               | FT                            | FZ                            | FX        |
|                               | Érable à sucre                               | ES                   | ES                 | ER                             | FT                            | FZ                            | FX        |
|                               | Érable rouge                                 | EO                   | N.D.               | ER                             | FT ou FH                      | N.D.                          | FX        |
|                               | Feuillus indéterminés <sup>24</sup>          | ---                  | ---                | ---                            | ---                           | ---                           | FX        |
|                               | Feuillus reboisés indéterminés               | ---                  | ---                | ---                            | ---                           | FZ <sup>25</sup>              | ---       |
|                               | Feuillus sur station humide <sup>26</sup>    | ---                  | ---                | ---                            | FH                            | ---                           | FX        |
|                               | Feuillus intolérants à l'ombre <sup>27</sup> | ---                  | ---                | ---                            | FI                            | ---                           | FX        |
|                               | Feuillus non commerciaux <sup>28</sup>       | ---                  | ---                | ---                            | FN                            | ---                           | ---       |
|                               | Feuillus tolérants à l'ombre <sup>29</sup>   | ---                  | ---                | ---                            | FT                            | ---                           | FX        |
| Frêne d'Amérique (blanc)      | FA   | FA                   | ---                | FT                             | FZ                            | FX                            |           |
| Frêne de Pennsylvanie (rouge) | FP   | FP                   | ---                | FT ou FH                       | FZ                            | FX                            |           |

<sup>21</sup> Non déterminé ou non disponible en tant que code d'essences de plantation.

<sup>22</sup> Les chênes « CH » : regroupent le chêne bicoloré, le chêne blanc, le chêne à gros fruit et le chêne rouge.

<sup>23</sup> Les érables « ER ». Peuplements composés généralement de l'érable à sucre et de l'érable rouge ainsi que très rarement de l'érable noir.

<sup>24</sup> Feuillus indéterminés « FX » : utilisés quand aucune essence, aucune combinaison ou association ne domine (seuil d'occupation moins de 10 %) ou lorsque les essences feuillues sont non identifiables par photo-interprétation.

<sup>25</sup> Feuillus reboisés indéterminés « FZ » : essence reboisée difficilement identifiable et ne présentant aucune information dans les champs « REB\_ESS1 », « REB\_ES2 » et « REB\_ESS3 ».

<sup>26</sup> Feuillus sur station humide « FH » : peuplements établis sur des stations subhydriques à hydriques composés d'un mélange variable d'ormes, de frênes noirs ou de Pennsylvanie (rouges), d'érables argentés, de bouleaux jaunes, d'érables rouges et de peupliers baumiers.

<sup>27</sup> Feuillus intolérants à l'ombre « FI » : regroupent les bouleaux à papier et gris ainsi que les peupliers.

<sup>28</sup> Feuillus non commerciaux « FN » : peuplements composés de feuillus autres que ceux cités dans le tableau tels les amélanchiers, les aulnes, les autres érables (à Giguère, de Pennsylvanie et à épis), les cerisiers (de Pennsylvanie et de Virginie), les sorbiers et les saules.

<sup>29</sup> Feuillus tolérants à l'ombre « FT ». Peuplements établis sur des stations xériques à subhydriques composés d'un mélange variable de hêtres, de chênes, de noyers, de caryers, de frênes d'Amérique (blancs) ou de Pennsylvanie (rouges), de tilleuls, d'ostryers, d'ormes, de bouleaux jaunes, d'érables à sucre et rouges. Ces feuillus ne sont pas tous tolérants à l'ombre, mais on les regroupe tout de même sous cette appellation pour les besoins de la présente norme.

|                    | Essence                                      | Essence individuelle |               | Groupe d'essence               |                               |                               |                  |
|--------------------|--|----------------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|
|                    |  | Code de l'essence    |               | Code de combinaison d'essences | Code d'association d'essences | Code d'essences indéterminées |                  |
|                    |  | Naturelle            | En plantation |                                |                               | En plantation                 | Naturelle        |
| FEUILLUS           | Frêne noir                                   | FO                   | N.D.          | ---                            | FH                            | N.D.                          | FX               |
|                    | Hêtre à grandes feuilles                     | HG                   | N.D.          | ---                            | FT                            | N.D.                          | FX               |
|                    | Noyer cendré                                 | NC                   | NC            | ---                            | FT                            | FZ                            | FX               |
|                    | Noyer noir                                   | NN                   | NN            | ---                            | FT                            | FZ                            | FX               |
|                    | Orme d'Amérique                              | OA                   | N.D.          | OR <sup>30</sup>               | FT ou FH                      | N.D.                          | FX               |
|                    | Orme de Thomas                               | OT                   | N.D.          | OR                             | FT ou FH                      | N.D.                          | FX               |
|                    | Orme rouge                                   | OO                   | N.D.          | OR                             | FT ou FH                      | N.D.                          | FX               |
|                    | Ostryer de Virginie                          | OV                   | N.D.          | ---                            | FT                            | N.D.                          | FX               |
|                    | Peuplier à feuilles deltoïdes                | PL                   | PL            | PE <sup>31</sup>               | FI                            | FZ                            | FX               |
|                    | Peuplier à grandes dents                     | PD                   | N.D.          | PE                             | FI                            | N.D.                          | FX               |
|                    | Peuplier baumier                             | PA                   | N.D.          | PE                             | FI ou FH                      | N.D.                          | FX               |
|                    | Peuplier européen                            | ---                  | PO            | ---                            | ---                           | FZ                            | FX               |
|                    | Peuplier faux-tremble                        | PT                   | N.D.          | PE                             | FI                            | N.D.                          | FX               |
|                    | Peuplier hybride                             | ---                  | PH            | ---                            | ---                           | FZ                            | FX               |
| Tilleul d'Amérique | TA   | N.D.                 | ---           | FT                             | N.D.                          | FX                            |                  |
| RÉSINEUX           | Épinette blanche                             | EB                   | EB            |                                | SE <sup>32</sup>              | RZ                            | RX               |
|                    | Épinette noire                               | EN                   | EN            | EP <sup>33</sup>               | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Épinette rouge                               | EU                   | EU            | EP                             | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Mélèze européen                              | ---                  | ME            | ---                            | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Mélèze hybride                               | ---                  | MH            | ---                            | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Mélèze laricin                               | ML                   | ML            | ---                            | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Mélèze japonais                              | ---                  | MJ            | ---                            | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Pin blanc                                    | PB                   | PB            | PI <sup>34</sup>               | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Pin gris                                     | PG                   | PG            | PI                             | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Pin rigide (pin des corbeaux)                | PC                   | N.D.          | PI                             | ---                           | N.D.                          | RX               |
|                    | Pin rouge                                    | PR                   | PR            | PI                             | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Pin sylvestre                                | ---                  | PS            | ---                            | ---                           | RZ                            | RX               |
|                    | Pruche de l'est                              | PU                   | N.D.          | ---                            | ---                           | N.D.                          | RX               |
|                    | Résineux indéterminés                        | ---                  | ---           | ---                            | ---                           | ---                           | RX <sup>35</sup> |
|                    | Résineux reboisés indéterminés <sup>36</sup> | ---                  | ---           | ---                            | ---                           | RZ                            | ---              |
| Sapin baumier      | SB   | SB                   | ---           | SE                             | RZ                            | RX                            |                  |
| Thuya occidentale  | TO   | TO                   | ---           | ---                            | RZ                            | RX                            |                  |

<sup>30</sup> Les ormes « OR » : regroupent l'orme d'Amérique, l'orme rouge et l'orme de Thomas.

<sup>31</sup> Les peupliers « PE » : regroupent le peuplier baumier, le peuplier deltoïde, le peuplier à grandes dents et le peuplier faux-tremble.

<sup>32</sup> Sapin baumier et épinette blanche « SE » : peuplements composés de sapins baumiers et d'épinettes blanches.

<sup>33</sup> Les épinettes « EP » : regroupent l'épinette noire et l'épinette rouge.

<sup>34</sup> Les pins « PI » : regroupent le pin blanc, le pin gris, le pin rigide (pin des corbeaux) et le pin rouge.

<sup>35</sup> Résineux indéterminés « RX » : utilisés quand aucune essence, aucune combinaison ou association ne dominant (seuil d'occupation moins de 10 %) ou lorsque les essences résineuses sont non identifiables par photo-interprétation.

<sup>36</sup> Résineux reboisés indéterminés « RZ » : essence reboisée difficilement identifiable et ne présentant aucune information dans les champs « REB\_ESS1 », « REB\_ES2 » ou « REB\_ESS3 ».

**Tableau 37**  
**Surface terrière relative des essences du peuplement ou de l'étage**

| <b>Valeur estimée (%)</b> | <b>Intervalle couvert</b>                   |
|---------------------------|---|
| 100                       | de 95 à 100 % de la surface terrière totale |
| 90                        | de 85 à 94 % de la surface terrière totale  |
| 80                        | de 75 à 84 % de la surface terrière totale  |
| 70                        | de 65 à 74 % de la surface terrière totale  |
| 60                        | de 55 à 64 % de la surface terrière totale  |
| 50                        | de 45 à 54 % de la surface terrière totale  |
| 40                        | de 35 à 44 % de la surface terrière totale  |
| 30                        | de 25 à 34 % de la surface terrière totale  |
| 20                        | de 15 à 24 % de la surface terrière totale  |
| 10                        | de 5 à 14 % de la surface terrière totale   |

### **2.10.3 Les essences du peuplement en fonction de leur hauteur**

Dans les peuplements de 4 m et plus de hauteur, il est permis de noter un maximum de 7 essences (incluant les groupes d'essences) pour la carte écoforestière et jusqu'à 10 pour la station représentative observée dans les placettes-échantillons. Dans les peuplements de moins de 4 m de hauteur, on note un maximum de trois groupes d'essences.

#### **2.10.3.1 Les essences des peuplements de 7 m et plus de hauteur**

Dans les limites techniques de la photo-interprétation, le photo-interprète identifie les essences dans l'ordre suivant : les essences individuelles, les combinaisons, les associations d'essences et en dernier lieu les essences indéterminées. On notera que dans les projets de cartographie avec NAIPF, les essences indéterminées (RX et FX) sont acceptées seulement avec une surface terrière relative de 10 % (de 5 à 14 % de surface terrière totale). Tel qu'il a été mentionné précédemment, on permet l'identification d'un maximum de 7 essences (groupes d'essences compris).

#### **2.10.3.2 Les essences des peuplements 4, 5 et 6 m de hauteur**

Le photo-interprète utilise les groupes d'essences dans l'ordre suivant – les combinaisons, les associations et en dernier lieu les essences indéterminées – pour identifier les peuplements naturels, éduqués et plantés. Cependant, lorsqu'il peut identifier une essence individuelle sur la photographie, il peut le faire suivant la façon décrite au point précédent.

#### **2.10.3.3 Les essences des peuplements de 2 et 3 m de hauteur**

Dans les peuplements naturels, éduqués ou plantés, le photo-interprète utilise seulement les essences indéterminées (RX, RZ, FX, FZ et FN). Le photo-interprète indique dans l'ordre décroissant d'importance un maximum de trois groupes d'essences. Ces derniers doivent posséder plus de 25 % de densité du peuplement pour être retenus dans l'appellation. On n'a pas à noter la surface terrière relative des essences indéterminées.

#### **2.10.3.4 Les essences des peuplements de 1 m de hauteur**

La technologie permet maintenant de mieux caractériser les peuplements de moins de 2 m de hauteur. Ainsi, la composition en essences des peuplements de 1 m de hauteur est caractérisée, mais seulement dans les plantations, les peuplements avec regarnis ou éduqués (DEG, EPC, RR) et lorsque la végétation (arbustive commerciale ou non) est visible par le photo-interprète. Le photo-interprète doit décrire les essences de la plantation par (RZ ou FZ) ainsi que les essences regarnies (RR) et naturelles par (FX, RX et FN)

#### **2.10.3.5 Les essences des peuplements de 0 m de hauteur**

Les essences de peuplements appartenant à la hauteur « 0 » (0,1 à 0,4 m) ne sont identifiées que sur le terrain. Cette valeur de hauteur ne concerne donc pas les activités de photo-interprétation de la carte écoforestière.

## 2.11 Densité du peuplement

La densité est déterminée par évaluation de la proportion (%) de la surface du sol couverte par la projection au sol des cimes des arbres formant la canopée. Elle a nécessairement une valeur égale ou supérieure à 25 %. Elle est estimée par dizaine de pourcentage, soit avec des valeurs à  $\pm 5$  %, à l'exception de la valeur 25 % (25 à 29 %). Les intervalles précis que couvrent les valeurs estimées sont présentés au tableau 38. Les tiges de toutes les essences sont considérées dans l'évaluation de la densité du couvert forestier, suivant la hauteur du peuplement et de sa structure (tableau 39, p. 62).

Le photo-interprète n'estime pas la densité dans les peuplements régénérés (nombre de tiges suffisantes pour l'obtention d'une densité de couvert de 25 % et plus à maturité), soit dans les peuplements de moins de 4 m de hauteur. Sur le terrain, le forestier n'a pas à évaluer de densité dans les peuplements de moins de 2 m de hauteur.

**Tableau 38**  
**Densité du peuplement ou de l'étage**

| Valeur estimée (%) | Intervalle couvert       |
|--------------------|--------------------------|
| 95                 | de 90 à 100 % de couvert |
| 85                 | de 80 à 89 % de couvert  |
| 75                 | de 70 à 79 % de couvert  |
| 65                 | de 60 à 69 % de couvert  |
| 55                 | de 50 à 59 % de couvert  |
| 45                 | de 40 à 49 % de couvert  |
| 35                 | de 30 à 39 % de couvert  |
| 25                 | de 25 à 29 % de couvert  |

**Note :** Ces seuils sont compatibles avec les anciennes classes de densité des inventaires précédents, et ce, afin d'avoir la possibilité de réaliser des conversions en accord avec eux.

**Tableau 39**  
**Tiges considérées dans l'évaluation de la densité de couvert d'un peuplement**

| Structure du peuplement                 | Hauteur (m)  | Tiges considérées dans les placettes échantillon de l'inventaire écoforestier | Tiges considérées dans la photo-interprétation écoforestière   |
|---|--------------|---|--|
| <b>Régulière (peuplement équié)</b>     | 7 m et plus  | Dominantes et codominantes  | Vétérans, dominantes et codominantes   |
|   | 4, 5 et 6 m  | 2 m et plus de hauteur  | 2 m et plus de hauteur (vétérans exclus)   |
|   | 2 et 3 m     | 2 m et plus de hauteur  | Sans objet*  |
|   | 0 m et 1 m   | Sans objet*   | Sans objet*  |
| <b>Régulière (peuplement inéquié)</b>   | 7 m et plus  | 7 m et plus de hauteur  | 7 m et plus de hauteur   |
| <b>Irrégulière</b>                      | 7 m et plus  | Dans l'amplitude de la hauteur des tiges                                      | 7 m et plus de hauteur   |
| <b>Étagée</b><br><b>Étage supérieur</b> | 12 m et plus | Dominantes et codominantes de la strate                                       | Vétérans, dominantes et codominantes de l'étage quand cet étage est équié. Toutes les tiges de cet étage quand cet étage est inéquié |
| <b>Étagée</b><br><b>Étage inférieur</b> | 7 m et plus  | Intermédiaires et opprimées de la strate                                      | Dominantes et codominantes de l'étage  |

\* Dans les peuplements photo-interprétés de moins de 4 m de hauteur, la densité n'est pas évaluée. De même, dans les peuplements observés (placettes-échantillons) de moins de 2 m de hauteur, la densité n'est pas évaluée.

## 2.12 Hauteur du peuplement

Pour établir la hauteur, on doit tenir compte de l'étagement du peuplement. Les arbres appartenant aux différents étages que l'on peut observer sont présentés au schéma 12 (p. 64). La hauteur d'un peuplement de structure régulière ou irrégulière est déterminée par la hauteur modale de la majorité des tiges dominantes et codominantes qui le composent.

Dans un peuplement de structure étagée, la hauteur est estimée pour chacun des étages :

- étage supérieur : la hauteur est déterminée par la hauteur modale de la majorité des tiges dominantes et codominantes qui composent l'étage ;
- étage inférieur : elle est déterminée par la hauteur modale des tiges dominantes et codominantes qui composent l'étage.

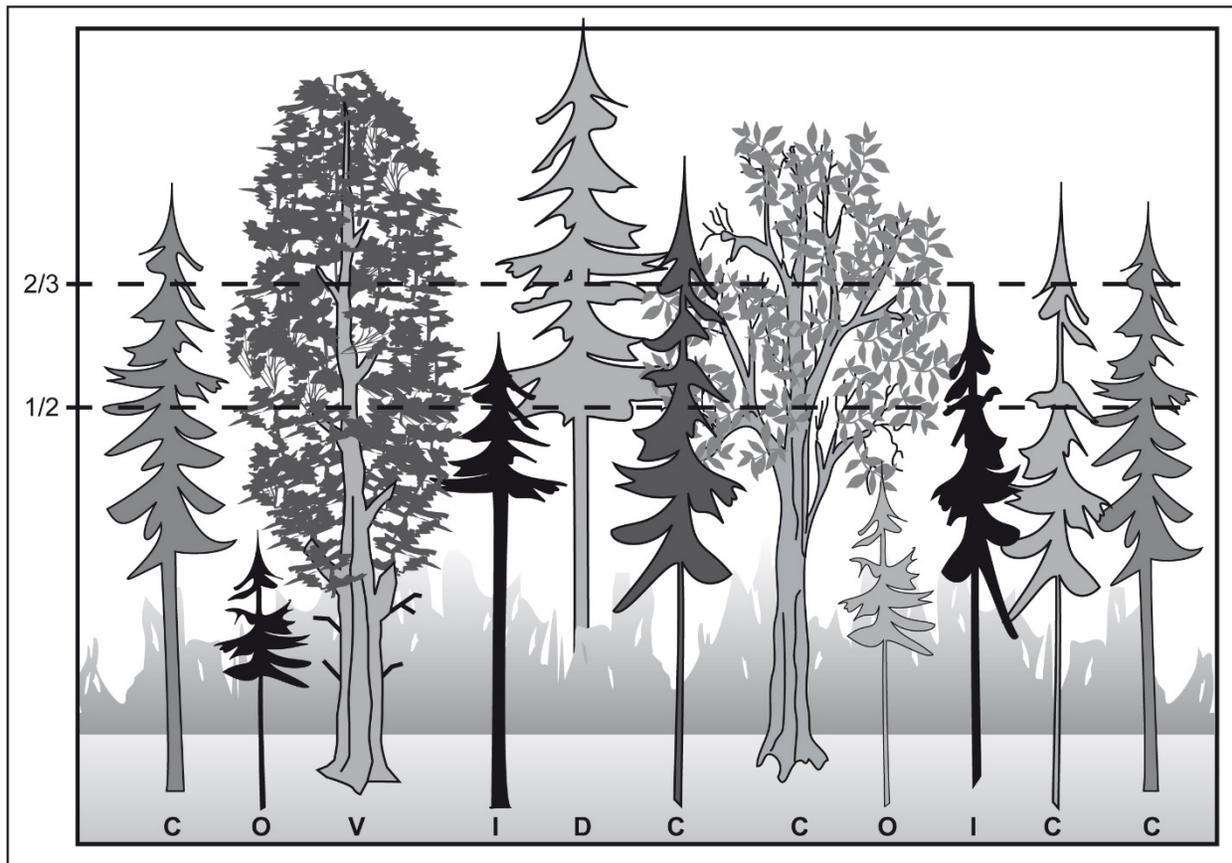
Les valeurs estimées couvrent toutes un intervalle d'un mètre, soit des valeurs à  $\pm 0,5$  m. On trouve dans le tableau 40 ci-dessous les intervalles précis que couvrent les valeurs estimées de la hauteur du peuplement.

**Tableau 40**  
**Hauteur du peuplement ou de l'étage**

| Valeur estimée (m) | Intervalle couvert     | Valeur estimée (m) | Intervalle couvert |
|--------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| > 29               | poursuivre la séquence | 15                 | de 14,5 m à 15,4 m |
|                    |                        | 14                 | de 13,5 m à 14,4 m |
| 29                 | de 28,5 m à 29,4 m     | 13                 | de 12,5 m à 13,4 m |
| 28                 | de 27,5 m à 28,4 m     | 12                 | de 11,5 m à 12,4 m |
| 27                 | de 26,5 m à 27,4 m     | 11                 | de 10,5 m à 11,4 m |
| 26                 | de 25,5 m à 26,4 m     | 10                 | de 9,5 m à 10,4 m  |
| 25                 | de 24,5 m à 25,4 m     | 9                  | de 8,5 m à 9,4 m   |
| 24                 | de 23,5 m à 24,4 m     | 8                  | de 7,5 m à 8,4 m   |
| 23                 | de 22,5 m à 23,4 m     | 7                  | de 6,5 m à 7,4 m   |
| 22                 | de 21,5 m à 22,4 m     | 6                  | de 5,5 m à 6,4 m   |
| 21                 | de 20,5 m à 21,4 m     | 5                  | de 4,5 m à 5,4 m   |
| 20                 | de 19,5 m à 20,4 m     | 4                  | de 3,5 m à 4,4 m   |
| 19                 | de 18,5 m à 19,4 m     | 3                  | de 2,5 m à 3,4 m   |
| 18                 | de 17,5 m à 18,4 m     | 2                  | de 1,5 m à 2,4 m   |
| 17                 | de 16,5 m à 17,4 m     | 1                  | de 0,5 m à 1,4 m   |
| 16                 | de 15,5 m à 16,4 m     | 0                  | de 0,1 m à 0,4 m   |

**Note :** Comme il a été mentionné précédemment, les valeurs de la hauteur en mètre sont compatibles avec les classes de hauteur des programmes d'inventaire précédents, et ce, afin d'avoir la possibilité de réaliser des conversions en accord avec ces anciens programmes. La valeur 0 m est utilisée seulement dans la collecte des données sur le terrain.

**Schéma 12**  
**Étageage d'un peuplement**



**Vétéran :** Arbre survivant d'un peuplement disparu (peuplement précédent), dont l'âge est nettement supérieur à celui du peuplement actuel. Il cohabite avec les codominants et les dominants de ce peuplement ou il surplombe un jeune peuplement issu d'une perturbation d'origine naturelle ou humaine.

**Dominant :** Arbre dont la hauteur dépasse **visiblement** l'espace occupé par les codominants. Sa cime s'étend par-dessus l'étage général du couvert principal. Généralement, ils sont peu nombreux.

**Codominant :** Arbre dont la cime occupe l'espace où se situe généralement la majorité des cimes de tiges formant un peuplement, soit approximativement supérieur au 2/3 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime contribue à former l'étage général du couvert du peuplement.

**Intermédiaire :** Arbre qui occupe l'espace médian de la majorité des hauteurs de tiges d'un peuplement, soit approximativement entre la 1/2 et les 2/3 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime s'étend dans la partie inférieure du couvert.

**Opprimé :** Arbre qui occupe l'espace sous-jacent de la majorité des tiges d'un peuplement, soit approximativement plus bas que la 1/2 de la hauteur des arbres dominants. Leur cime est entièrement au-dessous de l'étage général du couvert.

## 2.13 Classe d'âge et structure du peuplement

Le paramètre « classe d'âge » informe à la fois sur la structure du peuplement et sur l'âge des tiges qui le composent (tableau 41 ci-dessous). En effet, les structures régulière, irrégulière ou étagée du peuplement aident à déterminer si les tiges qui le composent sont du même âge (équien) ou d'âges différents (inéquien).

### 2.13.1 Classe d'âge

Le choix des tiges retenues dans l'estimation de l'âge d'un peuplement de structure régulière ou irrégulière est fonction de la hauteur du peuplement :

- 7 m et plus de hauteur : tiges dominantes et codominantes ;
- moins de 7 m de hauteur : tiges qui forment le peuplement d'avenir.

**Tableau 41**  
**Codes des classes d'âge selon la structure des peuplements**

| Structure du peuplement         | Classe d'âge             |                |                |                |                          |                 |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|-----------------|
|                                 | de 0 à 20 ans            | de 21 à 40 ans | de 41 à 60 ans | de 61 à 80 ans | de 81 à 100 ans          | 101 ans et plus |
| Régulière (peuplement équien)   | 10                       | 30             | 50             | 70             | 90                       | 120             |
|                                 | Jeune (origine ≤ 80 ans) |                |                |                | Vieux (origine > 80 ans) |                 |
| Régulière (peuplement inéquien) | JIN                      |                |                |                | VIN                      |                 |
| Irrégulière                     | JIR                      |                |                |                | VIR                      |                 |
| Étagée                          |                          |                |                |                |                          |                 |
| Étage supérieur                 | 10                       | 30             | 50             | 70             | 90                       | 120             |
|                                 | JIN <sup>37</sup>        |                |                |                | VIN <sup>38</sup>        |                 |
| Étage inférieur                 | 10                       | 30             | 50             | 70             | 90                       | 120             |

Rappelons, tel qu'il est décrit au tableau 39 (p. 62), que sur une carte écoforestière, l'étage inférieur d'un peuplement de structure étagée doit être d'au moins 7 m et plus pour être considéré.

<sup>37</sup> Le code « JIN » peut être noté dans le cas de l'étage supérieur combiné aux classes d'âge « 10 » ou « 30 » à l'étage inférieur du même peuplement.

<sup>38</sup> Le code « VIN » peut être noté dans le cas de l'étage supérieur combiné aux classes d'âge « 10 », « 30 » ou « 50 » à l'étage inférieur du même peuplement.

## **2.13.2 Structure d'âge**

### **2.13.2.1 Peuplement équié de structure régulière**

Un peuplement équié est de structure régulière lorsque la majeure partie de sa surface terrière est constituée de tiges dominantes et codominantes appartenant à un seul étage et à une seule classe d'âge.

### **2.13.2.2 Peuplement inéquié de structure régulière**

Un peuplement inéquié de 7 m et plus de hauteur est de structure régulière lorsque la majeure partie de sa surface terrière est constituée de tiges dominantes et codominantes, appartenant à un seul étage, mais à au moins trois classes d'âge. On distingue les jeunes et les vieux peuplements inéquiés.

Les jeunes peuplements de structure régulière et d'âge inéquié « JIN » sont ceux âgés de moins de 80 ans. Ils sont composés de tiges de tous âges et les tiges de plus de 80 ans font moins de 25 % de la surface terrière du peuplement (les vétérans exclus).

Les vieux peuplements de structure régulière et inéquié « VIN » sont ceux âgés de plus de 80 ans. Ils sont composés principalement de tiges de plus de 80 ans qui représentent minimalement 25 % de la surface terrière du peuplement.

### **2.13.2.3 Peuplement de structure irrégulière**

Un peuplement est de structure irrégulière lorsque la hauteur des tiges qui le composent se situe dans une amplitude de 8 m et plus. De même, un peuplement est de structure irrégulière si l'amplitude équivaut à plus de la moitié de la hauteur des tiges dominantes (de 14 m ou plus) qui le composent. Dans les deux cas, il y a une bonne répartition de la hauteur des tiges qui composent le peuplement. On distingue les jeunes et les vieux peuplements irréguliers.

Les jeunes peuplements de structure irrégulière « JIR » sont ceux âgés de moins de 80 ans. Ils sont composés de tiges de tous âges (plusieurs classes d'âge) dont les plus vieilles sont âgées d'au plus 80 ans (en excluant les vétérans).

Les vieux peuplements de structure irrégulière « VIR » sont ceux âgés de plus de 80 ans. Ils sont composés de tiges de plus de 80 ans qui représentent 25 % et plus de la surface terrière du peuplement.

### **2.13.2.4 Peuplement de structure étagée**

Un peuplement est de structure étagée lorsque :

1. les tiges qui le composent forment deux étages distincts;
2. la hauteur modale de leurs tiges diffère d'au moins 5 m;
3. chaque étage est constitué d'au moins 25 % du couvert.

La hauteur de l'étage inférieur doit être d'un minimum de 7 m et, par conséquent, la hauteur de l'étage supérieur est obligatoirement égale ou supérieure à 12 m. Dans tous les peuplements de structure étagée, on doit noter la densité, la hauteur et la classe d'âge ainsi

que les essences qui composent chaque étage, supérieur et inférieur. Il est possible que le total de la densité des deux étages soit supérieur à 100 %.

### 2.13.2.5 Étage dominant

Dans un peuplement de structure étagée, l'étage dominant correspond à l'étage qui occupe la plus grande proportion de surface terrière du peuplement. Ainsi l'étage dominant est déterminé par les codes EQU, SUP ou INF dans le champ ET\_DOMI de la base de données.

**Tableau 42**  
**Codes des étages dominants des peuplements**

| Code       | Étage dominant des peuplements  |
|------------|---|
| <b>EQU</b> | Les deux étages sont plutôt équivalents en importance, chaque étage couvrant de 45 % à 55 % de la surface terrière totale du peuplement |
| <b>SUP</b> | L'étage supérieur est dominant<br>(couvre plus de 55% de la surface terrière totale du peuplement)                                      |
| <b>INF</b> | L'étage inférieur est dominant<br>(couvre plus de 55% de la surface terrière totale du peuplement)                                      |

### 2.14 Présence de l'essence ou des essences reboisée(s)

Ce paramètre de la stratification écoforestière NAIPF a pour but de signaler, s'il y a lieu, la présence d'essences qui ont été plantées. Sur la carte écoforestière, le photo-interprète indique jusqu'à trois essences suivant l'ordre donné dans le rapport annuel technique et financier (R.A.T.F.)

Sur le terrain, le forestier doit noter dans l'ordre décroissant d'importance de surface terrière la présence d'une essence reboisée quelle que soit sa hauteur et cela, jusqu'à un maximum de cinq.

Enfin, il peut y avoir également présence d'une essence reboisée dans les essences du peuplement, pour autant qu'elle fasse partie du couvert forestier (la canopée) conformément aux règles de détermination des essences du peuplement (section 2.10).

### 2.15 Particularité du peuplement

Ce paramètre permet d'indiquer une caractéristique ou émettre un commentaire spécifique à un peuplement, et de les distinguer des autres de même appellation (tableau 43, p. 68). Les particularités s'appliquent seulement aux peuplements de 7 m et plus excepté dans le cas du code TM (tige marchande).

**Tableau 43**  
**Codes des particularités du peuplement**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| Corridor routier   | CR   |
| Interbande : bande résiduelle de végétation forestière, laissée intacte lors de la réalisation d'un chantier de coupe par bandes   | IB   |
| Lisières boisées (bandes riveraines)   | LB   |
| Interventions non conformes aux critères du manuel d'aménagement   | NC   |
| Inclusion non exploitée à l'intérieur d'un traitement sylvicole  | NE   |
| Plantation sous couvert forestier  | P    |
| Séparateurs de coupe   | SC   |
| Tiges marchandes résiduelles après une intervention d'origine  | TM   |
| Feu de surface ayant brûlé, en tout ou en partie, la végétation ou la matière organique au sol. En peuplement forestier, moins de 50 % des cimes des arbres sont roussies ou carbonisées (Source Direction de la protection des forêts du Ministère) | B1   |
| Feu de surface ou de cime intermittent. Au moins 50% des cimes des arbres sont partiellement ou entièrement affectées et plus de la moitié d'entre elles sont roussies (Source Direction de la protection des forêts du Ministère)                   | B2   |
| Feu de cime continu ou intermittent. Au moins 50% des cimes des arbres sont affectées et pour plus de la moitié de celles-ci le feu a consumé le feuillage et noirci la tige (Source Direction de la protection des forêts du Ministère)             | B3   |
| Peuplement où les arbres sont encore verts   | D1   |
| Peuplement où les arbres verts sont plus nombreux que ceux dont la cime est rougie   | D2   |
| Peuplement où les arbres dont la cime est rougie sont plus nombreux que les arbres verts   | D3   |
| Peuplement où la cime des arbres est rougie mais où le chablis n'excède pas 25 %   | D4   |
| Peuplement où la cime des arbres noircis est brûlée et l'écorce est souvent décollée mais où le chablis n'excède pas 40 %  | D5   |
| Peuplement où la cime des arbres noircis est brûlée et l'écorce décollée et où on note plus de 40 % de chablis   | D6   |
| Terrains forestiers improductifs ou déboisés par une coupe totale ou un feu  | D7   |

## 2.16 Classe de pente

La classe de pente exprime l'inclinaison de terrain où est située la majeure partie du peuplement. Sur le terrain, on la mesure à l'aide d'un clinomètre ; on l'exprime en pourcentage. Sur une carte, on l'identifie à l'aide d'un modèle numérique de terrain ; on l'exprime en classe de pente. Le tableau 44 ci-dessous détaille l'information sur les classes de pente.

**Tableau 44**  
**Codes des classes de pente**

| Désignation | Inclinaison (%)                                 | Classe |
|-------------|---|--------|
| Nulle       | de 0 à 3 %                                      | A      |
| Faible      | de 4 à 8 %                                      | B      |
| Douce       | de 9 à 15 %                                     | C      |
| Modérée     | de 16 à 30 %                                    | D      |
| Forte       | de 31 à 40 %                                    | E      |
| Abrupte     | 41 % et plus                                    | F      |
| Sommet      | Superficies entourées de pentes de 41 % et plus | S      |

### **2.17 Dépôt de surface et son épaisseur**

Le dépôt est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Il est habituellement composé d'une couche organique superficielle (un humus ou une tourbe) et d'une couche minérale sous-jacente. La couche minérale est constituée de particules et de fragments minéraux meubles, dont la taille va de celle de l'argile ( $< 0,002$  mm) à celle de blocs ( $> 60$  cm). Le dépôt peut avoir été mis en place lors du retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les codes désignant les principaux dépôts de surface sont présentés au tableau 45 (p. 71).

La description des divers types de dépôts de surface ainsi que tous les renseignements requis pour la codification selon leur nature, leur genèse et leur morphologie sont présentés à l'annexe 2 (p. 83).

L'épaisseur du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente ou d'autres indices. Sur le terrain, on l'évalue en creusant le sol avec une pelle ou une sonde pédologique jusqu'à une profondeur d'au moins 1 m, sinon jusqu'au roc. En photo-interprétation, l'épaisseur du dépôt est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente ainsi que de la présence d'affleurement ou d'escarpements rocheux. Si l'épaisseur est inférieure à 1 m, le code de dépôt est précédé ou suivi d'un des codes qui figurent au tableau 46 (p. 72).

**Tableau 45**  
**Principaux types de dépôts de surface**

| Désignation   | Code | Désignation  | Code |
|---|------|--|------|
| <b>DÉPÔTS GLACIAIRES</b>                            |      | <b>DÉPÔTS LACUSTRES</b>                                |      |
| Dépôts glaciaires sans morphologie particulière     | 1A   | Plaine lacustre  | 4A   |
| Till indifférencié                                  | 1A   | Glaciolacustre (faciès d'eau profonde)                 | 4GA  |
| Till à matrice argileuse                            | 1AA  | Glaciolacustre (faciès d'eau peu profonde)             | 4GS  |
| Till dérivé de roches cristallines                  | 1AC  | Delta glaciolacustre                                   | 4GD  |
| Till dérivé de roches sédimentaires                 | 1AS  | Plage  | 4P   |
| Till délavé   | 1AD  | <b>DÉPÔTS MARINS</b>                                   |      |
| Champ de blocs glaciaires                           | 1AB  | Marin (faciès d'eau profonde)                          | 5A   |
| Dépôts glaciaires caractérisés par leur morphologie | 1B   | Marin (faciès d'eau peu profonde)                      | 5S   |
| Drumlins et drumlinoïdes                            | 1BD  | Marin (faciès d'eau peu profonde à matrice limoneuse)  | 5L   |
| Buttes à traînée de débris                          | 1BT  | Glaciomarin  | 5G   |
| Moraine de décrépitude                              | 1BP  | <b>DÉPÔTS LITTORAUX MARINS</b>                         |      |
| Moraine côtelée (de Rogen)                          | 1BC  | Plage soulevée   | 6S   |
| Moraine ondulée                                     | 1BN  | Place actuelle, haut de plage, cordon, flèche, tombolo | 6A   |
| Moraine de De Geer                                  | 1BG  | Champ de blocs glaciels soulevé                        | 6G   |
| Moraine frontale                                    | 1BF  | <b>DÉPÔTS ORGANIQUES</b>                               |      |
| Moraine interlobaire                                | 1BI  | Organique épais  | 7E   |
| <b>DÉPÔTS FLUVIOGLACIAIRES</b>                      |      | Organique mince  | 7T   |
| Dépôts juxtaglaciaires                              | 2A   | <b>DÉPÔTS DE PENTES ET D'ALTÉRATIONS</b>               |      |
| Esker   | 2AE  | Éboulis rocheux (talus)                                | 8E   |
| Kame  | 2AK  | Colluvions   | 8C   |
| Terrasse de kame                                    | 2AT  | Matériaux d'altération                                 | 8A   |
| Dépôts proglaciaires                                | 2B   | Glissement de terrain                                  | 8G   |
| Delta fluvioglaciaire                               | 2BD  | Glissement pelliculaire                                | 8P   |
| Delta d'esker                                       | 2BP  | <b>DÉPÔTS ÉOLIENS</b>                                  |      |
| Épandage  | 2BE  | Dune active  | 9A   |
| <b>DÉPÔTS FLUVIATILES</b>                           |      | Dune stabilisée  | 9S   |
| Dépôts alluviaux                                    | 3A   | <b>SUBSTRAT ROCHEUX</b>                                |      |
| Actuel  | 3AC  | Roc  | R    |
| Récent  | 3AE  | Roc sédimentaire                                       | RS   |
| Ancien  | 3AN  | Roc cristallin   | RC   |
| Dépôts deltaïques                                   | 3D   |  |      |
| Delta   | 3DD  |  |      |
| Cône alluvial                                       | 3DA  |  |      |
| Cône de déjection                                   | 3DE  |  |      |

**Tableau 46**  
**Codes d'épaisseur des dépôts**

| Codes | Exemples avec un dépôt 1A (till indifférencié) | Description de la classe  |
|-------|--|---|
| X*    | 1A   | Dépôt épais : épaisseur modale supérieure à 1 m. Les affleurements rocheux sont nuls ou très rares.                       |
| XY    | 1AY  | Dépôt d'épaisseur moyenne : épaisseur modale de 50 cm à 1 m. Les affleurements rocheux sont très rares ou rares.          |
| XM    | 1AM  | Dépôt mince : épaisseur modale de 25 cm à 50 cm. Les affleurements rocheux sont rares ou peu abondants.                   |
| MX    | M1A  | Dépôt très mince : épaisseur modale inférieure à 25 cm. Les affleurements rocheux sont peu abondants.                     |
| RX    | R1A  | Dépôt de mince à très mince : épaisseur modale inférieure à 50 cm. Les affleurements rocheux sont abondants.              |
| R     | R  | Dépôt très mince ou absent : les affleurements rocheux, qui sont très abondants, représentent plus de 50 % de la surface. |

\* « X » représente le type de dépôt

### 2.18 Classe de drainage

Le drainage d'une station correspond à la vitesse à laquelle le surplus d'eau s'évacue dans le sol. Tout comme le dépôt de surface, le drainage peut notamment influencer la productivité d'un peuplement. Il s'agit d'une donnée importante.

Le drainage est conditionné par la position topographique (inclinaison de la pente, forme du terrain et position sur le versant), la perméabilité du sol (texture, pierrosité, etc.) et l'assise rocheuse (géologie, structure, etc.), l'épaisseur du dépôt de surface, l'abondance et la régularité des apports d'eau (pluviométrie et écoulement), ainsi que par les niveaux atteints par la nappe phréatique.

On distingue huit classes de drainage (tableau 47, p. 73) auxquelles on peut, s'il y a lieu, ajouter un modificateur (tableau 48, p. 73) pour préciser une particularité, sauf s'il s'agit du drainage complexe.

La description des différentes classes de drainage est présentée à l'annexe 3 (p. 98).

**Tableau 47**  
**Codes des classes de drainage**

| Désignation       | Code |
|-------------------|------|
| Excessif          | 0    |
| Rapide            | 1    |
| Bon               | 2    |
| Modéré            | 3    |
| Imparfait         | 4    |
| Mauvais           | 5    |
| Très mauvais      | 6    |
| Drainage complexe | 16   |

**Tableau 48**  
**Codes des modificateurs de drainage**

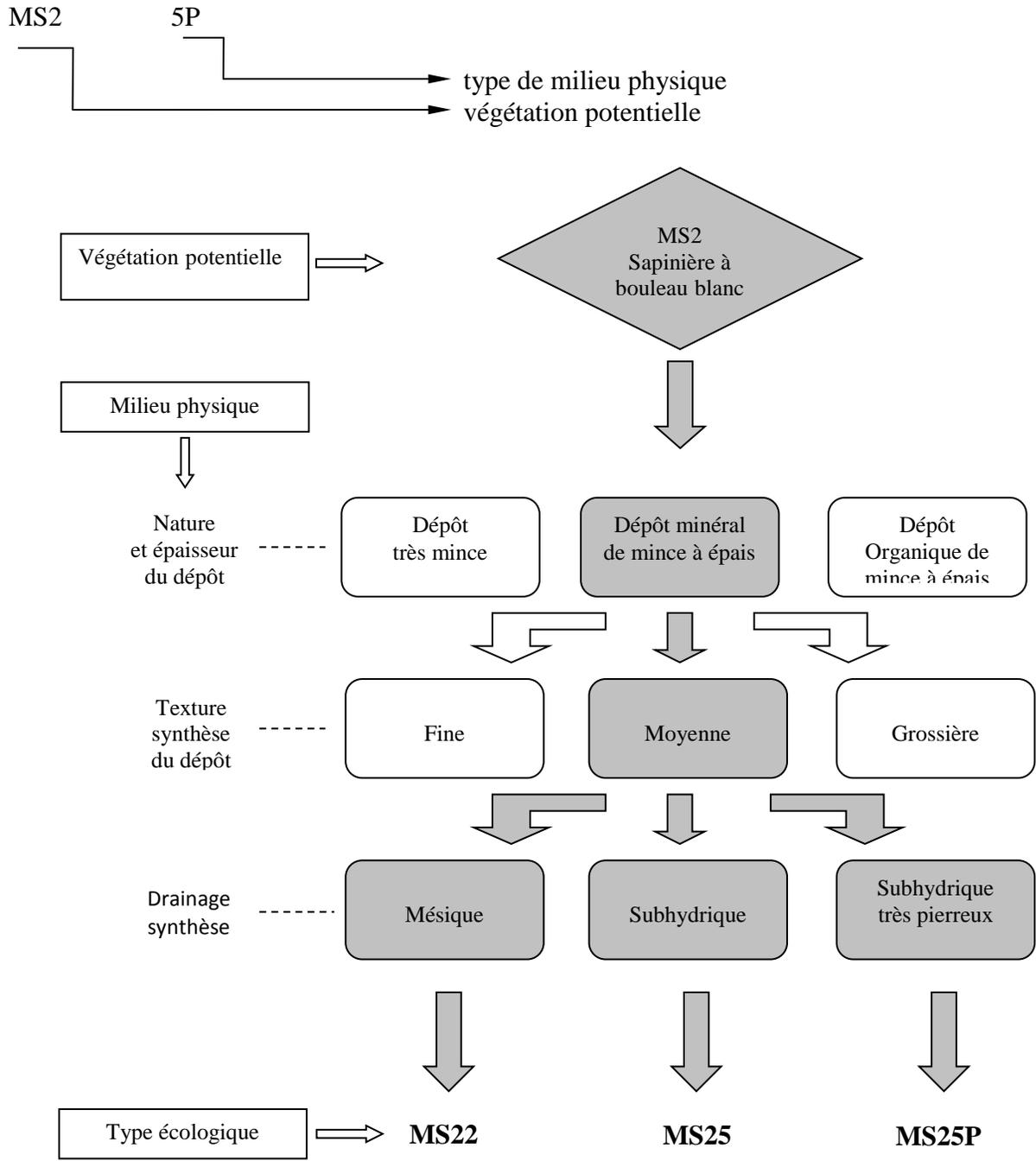
| Désignation                          | Code |
|--------------------------------------|------|
| Aucun modificateur                   | 0    |
| Drainage latéral                     | 1    |
| Horizon gelé                         | 2    |
| Amélioration d'origine anthropique   | 3    |
| Ralentissement d'origine anthropique | 4    |

## 2.19 Type écologique

Le type écologique est l'unité de classification définie en fonction de la végétation – actuelle ou potentielle – et des caractéristiques physiques du milieu. On le détermine à l'aide de clés qui font suivre un cheminement de cinq étapes. L'étape 1, qui consiste à localiser la station sur le territoire, s'avère très importante, puisqu'elle permet de choisir le guide de reconnaissance des types écologiques qui lui est associé. Les étapes intermédiaires servent à identifier le milieu physique et la végétation. À l'étape 5, on groupe les codes relatifs à la végétation et au milieu physique pour obtenir le code du type écologique. Les étapes du cheminement sont présentées au schéma 13 (p. 74).

Le code du type écologique comporte quatre ou cinq caractères. Les trois premiers caractères correspondent respectivement à la composition, à la structure et au caractère dynamique de la végétation (végétation potentielle) et les deux derniers, aux caractéristiques physiques du milieu (type de milieux physique). Dans certains cas, un seul caractère suffit pour exprimer les caractéristiques du milieu, et le code du type écologique ne compte alors que quatre caractères.

**Schéma 13**  
**Logique de codification du type écologique**



### 2.19.1 Végétation potentielle

La végétation potentielle est l'unité de classification écologique qui regroupe les différents types de végétation d'un site donné. Ces types peuvent se reconstituer à la suite d'une perturbation ou se succéder jusqu'à atteindre un stade de fin de succession. Chaque végétation potentielle est définie par son propre assemblage d'espèces végétales, son régime de perturbation et sa dynamique.

#### *Végétation potentielle des milieux forestiers et des milieux non forestiers*

Dans la classification écologique du Ministère, un milieu est dit « non forestier » si, de manière naturelle, la végétation n'est pas en mesure d'y former un couvert arborescent supérieur ou égal à 10 % de couvert. Les milieux non forestiers correspondent à des stations naturellement non favorables au développement d'une forêt. À l'opposé, un milieu est dit « forestier » (tableau 49 ci-dessous), s'il possède un couvert arborescent supérieur ou égal à 10 % de couvert ou, dans le cas où il a subi une perturbation (coupe, feu, chablis, etc.), s'il peut posséder un couvert arborescent ayant un tel pourcentage (10 %) de couvert à un moment donné au cours de la succession végétale. Les milieux forestiers correspondent aux stations naturellement favorables au développement d'une forêt. La physionomie est qualifiée de « forêt claire » lorsque le couvert arborescent forme entre 10 et 25 % de couvert (généralement un terrain forestier improductif) et de « forêt » lorsqu'il a 25 % ou plus de couvert (généralement un terrain forestier productif).

**Tableau 49**  
**Codes des végétations potentielles des milieux forestiers**

| Désignation                                      | Code |
|--|------|
| <b>Végétation potentielle – essence feuillue</b> |      |
| Chênaie rouge                                    | FC1  |
| Érablière à caryer cordiforme                    | FE1  |
| Érablière à tilleul                              | FE2  |
| Érablière à bouleau jaune                        | FE3  |
| Érablière à bouleau jaune et hêtre               | FE4  |
| Érablière à ostryer                              | FE5  |
| Érablière à chêne rouge                          | FE6  |
| Ormaie à frêne noir                              | FO1  |
| <b>Végétation potentielle – essence mélangée</b> |      |
| Pessière noire à peuplier faux-tremble           | ME1  |
| Frênaie noire à sapin                            | MF1  |
| Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre         | MJ1  |

| <b>Végétation potentielle – essence mélangée</b>                             |     |
|--|-----|
| Bétulaie jaune à sapin   | MJ2 |
| Sapinière à bouleau jaune  | MS1 |
| Sapinière à bouleau blanc  | MS2 |
| Sapinière à bouleau blanc montagnarde  | MS4 |
| Sapinière à érable rouge   | MS6 |
| Sapinière à bouleau blanc maritime   | MS7 |
| <b>Végétation potentielle – essence résineuse</b>                            |     |
| Pessière blanche ou cédrière issue d'agriculture                             | RB1 |
| Pessière blanche maritime  | RB2 |
| Pessière blanche ouverte subalpine ou sapinière à épinette blanche subalpine | RB3 |
| Pessière blanche issue de broutage par le cerf de Virginie (Île-d'Anticosti) | RB5 |
| Cédrière tourbeuse à sapins  | RC3 |
| Pessière noire à lichens   | RE1 |
| Pessière noire à mousses ou à éricacées                                      | RE2 |
| Pessière noire à sphaignes   | RE3 |
| Pessière noire à mousses ou à éricacées montagnarde                          | RE4 |
| Pessière noire maritime  | RE7 |
| Pinède blanche ou pinède rouge   | RP1 |
| Sapinière à thuya  | RS1 |
| Sapinière à épinette noire   | RS2 |
| Sapinière à épinette noire et sphaignes                                      | RS3 |
| Sapinière à épinette noire montagnarde                                       | RS4 |
| Sapinière à épinette rouge   | RS5 |
| Sapinière à épinette noire maritime  | RS7 |
| Prucheraie   | RT1 |

Les milieux non forestiers (tableau 50 ci-dessous) regroupent les végétations potentielles de landes, de tourbières, de marais, de marécages, de rives, de littoraux, ainsi que de sable mobile.

**Tableau 50**  
**Codes des végétations potentielles des milieux non forestiers**

| Désignation  | Code |
|--|------|
| <b>Végétation potentielle – essence résineuse</b>    |      |
| Lande à lichens (ou à mousses)                       | LA1  |
| Lande arbustive                                      | LA2  |
| Lande herbacée                                       | LA3  |
| Lande rocheuse                                       | LA4  |
| Lande alpine à lichens (ou à mousses)                | LL1  |
| Lande alpine arbustive                               | LL2  |
| Lande alpine herbacée                                | LL3  |
| Lande alpine rocheuse                                | LL4  |
| Lande maritime à lichens (ou à mousses)              | LM1  |
| Lande maritime arbustive                             | LM2  |
| Lande maritime herbacée                              | LM3  |
| Lande maritime rocheuse                              | LM4  |
| Marais ou marécage arbustif, d'eau douce             | MA1  |
| Marais ou marécage arbustif, d'eau saumâtre ou salée | MA2  |
| Littoral   | LI1  |
| Rive   | RI1  |
| Sables mobiles                                       | SM1  |
| Sables mobiles maritimes                             | SM2  |
| Tourbière ombrotrophe                                | TOB  |
| Tourbière minérotrophe                               | TOF  |

### 2.19.2 Caractéristiques physiques du milieu

Les caractéristiques physiques du milieu sont exprimées au moyen d'un code (à un ou à deux caractères suivant le cas) qui synthétise l'ensemble des variables physiques du milieu, notamment le drainage, le dépôt (nature, épaisseur et texture) et la position topographique. Le premier caractère (obligatoire) exprime une combinaison de la nature, de l'épaisseur et de la texture du dépôt de surface, ainsi que du drainage (tableau 51, p. 78). Le second sert à indiquer certaines particularités du site, principalement du dépôt, du drainage et de la position topographique (tableau 52, p. 79). Dans les milieux sans particularité à signaler, ce caractère reste en blanc.

**Tableau 51**  
**Premier caractère du code du milieu physique**

|          |  |
|----------|--|
| <b>0</b> | station au dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique ou station au dépôt minéral de mince à épais, de drainage de xérique à hydrique, très pierreux sans matrice (OP) |
| <b>1</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique  |
| <b>2</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique   |
| <b>3</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture fine, de drainage mésique  |
| <b>4</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage subhydrique   |
| <b>5</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique   |
| <b>6</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de texture fine, de drainage subhydrique  |
| <b>7</b> | station au dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe <sup>1</sup>  |
| <b>8</b> | station au dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe <sup>2</sup>  |
| <b>9</b> | station au dépôt organique de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe   |

<sup>1</sup> Ombrotrophe : se dit d'un milieu dont l'alimentation en eau résulte entièrement des précipitations. Ces milieux sont généralement acides et pauvres en éléments nutritifs.

<sup>2</sup> Minérotrophe : se dit d'un milieu alimenté en minéraux par l'eau. Les groupes d'espèces à aulne rugueux, ainsi que les espèces comme les saules et le thuya, en sont des indicateurs.

**Tableau 52**  
**Second caractère du code du milieu physique**

|          |   |
|----------|---|
| <b>B</b> | situation topographique de bas de pente   |
| <b>C</b> | arboré (espèces arborescentes (> 4 m) entre 1 à 10 % de couvert)  |
| <b>D</b> | ridé (alternance de buttes arbustives et de dépressions herbacées que l'on observe dans les tourbières) |
| <b>E</b> | d'altitude élevée   |
| <b>F</b> | situation topographique de vallée froide  |
| <b>G</b> | avec arbres rabougris (espèces arborescentes de 4 à 7 m de hauteur à maturité)                          |
| <b>H</b> | situation topographique de haut de pente ou de sommet arrondi   |
| <b>I</b> | avec sol induré   |
| <b>K</b> | avec krummholz (espèces arborescentes < 4 m de hauteur à maturité)                                      |
| <b>L</b> | structuré (structure de lanières ou de mares que l'on observe dans les tourbières)                      |
| <b>M</b> | situation topographique de mi-pente   |
| <b>N</b> | à mares (mares grossièrement arrondies que l'on observe dans les tourbières)                            |
| <b>O</b> | situation topographique de terrain plat ou ondulé   |
| <b>P</b> | terrain très pierreux (plus de 80 % de pierrosité)  |
| <b>Q</b> | avec folisol (matériaux foliques en surface)  |
| <b>R</b> | riverain (en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac)  |
| <b>S</b> | situation topographique favorisant la présence de drainage latéral ( <i>seepage</i> )                   |
| <b>T</b> | en position littorale (en bordure du golfe)   |
| <b>U</b> | surface uniforme (absence de lanières et de mares) que l'on observe dans les tourbières                 |
| <b>V</b> | situation topographique de versant  |



**Annexe 1**  
**Positions des codes des groupements d'essences en plantation dans la stratification**  
**écoforestière initiale**

| Plantation                                 |   |
|--|---|
| Type de couvert                            | Code d'essences : feuillue (F) <sup>1</sup> ou résineuse (R) <sup>2</sup> |
| Feuillu                                    | F   |
|  | F, F  |
|  | F, F, F   |
|  | F, FX <sup>3</sup>  |
|  | FX, F   |
|  | F, F, FX  |
|  | FX, F, F  |
| Mélangé à dominance feuillue <sup>4</sup>  | F, R  |
|  | F, RX   |
|  | F, F, R   |
|  | F, R, F   |
|  | F, R, R   |
|  | FX, R, F  |
|  | R, F, FX <sup>5</sup>   |
| Mélangé à dominance résineuse <sup>4</sup> | R, F  |
|  | R, FX   |
|  | R, R, F   |
|  | R, F, R   |
|  | R, F, F   |
|  | RX <sup>6</sup> , F, R  |
|  | F, R, RX <sup>5</sup>   |
| Résineux                                   | R   |
|  | R, R  |
|  | R, R, R   |
|  | R, R, RX  |
|  | R, RX   |
|  | RX, R   |
|  | RX, R, R  |

1 F : code d'une essence feuillue en plantation

2 R : code d'une essence résineuse en plantation

3 FX : code d'un groupe d'essences envahissantes feuillues

4 Cette dominance est illustrée par la séquence des codes des espèces formant le groupement d'essences, la(les) « dominante(s) » précédant ou suivant la « dominée ».

5 Cette disposition des codes peut être à dominance feuillue ou résineuse, selon l'importance de l'essence principale par rapport aux deux autres.

6 RX : code d'un groupe d'essences envahissantes résineuses



**Annexe 2**  
**Légende des dépôts de surface <sup>1</sup>**

| Type de dépôt  | Code mécano graphique | Code cartographique | Description   | Origine et Morphologie   |
|--|-----------------------|---------------------|---|--|
| <b>DÉPÔTS GLACIAIRES</b>                               |                       |                     | Dépôts lâches ou compacts, sans triage, constitués d'une farine de roches et d'éléments allant d'anguleux à subanguleux. La granulométrie des sédiments peut varier de l'argile au bloc, selon les régions. | Dépôts mis en place par un glacier, sans intervention majeure des eaux de fonte, à la suite de l'érosion du substrat rocheux. Ils présentent une topographie très variable.          |
| <b>Dépôts glaciaires sans morphologie particulière</b> | 1A                    |                     | Idem  | Dépôts glaciaires qui ne forment que peu ou pas de relief sur les formations meubles ou rocheuses sous-jacentes et qui doivent leur origine à l'action d'un glacier.                 |
| Till indifférencié                                     | 1A                    | 1a                  | Idem  | Till mis en place à la base d'un glacier (till de fond), lors de la progression glaciaire, ou à travers la glace stagnante, lors de sa régression (till d'ablation).                 |
| Till de Cochrane                                       | 1AA                   | 1aa                 | Till à matrice argileuse  | Till mis en place lors de la deuxième avancée du front glaciaire dans la zone nord-ouest de l'Abitibi.   |
| Till dérivé de roches cristallines <sup>2</sup>        | 1AC                   | 1ac                 | Généralement, la matrice du till dérivé de roches cristallines est pauvre en argile et riche en sable. Elle ne renferme que peu ou pas de minéraux carbonatés, mais beaucoup de blocs.                      | Les éléments qui composent le till sont dérivés d'un substrat rocheux d'origine ignée ou métamorphique (il peut renfermer un certain pourcentage d'éléments d'origine sédimentaire). |

<sup>1</sup> Source : Robitaille, A. 1988. *Cartographie des districts écologiques : normes et techniques*. Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de l'inventaire forestier, Division écologique, 109 p.

<sup>2</sup> L'identification de roches cristallines ou sédimentaires demande des notions de géologie. Pour cette raison, ces types de dépôts sont rarement notés.

| Type de dépôt  | Code mécano graphique | Code cartographique | Description   | Origine et Morphologie  |
|--|-----------------------|---------------------|---|---|
| Till dérivé de roches sédimentaires <sup>2</sup>           | 1AS                   | 1as                 | La matrice du till dérivé de roches sédimentaires est habituellement composée de sable, de limon et d'argile, en parties égales. Elle renferme de 5 % à 50 % de minéraux carbonatés. Les blocs de plus de 60 cm de diamètre y sont rares. | Les éléments qui composent le till sont dérivés d'un substrat rocheux d'origine sédimentaire qui peut renfermer un certain pourcentage d'éléments d'origine cristalline.  |
| Till délavé  | 1AD                   | 1ad                 | Till dont la matrice pauvre en matières fines se caractérise par une forte concentration d'éléments grossiers (cailloux, pierres, blocs).   | On le trouve principalement dans les dépressions où l'eau a lessivé les particules fines. On le rencontre occasionnellement sur les versants fortement inclinés et les sommets des collines. La surface est fréquemment très inégale. |
| Champ de blocs glaciaires                                  | 1AB                   | 1ab                 | Accumulation de pierres et de blocs subarrondis, sans matrice fine.   | On le trouve dans les secteurs de moraine de décrépitude et, notamment, dans les grandes dépressions. La surface est très inégale.  |
| <b>Dépôts glaciaires caractérisés par leur morphologie</b> | 1B                    |                     | Ces formes glaciaires sont généralement composées de till.  | Dépôts glaciaires qui doivent leur origine à l'action d'un glacier. Ils sont suffisamment épais pour créer un relief sur des formations meubles ou rocheuses.   |
| Till d'ablation  | 1BA <sup>3</sup>      | 1ba                 | Till dont la matrice pauvre en matières fines se caractérise par une forte concentration de sable. Ce till comprend aussi une proportion élevée de graviers, cailloux, pierres et blocs.  | Till mis en place par la glace stagnante lors de la fonte du glacier. Il présente généralement une topographie en bosses et en creux, sans orientation précise.   |

<sup>3</sup> L'identification du till ablation est obligatoire dans les zones d'inventaire nordique, ailleurs au Québec il est inclus avec le till indifférencié. Cependant, il est possible que la DIF demande à l'identifier dans d'autres régions du Québec.

| Type de dépôt              | Code mécano graphique | Code cartographique | Description  | Origine et Morphologie   |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|--|--|
| Drumlins et Drumlinoïdes   | 1BD                   | 1bd                 | Les crêtes composées de till peuvent comporter un noyau rocheux.   | Formés sous un glacier en progression, ils s'alignent dans le sens de l'écoulement glaciaire. Ce sont des collines ovales ou allongées, généralement regroupées. Les drumlinoïdes se distinguent des drumlins par leurs formes plus étroites et plus effilées. |
| Moraine interlobaire       | 1BI                   | 1bi                 | La moraine interlobaire est largement dominée par des dépôts fluvioglaciaires et des sédiments glaciaires : sable, gravier et blocs. Les dépôts sont stratifiés à certains endroits et sans structure sédimentaire apparente ailleurs. | Ce type de moraine est formé à la limite entre deux lobes glaciaires. Il se présente comme une crête ou un remblai aplati, continu et sinueux, qui atteint parfois plusieurs dizaines de mètres de hauteur et des centaines de kilomètres de longueur.         |
| Buttes à traînée de débris | 1BT                   | 1bt                 | Les traînées de débris sont composées de till et elles comportent une butte rocheuse à l'amont du dépôt.   | Comme les drumlins et les drumlinoïdes, les buttes à traînée de débris ont une forme profilée, allongée dans le sens de l'écoulement glaciaire.  |
| Moraine de décrépitude     | 1BP                   | 1bp                 | Cette moraine est généralement constituée de till lâche, délavé et souvent mince par rapport au till sous-jacent. Elle renferme une forte proportion d'éléments grossiers et peut aussi comporter des poches de sédiments stratifiés.  | La moraine est déposée lors de la fonte d'un glacier. Les débris s'accumulent généralement sur le till de fond, beaucoup plus dense et compact. Elle présente une topographie typique, en creux et en bosses, sans orientation précise.                        |
| Moraine côtelée (de Rogen) | 1BC                   | 1bc                 | Les crêtes qui forment la moraine côtelée se composent de till riche en blocs, qui peut renfermer des couches de sédiments triés par l'eau.  | Ce type de moraine est mis en place sous un glacier. Il présente une succession de crêtes alignées parallèlement au front glaciaire et entrecoupées de creux occupés par des lacs. Les crêtes peuvent atteindre une longueur de quelques kilomètres.           |

| Type de dépôt                   | Code mécano graphique | Code cartographique | Description   | Origine et Morphologie   |
|---------------------------------|-----------------------|---------------------|---|--|
| Moraine ondulée                 | 1BN                   | 1bn                 | Les petites crêtes qui forment la moraine ondulée se composent de till.   | Ce type de moraine est mis en place en bordure d'une marge glaciaire active. Les crêtes basses (de 3 m à 10 m) s'alignent parallèlement au front glaciaire. Elles sont séparées par de petites dépressions, parfois humides. |
| Moraine de De Geer              | 1BG                   | 1bg                 | La petite crête qui forme la moraine de De Geer se compose de till, parfois délavé en surface, généralement pierreux et parfois recouvert de blocs ou de graviers.  | Ce type de moraine est mis en place dans des nappes d'eau peu profondes, au front des glaciers. Il présente une topographie formée de petites crêtes (de 3 m à 10 m) parallèles au front glaciaire.                          |
| Moraine frontale                | 1BF <sup>4</sup>      | 1bf                 | La moraine frontale comporte une accumulation importante de sédiments glaciaires : sable, gravier et blocs. Les dépôts sont stratifiés à certains endroits et sans structure sédimentaire apparente ailleurs. | Ce type de moraine, formé au front des glaciers, marque avec précision la position ancienne d'un front glaciaire. Il atteint parfois plusieurs dizaines de mètres de hauteur et des centaines de kilomètres de longueur.     |
| <b>DÉPÔTS FLUVIO-GLACIAIRES</b> |                       |                     | Les dépôts fluvioglaciaires sont composés de sédiments hétérométriques, dont la forme va de subarrondie à arrondie. Ils sont stratifiés et peuvent renfermer des poches de till (till flué).                  | Dépôts mis en place par l'eau de fonte d'un glacier. La morphologie des accumulations varie selon la proximité du milieu sédimentaire et du glacier (juxtaglaciaire et proglaciaire).  |

<sup>4</sup> Dans certaines situations la moraine frontale peut être définie plus précisément selon la composition des sédiments : 1bf1a moraine frontale composée de till; 1bf2a moraine frontale composée de dépôts juxtaglaciaires et 1bf2b moraine frontale composée de dépôts proglaciaires.

| Type de dépôt          | Code mécano graphique | Code cartographique | Description  | Origine et Morphologie  |
|------------------------|-----------------------|---------------------|--|---|
| Dépôts juxtaglaciaires | 2A                    | 2a                  | Dépôts constitués de sable, de gravier, de cailloux, de pierres et, parfois, de blocs allant d'arrondis à subarrondis. Leur stratification est souvent déformée et formant une faille. La granulométrie des éléments varie considérablement selon les strates. Ces dépôts renferment fréquemment des poches de till. | Dépôts mis en place par l'eau de fonte, au contact d'un glacier en retrait. Ils ont souvent une topographie bosselée, parsemée de kettles.  |
| Esker                  | 2AE                   | 2ae                 | Idem   | L'esker se forme dans un cours d'eau supra, intra ou sous-glaciaire, lors de la fonte d'un glacier. Il se présente comme une crête allongée, rectiligne ou sinueuse, continue ou discontinue.   |
| Kame                   | 2AK                   | 2ak                 | Idem   | Le kame se forme avec l'accumulation de sédiments dans une dépression d'un glacier stagnant. Une fois la glace fondue, il a l'allure d'une butte ou d'un monticule de hauteur variable, aux pentes raides.  |
| Terrasse de Kame       | 2AT                   | 2at                 | Idem   | La terrasse de Kame se forme par l'accumulation de sédiments abandonnés par les eaux de fonte entre le glacier et un versant de vallée. La topographie résiduelle montre une terrasse bosselée, accrochée au versant, et qui peut être parsemée de kettles et de kames. |

| Type de dépôt               | Code mécano graphique | Code cartographique | Description   | Origine et Morphologie   |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------|---|--|
| <b>Dépôts proglaciaires</b> | 2B                    | 2b                  | Les dépôts proglaciaires sont surtout composés de sable, de gravier et de cailloux émoussés. Ces sédiments sont triés et disposés en couches bien distinctes. Dans un complexe fluvioglaciaire, les dimensions des particules diminuent de l'amont vers l'aval. | Ces dépôts sont mis en place par les eaux de fonte d'un glacier et déposés par des cours d'eau fluvioglaciaires.   |
| Delta fluvioglaciaire       | 2BD                   | 2bd                 | Dépôt principalement composé de sable et de gravier, triés et déposés en couches bien distinctes. Les accumulations peuvent mesurer plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur.   | Dépôt mis en place à l'extrémité aval d'un cours d'eau fluvioglaciaire, dans un lac ou dans la mer. Sa surface est souvent plane. Vue des airs, elle a parfois une forme conique.  |
| Delta d'esker               | 2BP                   | 2bp                 | Idem  | Dépôt mis en place dans un lac proglaciaire ou une mer, à l'extrémité aval d'un esker. Sa surface est souvent plane, criblée de kettles et bordée de pentes abruptes (front deltaïque).  |
| Épandage                    | 2BE                   | 2be                 | Idem  | Dépôt mis en place le long d'un cours d'eau fluvioglaciaire. La surface généralement uniforme de l'épandage est entaillée d'anciens chenaux d'écoulement. Les terrasses fluvioglaciaires situées en bordure des rivières actuelles correspondent fréquemment à des épandages résiduels défoncés par l'érosion. |
| <b>DÉPÔTS FLUVIATILES</b>   |                       |                     | Les dépôts fluviatiles sont bien stratifiés. Ils se composent généralement de gravier et de sable ainsi que d'une faible proportion de limon et d'argile. Ils peuvent aussi renfermer de la matière organique.  | Dépôts qui ont été charriés et mis en place par un cours d'eau. Ils présentent une surface généralement plane.   |

| Type de dépôt            | Code mécano graphique | Code cartographique | Description   | Origine et Morphologie   |
|--------------------------|-----------------------|---------------------|---|--|
| <b>Dépôts alluviaux</b>  | 3A                    | 3a                  | Idem  | Dépôts mis en place dans le lit mineur ou majeur d'un cours d'eau. Ils présentent généralement une succession de surfaces planes (terrasses), séparées par des talus.      |
| Actuel                   | 3AC                   | 3ac                 | Idem  | Dépôt mis en place dans le lit mineur d'un cours d'eau (îlots, bancs).   |
| Récent                   | 3AE                   | 3ae                 | Idem  | Dépôt mis en place dans la plaine inondable (lit majeur) d'un cours d'eau, lors des crues.   |
| Ancien                   | 3AN                   | 3an                 | Idem  | Dépôt ancien abandonné lors de l'encaissement ou du déplacement du lit du cours d'eau dont il faisait partie (hautes terrasses non inondables).                            |
| <b>Dépôts deltaïques</b> | 3D                    | 3d                  | Les dépôts deltaïques sont généralement composés de sable et de gravier lités.                                      | Dépôts accumulés par l'eau, à l'embouchure d'un cours d'eau ou à la rupture de pente d'un torrent. Ils empruntent des formes variées, souvent coniques.                    |
| Delta                    | 3DD                   | 3dd                 | Idem  | Dépôt subaquatique mis en place par l'eau, à l'embouchure d'un cours d'eau, dans un lac ou dans la mer. Sa surface est plane.  |
| Cône alluvial            | 3DA                   | 3da                 | Dépôt mal trié et grossièrement stratifié, composé de limon, de sable et de gravier.                                | Dépôt mis en place par un cours d'eau, au pied d'une pente raide. Vu des airs, il a la forme d'un « éventail ». Sa pente longitudinale est généralement inférieure à 14 %. |
| Cône de déjection        | 3DE                   | 3de                 | Dépôt mal trié et grossièrement stratifié, composé de sable et de gravier plus grossiers que ceux du cône alluvial. | Dépôt mis en place par un torrent, à la rupture d'une pente. Vu des airs, il forme un « éventail » et sa pente est généralement supérieure à 14 %.                         |

|  |     |     |   |  |
|--|-----|-----|---|--|
| <b>DÉPÔTS LACUSTRES</b>                    |     |     | Dépôts constitués de matière organique, de sable fin, de limon et d'argile stratifiée, ou de sédiments plus grossiers (sable et gravier). | Dépôts mis en place par décantation (argile, limon), par les courants (sable fin, limon) ou par les vagues (sable et gravier).   |
| Plaine lacustre                            | 4A  | 4a  | Dépôt constitué de matière organique, de sable fin, de limon et d'argile. Il peut renfermer une certaine quantité de matière organique.   | Dépôt mis en place en bordure ou aux extrémités d'un lac formant des platières une fois exondées.  |
| Glaciolacustre (faciès d'eau profonde)     | 4GA | 4ga | Dépôt constitué de limon, d'argile et de sable fin, rythmés (varvés).   | Dépôt à la surface généralement plane, qui s'est formé dans un lac proglaciaire.   |
| Glaciolacustre (faciès d'eau peu profonde) | 4GS | 4gs | Dépôt constitué de sable et, parfois, de gravier.   | Idem   |
| Delta<br>Glaciolacustre                    | 4GD | 4gd | Dépôt constitué de sable, de limon et, parfois, de graviers stratifiés.   | Dépôt subaquatique déposé par l'eau à l'embouchure d'un cours d'eau fluvioglaciaire, dans un lac proglaciaire.   |
| Plage                                      | 4P  | 4p  | Dépôt composé de sable et de gravier triés. Dans certains cas, il peut renfermer une proportion de limon.                                 | Dépôt mis en place par les vagues, dans la zone littorale d'un lac. Il a la forme de crêtes allongées qui marquent les niveaux actuels ou anciens (plages soulevées) du lac. |
| <b>DÉPÔTS MARINS</b>                       |     |     | Dépôts fins, composés d'argile, mais qui peuvent renfermer du limon et du sable fin.  | Dépôts mis en place dans une mer. Ils présentent une topographie relativement plane, ravinée par les cours d'eau lors de l'exondation.                                       |
| Marin (faciès d'eau profonde)              | 5A  | 5a  | Dépôt constitué d'argile et de limon, qui renferme parfois des pierres et des blocs glaciels.   | Dépôt mis en place dans un milieu marin.   |

|  |    |    |   |   |
|--|----|----|---|---|
| Marin (faciès d'eau profonde)                          | 5L | 5l | Dépôt principalement constitué de limon pouvant contenir une proportion d'argile et qui renferme parfois des pierres et des blocs glaciels.   | Dépôt mis en place dans un milieu marin.  |
| Marin (faciès d'eau peu profonde)                      | 5S | 5s | Dépôt constitué de sable et parfois de gravier, généralement bien trié.   | Dépôt mis en place dans un milieu marin. Il s'agit parfois d'un dépôt remanié.  |
| Glaciomarin  | 5G | 5g | Dépôt composé d'argile et de limon, qui renferme des lentilles de sable, souvent caillouteuses.   | Dépôt mis en place dans un milieu marin en contact avec le front glaciaire. Il a le faciès caractéristique d'un dépôt marin d'eau peu profonde.                   |
| <b>DÉPÔTS LITTORAUX MARINS</b>                         |    |    | Dépôts constitués d'argile, de sable, de gravier, de cailloux, de pierres et de blocs, généralement émoussés.   | Dépôts remaniés ou mis en place par l'eau et les glaces flottantes, entre les niveaux des marées les plus hautes et les plus basses.                              |
| Plage soulevée   | 6S | 6s | Dépôt de sable, de gravier et de cailloux bien triés et stratifiés. Il renferme parfois des blocs glaciels.   | Dépôt mis en place par les vagues, qui marquent les niveaux autrefois atteints par la mer.  |
| Plage actuelle, haut de plage, cordon, flèche, tombolo | 6A | 6a | Idem  | Dépôt mis en place par les vagues, qui marque le niveau supérieur du rivage actuel.   |
| Champ de blocs glaciels soulevé                        | 6G | 6g | Dépôt constitué de cailloux, de pierres et de blocs émoussés, qui repose généralement sur des sédiments plus fins, littoraux marins ou marins. Cette accumulation de sédiments grossiers crée généralement des pavages. | Dépôt mis en place par l'action des glaces flottantes. Vue des airs, la morphologie de ce dépôt rappelle celle d'une flèche littorale, d'un cordon littoral, etc. |

|  |    |    |  |  |
|--|----|----|--|--|
| <b>DÉPÔTS ORGANIQUES</b>                 |    |    | Dépôts constitués de matière organique plus ou moins décomposée, provenant de sphaignes, de mousses, de litière forestière, etc. | Dépôt qui se forme dans un milieu où le taux d'accumulation de la matière organique excède son taux de décomposition. Les lacs et les dépressions humides, qui retiennent de l'eau presque stagnante, sont des sites propices à de telles accumulations. |
| Organique épais                          | 7E | 7e | Accumulation de matière organique de plus de 1 m d'épaisseur.  | Idem   |
| Organique mince                          | 7T | 7t | Accumulation de matière organique de moins de 1 m d'épaisseur.   | Idem   |
| <b>DÉPÔTS DE PENTES ET D'ALTÉRATIONS</b> |    |    | Dépôts constitués de sédiments, généralement anguleux, dont la granulométrie est très variée.                                    | Dépôts qui résultent soit de l'altération de l'assise rocheuse, soit du ruissellement des eaux de surface ou, encore, de la gravité.   |
| Éboulis rocheux (talus)                  | 8E | 8e | Dépôt constitué de pierres et de blocs anguleux. On trouve les sédiments les plus grossiers au pied du talus.                    | Dépôt qui recouvre un versant, en tout ou en partie. Il est mis en place par gravité, à la suite de l'altération mécanique du substrat rocheux (principalement par gélifraction).  |
| Colluvions                               | 8C | 8c | Dépôt généralement constitué de sédiments fins, parfois lités, accumulés dans le bas d'un versant.                               | Dépôt mis en place par le ruissellement diffus et la gravité. Ce phénomène peut se produire dans tous les types de sédiments, y compris à la surface du substrat rocheux friable. Il explique en bonne partie les concavités au bas des versants.        |

|                         |     |     |  |   |
|-------------------------|-----|-----|--|---|
| Glissement de terrain   | 8G  | 8g  | Dépôt composé d'un amoncellement de sédiments en tous genres, mais, plus souvent, d'argile ou de limon.  | Dépôt attribuable à un mouvement de terrain, lent ou rapide, qui se produit le long d'un versant constitué de sédiments meubles. On reconnaît le glissement de terrain à la cicatrice en forme de « coup de cuillère » ainsi qu'à l'empilement chaotique (bourrelet) de sédiments au pied du versant. |
| Glissement pelliculaire | 8P  | 8p  | Dépôt composé d'un amoncellement de sédiments divers (minéraux et organiques).   | Dépôt accumulé dans la partie inférieure d'un versant, par le glissement d'une pellicule de sédiments meubles, organiques, sur une surface rocheuse fortement inclinée.   |
| Matériaux d'altération  | 8A  | 8a  | Dépôt constitué de sédiments anguleux, de dimensions variées. Il est généralement constitué de matériaux fins (d'argile à gravier) lorsqu'il provient du substrat rocheux sédimentaire et plus grossier (sable à cailloux) en milieu cristallin. | Dépôt produit par la désagrégation, la dissolution ou l'altération chimique du substrat rocheux.  |
| Altérite argileuse      | 8AA | 8aa | Dépôt constitué d'argile pouvant contenir une faible proportion de limon.  | Dépôt résultant de la dissolution chimique des substrats rocheux d'origine sédimentaire (ex. : les calcaires et les schistes). Fréquents sur l'Île d'Anticosti et en Gaspésie.  |
| Altérite caillouteuse   | 8AC | 8ac | Dépôt constitué de cailloux anguleux à subanguleux pouvant contenir une matrice fine composée de limon ou d'argile.  | Dépôt résultant de la dissolution chimique et de l'altération mécanique des substrats rocheux d'origine sédimentaire (ex. les calcaires, les schistes et les grès). Fréquents sur l'Île d'Anticosti, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie.   |

|                       |     |     |   |   |
|-----------------------|-----|-----|---|---|
| Altérite limoneuse    | 8AL | 8al | Dépôt constitué de limon. La pierrosité est généralement faible.  | Dépôt résultant surtout de la dissolution chimique des substrats rocheux. Fréquents aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie.  |
| Altérite pierreuse    | 8AP | 8ap | Dépôt constitué de pierres anguleuses à subanguleuses pouvant contenir une matrice fine composée de limon ou d'argile.  | Dépôt résultant de la dissolution chimique et de l'altération mécanique des substrats rocheux d'origine sédimentaire (ex. les calcaires et les grès).   |
| Altérite sableuse     | 8AS | 8as | Dépôt constitué de sable ou de gravier. Dans certains cas les grains peuvent correspondre à des fossiles originalement inclus dans les formations rocheuses. La pierrosité est généralement faible. | Dépôt résultant surtout de la dissolution chimique des substrats rocheux d'origine sédimentaire (ex. les calcaires et les grès). Fréquents sur l'Île-d'Anticosti, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie.                  |
| Felsenmeeres          | 8F  | 8f  | Dépôt composé de blocs et de pierres anguleuses, avec peu de matrices. On peut y inclure les sols striés et polygonaux.   | Dépôt attribuable aux conditions climatiques. Il s'agit de processus et de formes de relief associés au froid, en milieu non glaciaire. Dans le Québec méridional, on trouve ce dépôt sur les hauts sommets de la Gaspésie. |
| <b>DÉPÔTS ÉOLIENS</b> |     |     | Dépôts lités et bien triés, généralement composés de sable dont la granulométrie varie de fine à moyenne.   | Dépôts en forme de buttes allongées ou de « croissants », édifiés par le vent.  |
| Dune active           | 9A  | 9a  | Idem  | Dépôt activé par le vent (dune dynamique).  |
| Dune stabilisée       | 9S  | 9s  | Idem  | Dépôt qui n'est plus activé par le vent et qui est stabilisé par la végétation.   |

|                                    |                 |    |  |   |
|------------------------------------|-----------------|----|--|---|
| <b>SUBSTRAT<br/>ROCHEUX</b><br>Roc | R               | R  | Formation de roches sédimentaires, cristallines ou métamorphiques, parfois recouverte d'une mince couche (< 25 cm) de matériau minéral ou organique. Le roc, qui occupe plus de 50 % de la surface, peut avoir été désagrégé par gélifraction. | Substrat rocheux constitué de roches ignées, métamorphiques ou sédimentaires. |
| Roc sédimentaire                   | RS <sup>5</sup> | Rs | Substrat rocheux sédimentaire.   |   |
| Roc cristallin                     | RC              | Rc | Substrat rocheux, igné ou métamorphique.   |   |

---

<sup>5</sup> L'identification de roches cristallines ou sédimentaires demande des notions de géologie. Pour cette raison, ces types de dépôts sont rarement notés.

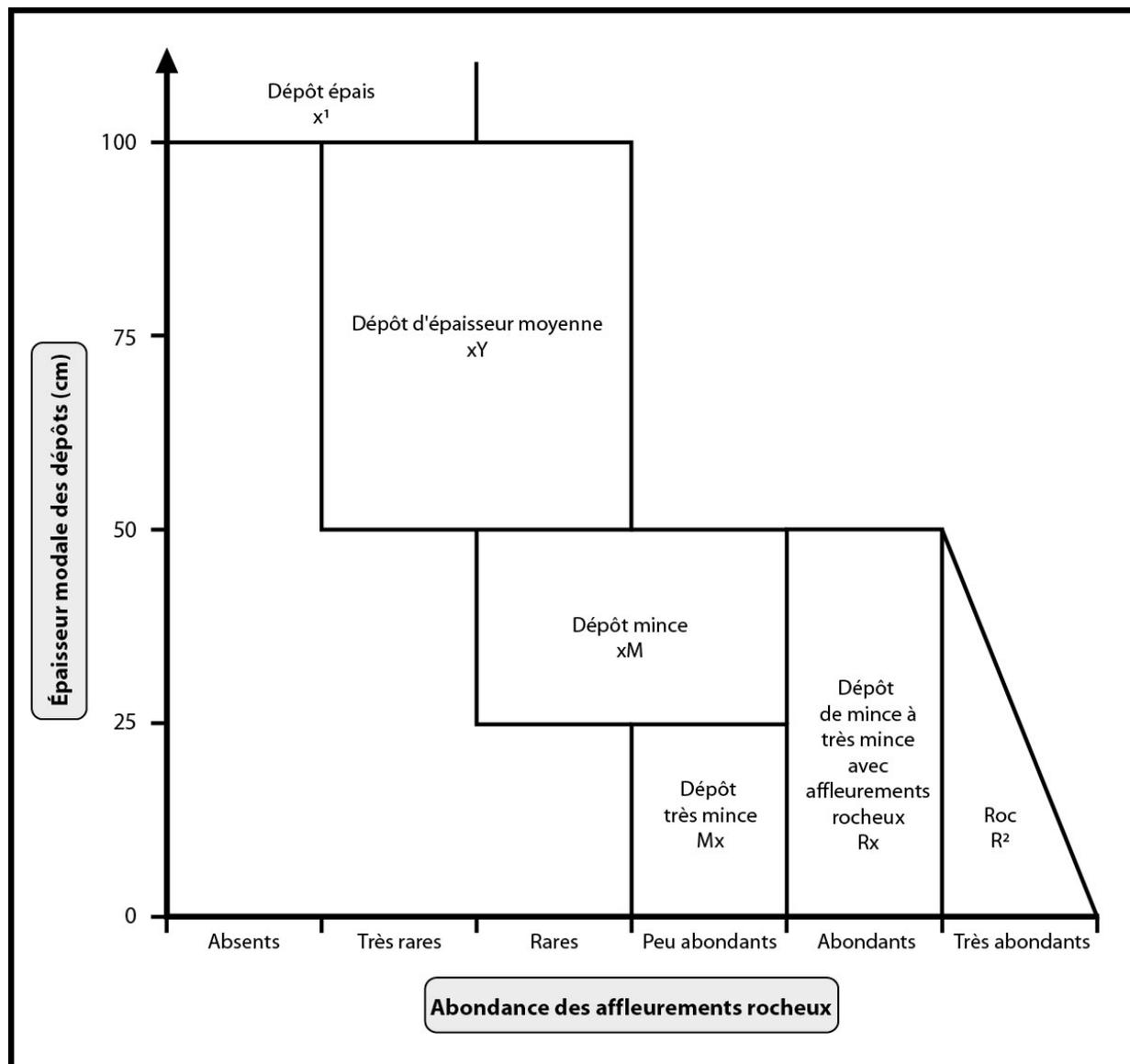
## Épaisseur des dépôts

| Codification   | Exemples avec till indifférencié |                     | Description de la classe  |
|----------------|----------------------------------|---------------------|---|
|                | Code mécanographique             | Code cartographique |   |
| X <sup>6</sup> | 1A                               | 1a                  | Dépôt épais : épaisseur modale supérieure à 1 m. Les affleurements rocheux sont nuls ou très rares.                       |
| XY             | 1AY                              | 1aY                 | Dépôt d'épaisseur moyenne : épaisseur modale de 50 cm à 1 m. Les affleurements rocheux sont très rares ou rares.          |
| XM             | 1AM                              | 1aM                 | Dépôt mince : épaisseur modale de 25 cm à 50 cm. Les affleurements rocheux sont rares ou peu abondants.                   |
| MX             | M1A                              | M1a                 | Dépôt très mince : épaisseur modale inférieure à 25 cm. Les affleurements rocheux sont peu abondants.                     |
| RX             | R1A                              | R1a                 | Dépôt de mince à très mince : épaisseur modale inférieure à 50 cm. Les affleurements rocheux sont abondants.              |
| R              | R                                | R                   | Dépôt très mince ou absent : les affleurements rocheux, qui sont très abondants, représentent plus de 50 % de la surface. |

---

<sup>6</sup> « X » représente le type de dépôt

## Épaisseur des dépôts



**Annexe 3**  
Légende des classes et des modificateurs de drainage

Adaptée de J.-P. Saucier, J.-P. Berger, H. D'Avignon et P. Racine (1994).

**DRAINAGE EXCESSIF (CLASSE 0)**

**L'eau du sol**

Provient des précipitations et, parfois, du drainage latéral.

Disparaît très rapidement.

**La nappe phréatique**

Toujours absente.

**Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

Dépôt très pierreux, très mince ou roc dénudé.

Texture de grossière à très grossière.

Présence surtout sur les sites graveleux, les sommets ou les pentes abruptes.

**Caractéristiques du sol**

Absence de mouchetures, sauf, exceptionnellement, au contact du roc (assise rocheuse).

Humus généralement mince, sur du roc.

**DRAINAGE RAPIDE (CLASSE 1)**

**L'eau du sol**

Provient des précipitations et, parfois, du drainage latéral.

Disparaît rapidement.

**La nappe phréatique**

Habituellement absente.

**Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

Pierrosité forte (les graviers, les cailloux et les pierres représentent de 35 % à 90 % du volume).

Sites sur des pentes fortes ou des sommets couverts de sol mince.

Présence occasionnelle sur des terrains plats, dans des sols à texture de grossière à très grossière.

**Caractéristiques du sol**

Absence de mouchetures, sauf, parfois, au contact du roc.

Humus généralement peu épais.

## **DRAINAGE BON (CLASSE 2)**

### **L'eau du sol**

- Provient des précipitations et, parfois, du drainage latéral.
- Évacuation facile, mais lente de l'eau excédentaire.

### **La nappe phréatique**

- Absente du premier mètre (lorsque le dépôt mesure plus d'un mètre d'épaisseur).

### **Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

- Dépôt de mince à épais.
- Texture variable, de grossière à fine (les dépôts de texture fine sont généralement dans les pentes).
- Présence en terrain plat (si la texture du sol est grossière).

### **Caractéristique du sol**

- Absence de mouchetures distinctes ou marquées dans le premier mètre, sauf au contact du roc.

## **DRAINAGE MODÉRÉ (CLASSE 3)**

### **L'eau du sol**

- Provient des précipitations et, parfois, du drainage latéral.
- Évacuation plutôt lente de l'eau excédentaire.

### **La nappe phréatique**

- Généralement non visible dans le profil (horizons A et B).
- Parfois présente dans les sols de texture grossière.

### **Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

- Pierrosité variable.
- Texture variable, de moyenne à fine.
- Présence fréquente au milieu ou au bas des pentes de même que dans les terrains faiblement inclinés.

### **Caractéristiques du sol**

- Absence de mouchetures marquées dans le premier mètre, sauf au contact du roc.
- Absence de gleyification dans le premier mètre.

**DRAINAGE IMPARFAIT (CLASSE 4)****L'eau du sol**

- Dans les sols à texture fine, provient généralement des précipitations.
- Dans les sols à texture grossière, provient à la fois des précipitations et des eaux souterraines.

**La nappe phréatique**

- Habituellement présente dans le premier mètre du sol pendant une période de l'année.

**Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

- Texture variable.
- Présence en terrain plat, au bas des pentes concaves ou dans des dépressions ouvertes.

**Caractéristiques du sol**

- Présence de mouchetures marquées dans le premier mètre.
- Traces de gleyification souvent visibles dans les horizons B et C.

**DRAINAGE MAUVAIS (CLASSE 5)****L'eau du sol**

- Provient à la fois des précipitations et des eaux souterraines.
- Sol très humide et excès d'eau pendant toute l'année.

**La nappe phréatique**

- Affleure fréquemment à la surface.

**Caractéristiques du dépôt et de la topographie**

- Texture variable, mais plus souvent fine.
- Présence fréquente en terrain plat ou dans des dépressions concaves.

**Caractéristiques du sol**

- Présence de mouchetures marquées dans les 50 premiers centimètres.
- Sol fortement gleyifié (profil dominé par les processus de réduction).
- Humus très souvent épais.

**DRAINAGE TRÈS MAUVAIS (CLASSE 6)****L'eau du sol**

- Provient de la nappe phréatique.
- Sol très humide et excès d'eau pendant toute l'année.

**La nappe phréatique**

Recouvre la surface pendant presque toute l'année.

**Caractéristique du dépôt et de la topographie**

- Dépôt très souvent organique.

**Caractéristiques du sol**

- Sol organique (constitué de matière végétale plus ou moins décomposée).
- Sol minéral très fortement gleyifié.

## MODIFICATEURS DE DRAINAGE

La classe de drainage est accompagnée d'un modificateur qui vient la préciser. Ce modificateur est exprimé par un code (chiffres de 0 à 4). Par exemple, le code « 0 » indique l'absence de modificateur, alors que le code « 1 » signale la présence de drainage latéral (*seepage*). Ainsi, un drainage 31 signifie un drainage modéré avec présence de drainage latéral.

| Modificateurs de drainage            | Code* |
|--------------------------------------|-------|
| Aucun modificateur                   | 0     |
| Drainage latéral                     | 1     |
| Horizon gelé                         | 2     |
| Amélioration d'origine anthropique   | 3     |
| Ralentissement d'origine anthropique | 4     |

- Les codes « 2 », « 3 » et « 4 » sont rarement utilisés.